

ANTOINETTE HALLAIRE

ATLAS DES STRUCTURES
AGRAIRES AU SUD DU
SAHARA • 6

HODOGWAY

(Cameroun nord)

collection publiée sous le patronage
de la Maison des Sciences de l'Homme



HODOGWAY

(Cameroun nord)

Un village de montagne
en bordure de plaine

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

ATLAS DES STRUCTURES AGRAIRES
AU SUD DU SAHARA

collection publiée avec le concours
de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
et de l'École Pratique des Hautes Études (VI^e section)

6

PARIS

MOUTON & CO
MCMLXXI

LA HAYE

ANTOINETTE HALLAIRE

HODOGWAY

(Cameroun nord)

Un village de montagne
en bordure de plaine

PARIS

MOUTON & CO

LA HAYE

MCMLXXI

TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE ADOPTÉE :

o : comme dans **port**

ô : comme dans **tôle**

ou : correspond au son français **ou**

an, in, on ⁽¹⁾ : comme dans **rang**, **vin** et **bon**

g : se prononce toujours comme dans **gare**

s : se prononce toujours comme dans **son**

y : comme dans **maillot** ou **faille**

h : constrictive vélaire sourde

rh : constrictive vélaire sonore

w : comme **ou** dans **oui**

(1) Ces nasales, ici surlignées, sont soulignées dans les illustrations des textes et les cartes hors texte.

PRÉFACE

Hodogway, d'Antoinette Hallaire, que nous présentons aujourd'hui, s'inscrit dans la ligne d'un travail d'équipe, poursuivi par les géographes de l'ORSTOM au Cameroun septentrional depuis de longues années. Une synthèse est du reste en voie d'élaboration. Antoinette Hallaire elle-même a entrepris d'étudier systématiquement les montagnards qui, de la région de Guider à celle de Mora, en passant par Mokolo, occupent les massifs, la retombée de plateau, certaines portions de ce dernier, les piémonts. Dans cette ligne, un premier travail, riche de substance, avait été diffusé en 1965, sous le titre *Les Monts du Mandara au nord de Mokolo et la Plaine de Mora*. Cette « étude géographique régionale », commentaire d'un atlas de cartes à 1/100 000^e, aurait mérité mieux qu'une édition simplement ronéotée, et la même remarque vaut pour l'ouvrage symétrique d'un autre chercheur, Hubert Fréchet, sur l'arrondissement de Kaélé, paru l'année suivante.

La présente monographie, fruit d'une recherche ultérieure, marque un approfondissement. Selon le principe même dont procèdent les travaux menés dans le cadre de l'ORSTOM et de l'E.P.H.E., il s'agissait, par l'étude exhaustive d'une communauté d'agriculteurs et de son espace de vie, de répondre aux questions déjà fort bien posées en 1965 dans un cadre plus large : quelle est la nature des systèmes agraires de montagne, et comment permettent-ils des densités largement supérieures, par endroits, à 100 habitants au kilomètre carré ? quelle est la signification et quelles sont les répercussions de la « descente » des montagnards au pied des massifs ? De quelle manière entrent-ils en contact avec l'économie monétaire, et le monde si différent de la plaine, et comment les hommes et leur système de production réagissent-ils à cette rupture d'un isolement séculaire, qui faisait de chaque communauté une manière d'isolat ?

Antoinette Hallaire n'est pas la seule à tenter de répondre à ces questions. D'autres travaux sont en cours d'élaboration : Jean Boutrais présentera d'ici peu un tableau et une réflexion systématiques sur l'installation des montagnards en plaine sous des formes aussi bien spontanées qu'organisées. Jean Boulet, un autre chercheur de l'ORSTOM, achève de son côté l'étude d'un second terroir de montagne, celui de Magoumaz, en pays Matakam, au nord de Mokolo. La comparaison des deux cas, choisis l'un sur la face externe des hauts reliefs qui enserrant la plaine de Mora, au contact de la plaine, l'autre sur la face interne, au-dessus du plateau, ne manquera pas d'intérêt.

Mais nous voudrions, dès aujourd'hui, marquer la place de Hodogway dans la suite des études parues au titre de l'Atlas. Le lecteur a eu affaire jusqu'ici à des terroirs marqués en totalité (Zengoaga) ou en partie (Yobri, Tiogo, Pina) par une agriculture à caractère extensif et mobile, une certaine fluidité de l'organisation de l'espace agraire, l'absence d'un véritable contrôle du milieu physique, la domestication incomplète des arbres. Avec Hodogway et bientôt Magoumaz, il va être question, pour la première fois, de paysages façonnés par une agriculture intensive : « à l'exception des quelques places abandonnées en raison de leur extrême pauvreté, tout le terroir est cultivé en permanence et partout,

de la crête aux secteurs de plaine les plus éloignés du village, les paysans apportent le même soin à leurs façons culturales et à leurs aménagements agraires ». Le résultat : un « terroir construit par l'homme », et dans les pires conditions de pente et de rugosité du relief.

L'aménagement intégral des versants, par le travail de générations d'Ouldémé, le soin extrême apporté à la culture, l'intime compénétration de l'habitat et des champs, et la fertilisation qui en résulte, n'ont fait cependant que retarder les échéances démographiques. Les habitants de Hodogway ont dû faire face à un « problème très ancien et encore très actuel de surpeuplement ». Le terroir a eu beau s'annexer une frange de plaine, à la faveur de la sécurité contemporaine, de nouvelles limites ont été vite atteintes. Bloqués dans un espace restreint, les Ouldémé n'ont pas hésité dans le passé à massacrer certains de leurs propres clans, pour s'adjuger les terres ainsi libérées. C'est dans le travail en plaine comme manœuvres, chez les cultivateurs musulmans, après la période de presse des semis et des sarclages, qu'ils trouvent aujourd'hui un exutoire.

A l'intérieur du massif ouldémé, le statut du sol et la carte foncière apparaissent fortement marqués par cette faim de terres pressante et permanente. Trois faits sont mis en évidence par l'analyse pénétrante et très neuve d'Antoinette Hallaire. Tout d'abord les ventes de terre qui, chez les Ouldémé, n'ont rien à voir avec les transformations modernes : elles sont, à Hodogway, « un phénomène normal, courant et absolument décisif pour expliquer la répartition des propriétés ». Mais — second trait — la terre ne se vend pas à n'importe qui. Les règles foncières font en sorte que, loin d'être accaparées, les terres rendues disponibles aillent, « d'une façon naturelle et sans intervention autoritaire, par le simple jeu de l'offre et de la demande », à ceux qui en ont le plus besoin. Bien d'autres systèmes fonciers africains obéissent à la même finalité implicite, mais rarement d'une manière aussi évidente. Ici, les ajustements fonciers permis par les ventes se font « avec une grande souplesse à l'intérieur de chaque communauté villageoise, avec plus de rigidité entre terroirs ». Tout se passe comme si l'exigence d'une double proximité sociale et géographique entre acheteur et vendeur visait à maintenir en contiguïté les terres exploitées par un même ensemble résidentiel, et ce à tous les niveaux de l'organisation ouldémé. Le dernier trait n'est pas le moins original : une « désacralisation de la terre » qui « semble n'être chez les Ouldémé qu'un bien matériel dépourvu de toute signification religieuse ». Dissocié d'avec le sol cultivable, c'est à la montagne entière, à ses arbres, à ses rochers, à sa crête que le sacré s'attache, imprégnant tout l'espace et toute la vie agraire. Des limites de la plaine aux sommets du massif, l'homme se sent en communication de plus en plus intime avec le milieu et les puissances surnaturelles qui l'habitent, et la gradation s'exprime dans le domaine social lui-même, à travers une hiérarchie altitudinale des familles et des lignages.

Tcls sont les principaux thèmes. L'étude n'a rien d'un panégyrique à la gloire des paysans montagnards. Les aspects extraordinairement séduisants du paysage et du système agraires n'excluent pas d'indiscutables faiblesses : l'impuissance des Ouldémé en présence d'une pluviométrie capricieuse ; la médiocrité du parc arboré, traduisant une maîtrise imparfaite de la végétation ; la concentration sur deux mois et demi de l'essentiel des activités agricoles. Sans parler des changements qui menacent, de l'extérieur, la cohérence et la survie même du système ouldémé. A travers une foule de petites transactions, l'argent pénètre dans la société villageoise, où il dépersonnalise les relations économiques, et menace les solidarités.

Une société, une agriculture demeurées presque en l'état, mais fragiles, assiégées de toute part par le monde moderne comme autrefois par les ennemis vivant en plaine, et sans doute à la veille de ruptures décisives : tels apparaissent les Ouldémé de Hodogway. Mais qu'il est vivant, sous la plume de l'auteur, ce microcosme préservé ! L'observation fine, le don de sympathie font surgir au fil des pages ces détails qui sont la vie même d'une communauté agraire : le tamarinier que son propriétaire cerclait d'épines à mi-tronc pour décourager les grimpeurs à la recherche de fruits ; les mils amers ou garnis de poils placés le long des pistes parce qu'ils tentent peu les grappilleurs ; l'omniprésence du rocher, « vivante et amie ». Sachons gré à Antoinette Hallaire d'avoir su si bien associer à la rigueur de l'analyse et des chiffres, et faire partager, cette familiarité des hommes et des lieux, forçant tout à la fois l'intérêt et le cœur du lecteur.

G. SAUTTER.

INTRODUCTION

Les Monts du Mandara, qui dominent par des escarpements de plusieurs centaines de mètres la plaine du Diamaré à l'est et la vallée du Yedséram en Nigéria à l'ouest, s'allongent sur plus de 200 km (cf. fig. 1). Au sud de Mokolo s'élargit un vaste plateau à environ 1 000 m d'altitude, ancienne surface d'érosion dominée par des reliefs résiduels ou volcaniques. Au nord de Mokolo, le plateau s'abaisse jusqu'à 700 m et n'occupe plus que des surfaces réduites, mais il est dominé par de très hauts reliefs ; cette zone montagneuse, constituée par des granites et des migmatites de résistances diverses, est fortement démantelée par l'érosion et forme un ensemble beaucoup plus accidenté, souvent compartimenté par d'étroites vallées en massifs de quelques kilomètres carrés.

Ces montagnes ont vu s'accumuler au cours des siècles des populations venant de la plaine, qui ont recouvert un fond originel très ancien. Les causes initiales de ces mouvements, sans doute diverses, sont difficiles à déterminer. Les premiers migrants se sont-ils installés là pour fuir les populations des royaumes de la plaine (Kanem, Bornou, Mandara), par lesquels ils ne voulaient pas se laisser absorber, ou sont-ils venus simplement parce qu'ils trouvaient dans ces massifs accidentés un milieu qui leur convenait ? Ce qui est certain c'est que, peut-être progressivement, les Monts du Mandara ont pris un caractère de refuge, et que leurs habitants, soustraits, de par leur choix de milieu de vie, aux contacts des autres civilisations et restés de ce fait, selon l'expression de J. C. FROELICH¹, essentiellement soumis au « champ culturel » du « vieux fond paléonigritique », se sont trouvés, à cause notamment de la faiblesse de leur organisation politique, en infériorité par rapport aux occupants de la plaine, et en état d'hostilité avec eux. La conquête du Nord-Cameroun par les Foulbé au XIX^e siècle a encore accentué ce caractère.

Un autre aspect caractéristique du milieu humain montagnard est la densité du peuplement ; elle est surtout forte dans la région très accidentée du nord de Mokolo, où elle s'étage entre 60 et 200 hab./km², et où le paysage, entièrement remodelé par la construction de terrasses qui permettent la mise en valeur intégrale de l'espace, traduit la présence de paysanneries enracinées et bien adaptées aux conditions physiques.

Cette région du nord des Monts du Mandara peut se diviser en deux zones : l'ouest, occupé essentiellement par le gros groupe ethnique des Matakam, et l'est, qui avance en pointe dans la plaine occupée par les Mandara, et dont la population se fragmente en nombreuses petites ethnies : Podoko, Mora, Vamé, Mbrémé, Ouldémé, Mada, Mouktélé, Zoulgo, Gemjèk, auxquelles s'ajoutent les Ourzo et les Mouyengé habitant deux inselbergs proches de la montagne.

On trouve chez ces ethnies de l'est, d'une façon particulièrement accusée, les traits caractéristiques des montagnards. Leurs traditions relatent, chez plusieurs d'entre elles, des crises de surpeuplement très anciennes, et il semble bien que la saturation démographique ait été atteinte depuis beaucoup plus longtemps chez elles que chez les Matakam qui disposaient encore jusqu'à

1. Cf. J. C. FROELICH (1968).

une date récente d'espaces inoccupés au cœur de leur pays. D'autre part, elles ont été marquées depuis plus longtemps et de façon beaucoup plus intime et quotidienne par leurs rapports difficiles avec les occupants de la plaine, que ne l'ont été les Matakam. Ceux-ci ont surtout subi les attaques des Foulbé depuis le début du XIX^e siècle. Les groupes ethniques de l'est n'ont pas été touchés

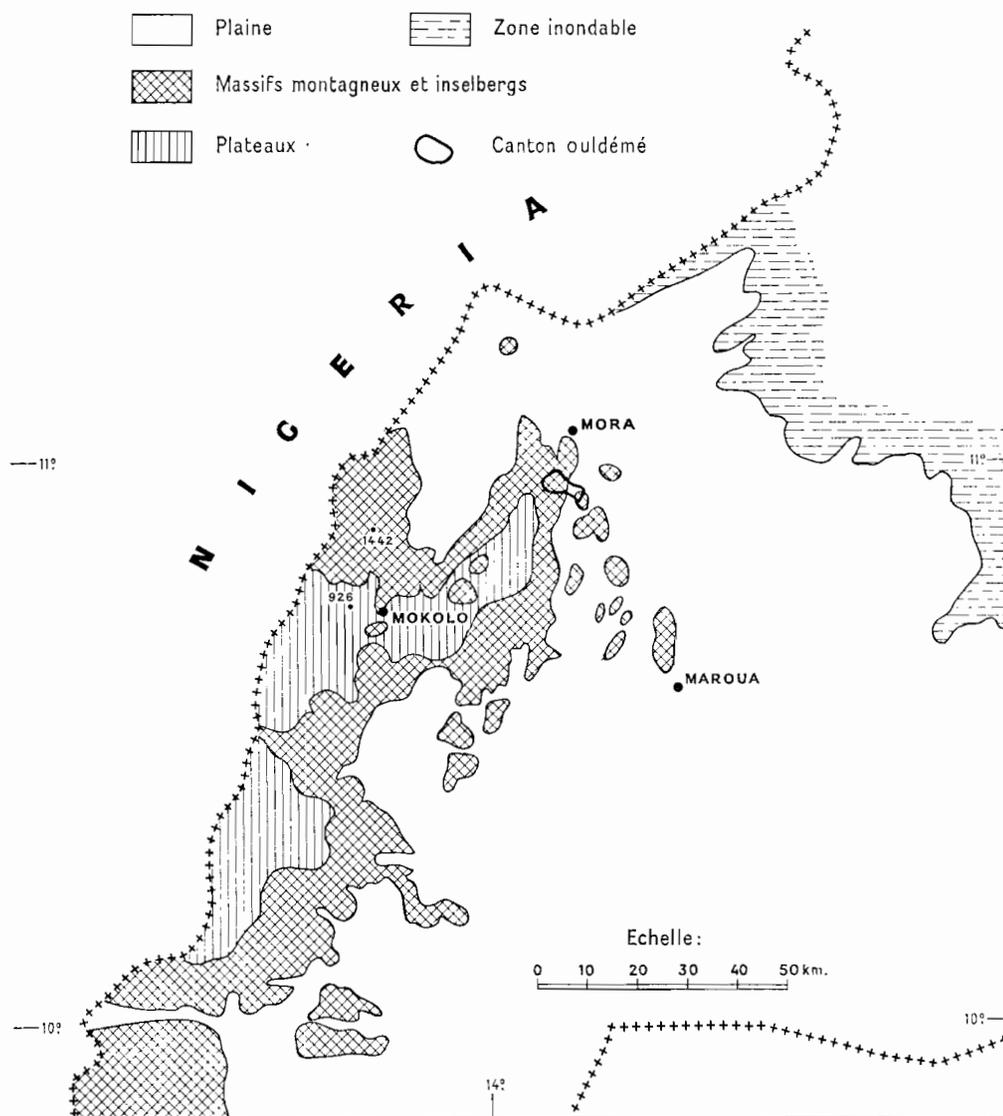


FIG. 1. — Les Monts du Mandara et le Pays ouldémé.

par les guerres des Foulbé avec lesquels ils n'ont jamais été en contact direct, mais, en revanche, ils subissaient le voisinage dangereux des Mandara dont les gros villages étaient tout proches de leurs massifs. Organisés en royaume, islamisés depuis le XVIII^e siècle, les Mandara, toujours à la recherche d'esclaves (un marché d'esclaves se tenait encore à Mora à l'époque de la colonisation allemande), multipliaient les raids en zone montagneuse, éventuellement avec l'aide de leurs alliés du Bornou. En même temps des relations économiques s'établissaient entre les deux groupes, les montagnards troquant leur fer, leurs prisonniers de guerre, et en cas de famine leurs enfants, contre des vêtements ou du mil.

C'est chez l'une de ces petites ethnies, les Ouldémé, que nous avons choisi d'observer les

rapports entre une communauté villageoise et l'espace qui la fait vivre. Notre choix s'est porté sur eux, non pas parce qu'ils pourraient être considérés comme un cas moyen représentatif de l'ensemble des montagnards, mais au contraire parce qu'on trouve chez eux avec une netteté exceptionnelle les caractères spécifiques des habitants de cette zone montagneuse. Ils occupent en bordure de la plaine mandara (cf. fig. 2) un massif bien individualisé de 6 km sur 2, séparé des montagnes voisines par d'assez larges vallées. Ils disséminent leurs *rhay*¹ sur les parties hautes du massif

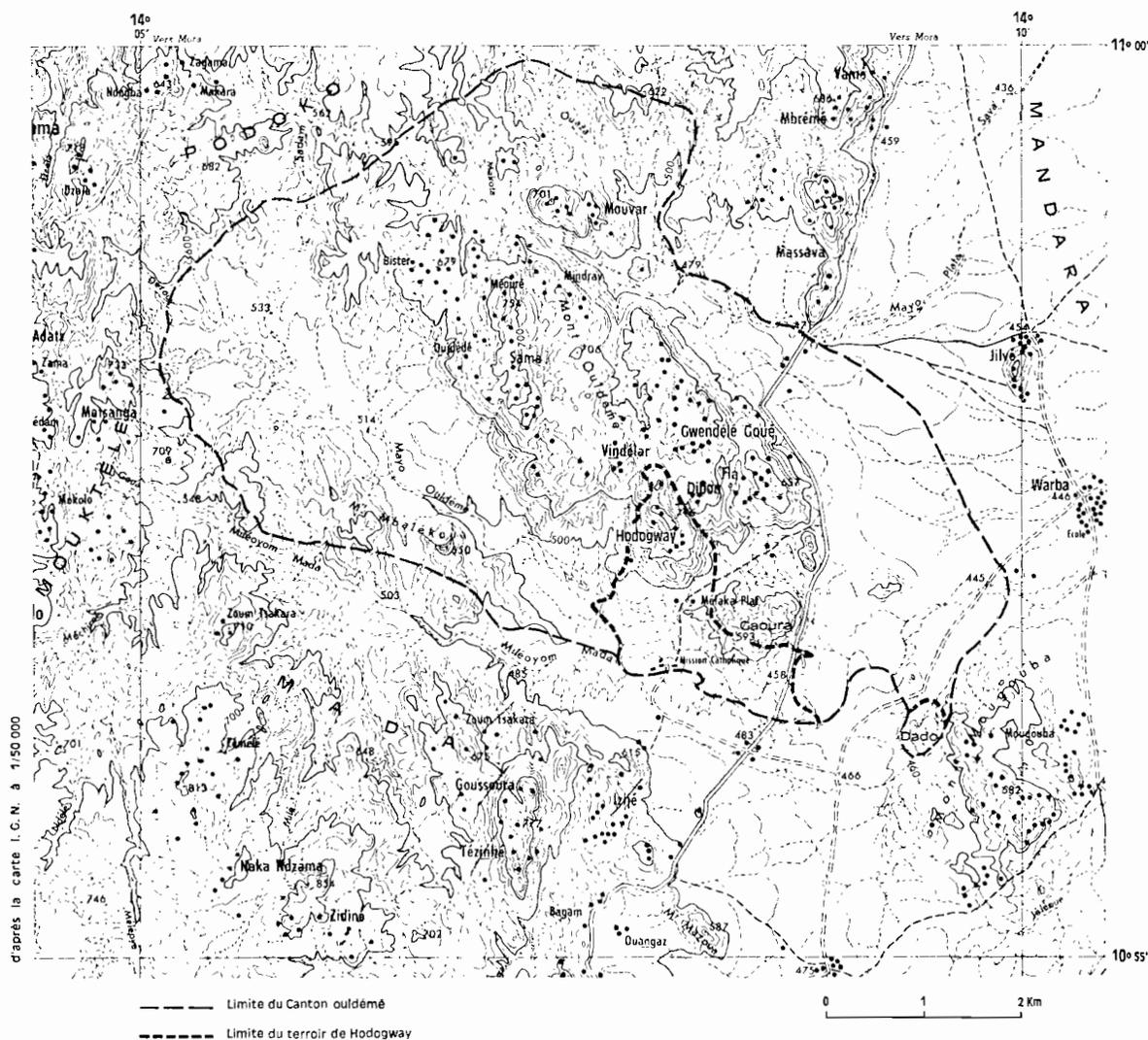


FIG. 2. — Le Canton ouldémé et le terroir de Hodogway.

en un vaste village-nébuleuse ; celui-ci se subdivise en une douzaine d'unités distinctes, que nous appellerons « villages » faute d'un meilleur terme. C'est l'un deux, Hodogway, situé à l'extrémité sud-est du massif, qui est l'objet de cette étude².

1. Nom de l'habitation ouldémé.

2. Les matériaux qui ont servi à faire cette étude ont été recueillis au cours d'un séjour à Hodogway de cinq mois, d'août à décembre 1965, et lors de nombreux passages de courte durée. Nous tenons à remercier ici très vivement le frère P. PROVOOST, de la Mission catholique de Mayo-Ouldémé, qui a activement participé à nos enquêtes et auquel nous sommes redevable de très nombreux renseignements, ainsi que M. le professeur G. SAUTER, qui nous a constamment aidée par ses suggestions et ses conseils pour la rédaction de ce travail.

I. — PRÉSENTATION DU MILIEU HUMAIN ET DU CADRE NATUREL

1. — LE MILIEU HUMAIN

A. — LES OULDÉMÉ

I. UN GROUPE D'ORIGINE COMPOSITE MAIS A VIGOUREUSE UNITÉ

Les Ouldémé forment un ensemble très cohérent. Sa faible importance numérique (le recensement de 1965 y décomptait 6 500 personnes), son habitat resserré sur un petit massif, son passé mouvementé, ont favorisé le développement d'une vie collective intense et la prise de conscience très vive de son unité.

Son histoire révèle pourtant la présence de nombreux petits groupes d'origines différentes. Il semble que les premiers arrivants s'installèrent au XVI^e ou au XVII^e siècle. Selon la tradition ouldémé, ils venaient du piton de Waza qui émerge dans la plaine à 60 km plus au nord ; lorsque l'ancêtre-fondateur prit possession du massif et s'installa à son sommet, sur le rocher Méouré, l'endroit était alors totalement vide, couvert de forêts et aucune terrasse n'y était construite ; ses descendants se répartissent aujourd'hui dans trois villages : Méouré et Hodogway, qui occupent les deux points culminants du massif, et Bister. D'autres groupes les rejoignirent bientôt : les Matsabayam, les seuls qui déclarent être originaires du massif et montrent le rocher d'où ils sont sortis¹, les Mèndjéling, les Madagazama venus de la montagne voisine, les Gwèndélé venus de l'actuel Nigéria, légèrement en marge du groupe dont ils n'ont pas adopté la langue, et une trentaine d'autres. L'arrivant le plus marquant fut Edjéwindia, un prince mandara détrôné qui redoutait d'être essorillé et qui vint, avec quelques compagnons, demander asile aux Ouldémé. Par la ruse, il réussit à dérober aux Mèndjéling les « pierres de la pluie », devenant ainsi maître de la pluie à leur place, et à s'assurer une certaine prééminence politique sur le massif, prééminence qu'il matérialisa en s'installant juste au-dessous de Méouré, sur la haute crête de Sama dont il délogea les Mèndjéling. Ses descendants et ceux de ses compagnons forment aujourd'hui plusieurs villages ; il est l'ancêtre direct du maître de la pluie, qui habite toujours à Sama, et du chef du canton ouldémé.

De ces origines diverses résulte un groupe composé de nombreux clans², tous rigoureusement

1. Les Matsabayam semblent avoir appartenu à une civilisation très primitive : « Ils étaient très sauvages... Ils ne savaient pas cultiver et mangeaient de la terre... Les Ouldémé les apprivoisèrent peu à peu et les firent devenir des hommes. »

2. Nous entendons par clan, le groupe de gens qui se réclament d'un même ancêtre, plus ou moins mythique, soit par filiation, soit par adoption.

exogames. Les Ouldémé se marient le plus souvent entre eux, et ces mariages ont contribué à faire leur unité.

Celle-ci est très forte. Tous célèbrent ensemble les diverses fêtes qui rythment leur vie et au cours desquelles des représentants des principaux clans, en particulier des descendants de l'ancêtre-fondateur, d'Edjéwindia et des Matsabayam, ont à jouer, chacun à sa place, leur rôle spécifique. La coutume oudémé, ensemble très riche qui touche tous les domaines de la vie et s'applique aux actes les plus quotidiens, doit être impérativement suivie par tous, sous peine de « briser la montagne ».

2. DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES BIEN INDIVIDUALISÉES

Au sein du massif oudémé « *bra* Ouldam », s'individualisent nettement les villages. C'est à leur niveau qu'on trouve un embryon de pouvoir politique, une certaine autorité détenue par les notables chargés de faire respecter la coutume ; ils sont également dénommés *bra* (*bra* Hodogway, *bra* Dibon).

Chacun occupe un secteur déterminé du massif, qui coïncide le plus souvent avec une petite unité morphologique : versant, croupe, arête. Ses familles appartiennent généralement à un même clan auquel, le plus souvent, se sont agrégés quelques éléments d'origine différente. Les liens créés par la communauté de résidence et par la participation aux mêmes sacrifices soudent étroitement tous ses membres ; lorsqu'un « étranger » originaire d'un autre village vient s'y établir définitivement, des interdits de mariage apparaissent dès la troisième génération entre ses descendants et leur communauté d'adoption, car ils sont devenus « comme des frères ».

La population masculine est d'ailleurs remarquablement stable, et l'on passe peu, du moins à titre définitif, d'un village à l'autre. Les femmes, par contre, quittent quand elles se marient leur village d'origine, mais elles conservent avec lui des liens étroits et c'est par son nom (« Hodogway », « Gwëndélé »...) qu'on les interpelle désormais.

La cohésion villageoise est très forte et diverses règles visent à la préserver : c'est ainsi qu'une femme divorcée ne peut se remarier dans le même village, afin d'éviter les risques de friction entre l'ancien et le nouvel époux. Autrefois, le jeu des solidarités transformait rapidement les conflits entre deux individus en guerres entre leurs deux villages.

3. UN PROBLÈME TRÈS ANCIEN ET ENCORE TRÈS ACTUEL : LE SURPEUPLEMENT

Les Ouldémé n'ont pas fait l'objet d'étude démographique précise, mais on peut affirmer avec certitude qu'il s'agit d'un groupe nettement progressif. La mortalité, pourtant très élevée, est largement compensée par une natalité encore plus forte.

L'examen des anciens recensements ne permet pas d'évaluer cette augmentation car, jusqu'à une date très récente, ceux-ci étaient faits de façon trop sommaire et auprès de populations trop hostiles à toute ingérence administrative pour qu'on puisse leur attribuer une valeur quelconque¹. Mais les traditions des Ouldémé, leurs récits sur leur passé, l'examen de leurs généalogies indiquent que la population a toujours eu tendance à croître par mouvement naturel.

Aussi, depuis longtemps, le problème du surpeuplement se pose à eux de façon aiguë. Très vite, ils n'ont pu se contenter de cultiver leur massif et ont défriché les vallées les séparant des montagnards voisins ; mais vers le sud ils durent laisser d'assez larges no man's lands pour éviter le contact avec les Mada, et vers l'est, du côté de la plaine, ils n'osèrent pendant très longtemps s'aventurer. Dans ces étroites limites, la simple croissance naturelle devenait vite catastrophique et le groupe dut, à plusieurs reprises au cours de son histoire, recourir à des mesures violentes

1. On peut en juger par les quelques chiffres suivants : population oudémé : recensement 1952, 4 661 habitants ; 1955, 4 837 ; 1961, 6 057 ; 1965, 6 512. Population de Hodogway : recensement 1952, 89 habitants ; 1955, 106 ; 1961, 223 ; 1965, 275. Seuls les deux derniers recensements peuvent être considérés comme valables.

quand l'espace vital devenait insuffisant. Ainsi décida-t-il un jour d'exterminer le clan des Matsabayam dont « les enfants étaient devenus aussi nombreux que les fruits du caïlcédrat », afin de récupérer ses terres : ceux qui ne furent pas tués s'enfuirent dans les montagnes voisines et l'on en garda seulement trois, pour continuer à assumer les sacrifices propres à leur clan. Les Bister connurent un sort analogue.

Quand le pays fut en voie de pacification, les Ouldémé étendirent peu à peu leur emprise agricole vers le sud et vers l'est. Dans la zone de contact avec les Mada, certains secteurs furent âprement disputés entre les deux ethnies. Du côté de la plaine, ils ne parvinrent à travailler que par groupe d'hommes armés tandis qu'un guetteur se postait pour les prévenir en cas d'alerte. C'est seulement depuis une trentaine d'années que leur territoire a pris ses dimensions actuelles et fait l'objet d'une mise en valeur pacifique et stable. Il s'étend en plaine jusqu'à sa limite avec le canton mandara de Warba, à une distance de 1 à 2 km du massif.

Aujourd'hui, avec 34 km² pour une population de 6 500 habitants, la densité dans le canton ouldémé est de 191 hab./km², ce qui est considérable étant donné la médiocre valeur des sols et l'abondance des surfaces rocheuses.

4. UNE ETHNIE FORTEMENT MARQUÉE PAR SON PASSÉ D'INSÉCURITÉ PERMANENTE

L'histoire des Ouldémé, comme celle de tous les montagnards de cette zone, est celle d'une longue insécurité : leur faiblesse numérique et leur situation en bordure de plaine les rendaient particulièrement vulnérables, et il semble qu'ils aient dû se tenir perpétuellement sur le qui-vive. Ils avaient à se défendre non seulement des Mandara, mais aussi des habitants des massifs voisins, notamment les Mada avec lesquels l'hostilité était permanente. Leurs récits sur leur passé sont remplis de ces luttes où ils avaient rarement le dessus, et dont certaines ont laissé des traces précises dans la localisation de l'habitat. Ainsi, la butte de Gaoura, isolée en avant du massif ouldémé, qui fut habitée pendant quelque temps, dut être abandonnée assez rapidement à la suite de raids mandara. Un des quartiers de Hodogway, Gégèm, pillé et incendié il y a une cinquantaine d'années par les Mada, fut reconstruit plus haut, à son emplacement actuel, à proximité de la crête et des deux autres quartiers.

Les effets de la pacification furent longs à se manifester. Les colonisateurs, allemands puis français, longtemps dépassés par le « problème kirdi »¹ « administraient » les populations de la montagne par l'intermédiaire de musulmans de la plaine. Le pays ouldémé faisait partie du canton mandara de Warba. C'est seulement en 1948 qu'il passa à l'administration directe, et en 1952 qu'il fut officiellement détaché de Warba et érigé en canton indépendant.

Très marqués par leur passé, les Ouldémé sont restés particulièrement repliés sur eux-mêmes, attachés à leurs traditions et conservateurs : ce sont « les plus kirdi des Kirdi ».

B. — LA COMMUNAUTÉ RURALE DE HODOGWAY

I. CARACTÈRES DÉMOGRAPHIQUES

Hodogway comprenait 298 habitants en 1965. On y décomptait 113 enfants de 0 à 14 ans, soit à peine 38 % du total. Ce chiffre, relativement bas pour une population progressive, est sans doute influencé par une récente épidémie de rougeole particulièrement meurtrière. Le village comprenait 145 femmes pour 153 hommes, ce déficit de la population féminine provenant du déséquilibre de la classe de 0 à 9 ans qui comptait 29 filles pour 52 garçons.

Plus significatif est l'examen de la situation matrimoniale des hommes.

1. Kirdi, terme baguirmien signifiant « païen », qui sert généralement à désigner les non-musulmans du Nord-Cameroun, et plus particulièrement les montagnards.

Ages	15-20	20-30	30-40	40-50	50-60	+ de 60	TOTAL
Célibataires	11	1					12
Divorcés, veufs		2	1	2	1	4	10
Mariés à 1 femme	1	12	11	8	9	5	46
— 2 femmes		2	6	2	2	1	13
— 3 femmes			2				2
— 4 femmes				1			1
TOTAL	12	17	20	13	12	10	84

On remarque que les hommes se marient jeunes, généralement lorsqu'ils atteignent 20 ans, que la monogamie est largement prédominante, puisqu'elle concerne 74 % des hommes mariés, que les polygames, dont la plupart ont seulement deux femmes, n'ont pas 40 ans pour la majorité d'entre eux. Les femmes en âge de procréer vont aux hommes jeunes et il existe rarement de décalage important entre l'âge de deux époux. De leur côté, les jeunes filles se marient entre 14 et 18 ans, les mariages précoces d'impubères sont ici inconnus. Tout ceci favorise une natalité qui est réputée pour être une des plus fortes de la région et qui vaut aux femmes ouldémé d'être particulièrement recherchées par les montagnards des ethnies voisines.

Mais l'instabilité des ménages est grande. L'épouse qui reste toute sa vie au même foyer constitue une exception¹, nombreuses au contraire sont les femmes qui partent après quelques années de mariage, après avoir donné un ou deux enfants à leur mari (dès lors, le nouvel époux n'a pas à rembourser de dot), et qui changent ainsi de mari à plusieurs reprises au cours de leur vie ; de même il est fréquent que les vieilles femmes quittent leur dernier mari (surtout si une co-épouse reste au foyer) et viennent finir leurs jours chez un de leurs fils. On trouve ce même comportement chez tous les montagnards de cette région, ce qui n'est pas sans surprendre dans ces sociétés restées très traditionnelles. Il est possible que s'exprime ici, au niveau des femmes, le besoin de liberté, besoin toujours profondément ressenti chez ces populations. Cette instabilité féminine est très ancienne mais semble s'être amplifiée depuis la pacification ; à ceci, l'Ouldémé donne une explication : l'homme ne peut plus, comme il le faisait autrefois, menacer son épouse trop volage d'aller la vendre aux Mandara.

L'unité familiale constituant un foyer autonome correspond le plus souvent au ménage. En se mariant, le jeune homme acquiert son indépendance et se construit son rhay, généralement à proximité de celui de son père. Il arrive cependant lorsque l'entente familiale est particulièrement bonne, que des frères mariés restent auprès de leur père tant qu'il vit et continuent à vivre ensemble après sa mort. Les 298 habitants de Hodogway se répartissent dans 55 foyers².

2. STRUCTURES SOCIALES, HABITAT TRADITIONNEL ET HABITAT RÉCENT (fig. 3)

La plupart des hommes de Hodogway appartiennent au clan fondateur de l'ethnie dont un groupe essaïma depuis Méouré. Ils se réclament d'un ancêtre commun, Baba Koudoum, auquel est consacrée une pierre plate située au sommet du village.

Les descendants de Baba Koudoum se répartissent en quatre lignages : les Tāndav et les Jéké qui sont installés sur le plateau sommital, au quartier de Rharsivalé, les Gégèm et les Zalaka qui habitent deux quartiers situés légèrement en contrebas. Un cinquième lignage, celui des Jigmi

1. Dans tous les cas que nous avons observés, il s'agissait de femmes dont le mari était monogame.

2. Ces foyers correspondant à une exploitation autonome ne coïncident pas toujours avec un rhay : il arrive en effet que des vieilles femmes ou des ménages aient une habitation distincte de celle du chef d'exploitation.

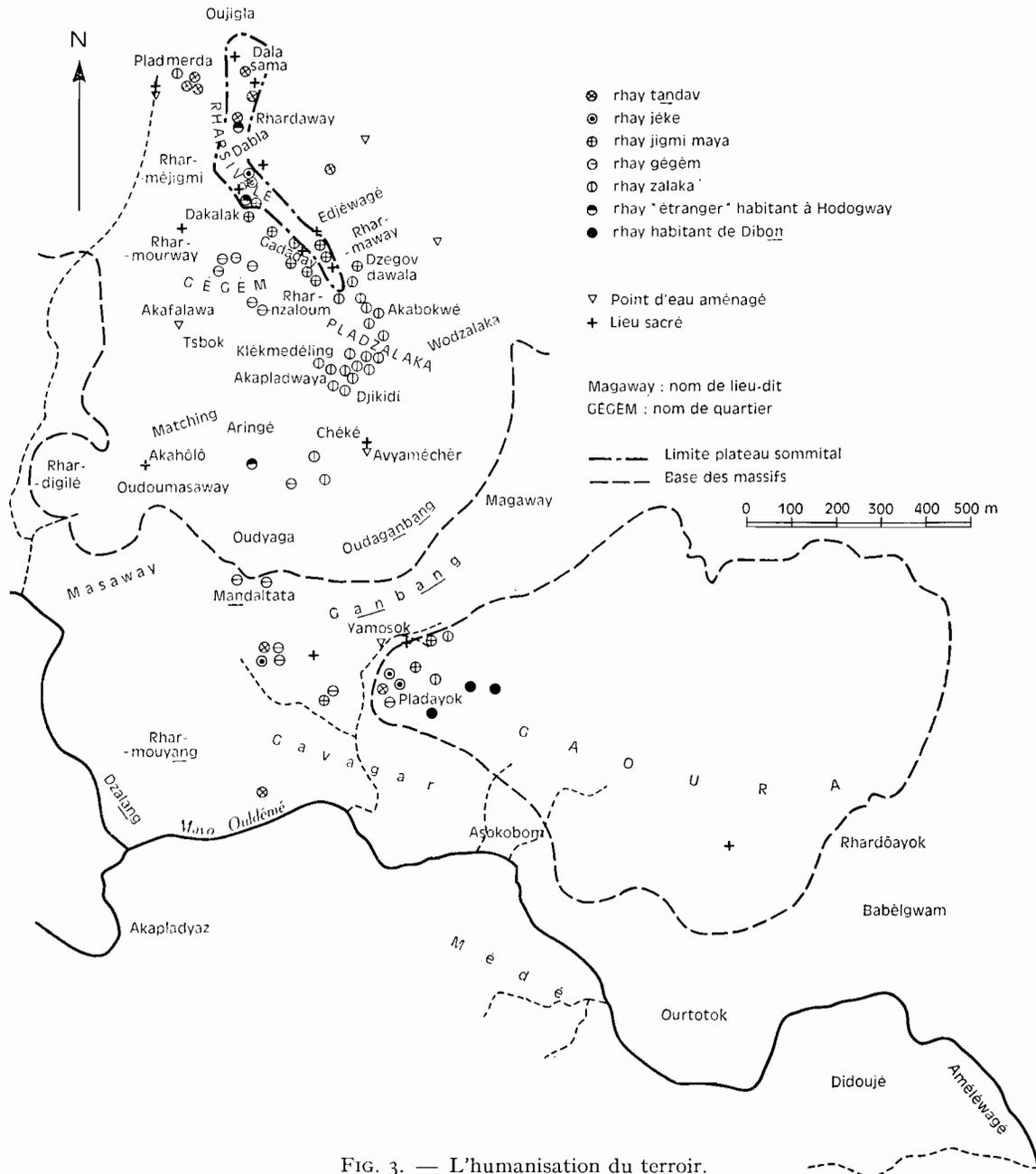


FIG. 3. — L'humanisation du terroir.

Maya, est issu d'un jeune garçon maya¹ qu'une femme ouldémé recueillit et sauva de l'esclavage ; il a conservé quelques rapports avec d'autres familles d'origine maya disséminées dans la région, mais il est parfaitement assimilé au clan fondateur ouldémé avec qui l'interdit de mariage est absolu ; ses familles se regroupent à Rharsivalé, à côté des Jéké. Enfin, trois familles d' « étrangers », originaires des villages ouldémé voisins, vivaient en 1965 à Hodogway et l'une d'elles, installée à Rharsivalé depuis deux générations, est en cours d'assimilation.

1. Les Maya, qui descendraient des Sao, occupaient la plaine avant sa conquête au xvii^e siècle par les Mandara. Leurs descendants sont aujourd'hui plus ou moins assimilés aux Mandara ou aux montagnards chez qui ils se sont réfugiés.

Traditionnellement, les *rhay* se regroupent donc par lignage et se localisent près du sommet. Un mouvement de descente commence à se dessiner depuis une quinzaine d'années ; ce fut d'abord le chef administratif du village, un Jéké, qui vint s'installer au pied de Hodogway, sur une vaste dalle rocheuse ; il fut rejoint peu à peu par d'autres familles qui se disséminèrent en piedmont sans aucun souci de regroupement par lignage. Aujourd'hui, quinze familles sont installées en piedmont, trois sont descendues seulement à mi-hauteur du versant, les trente-sept autres sont restées fidèles à leur habitat traditionnel.

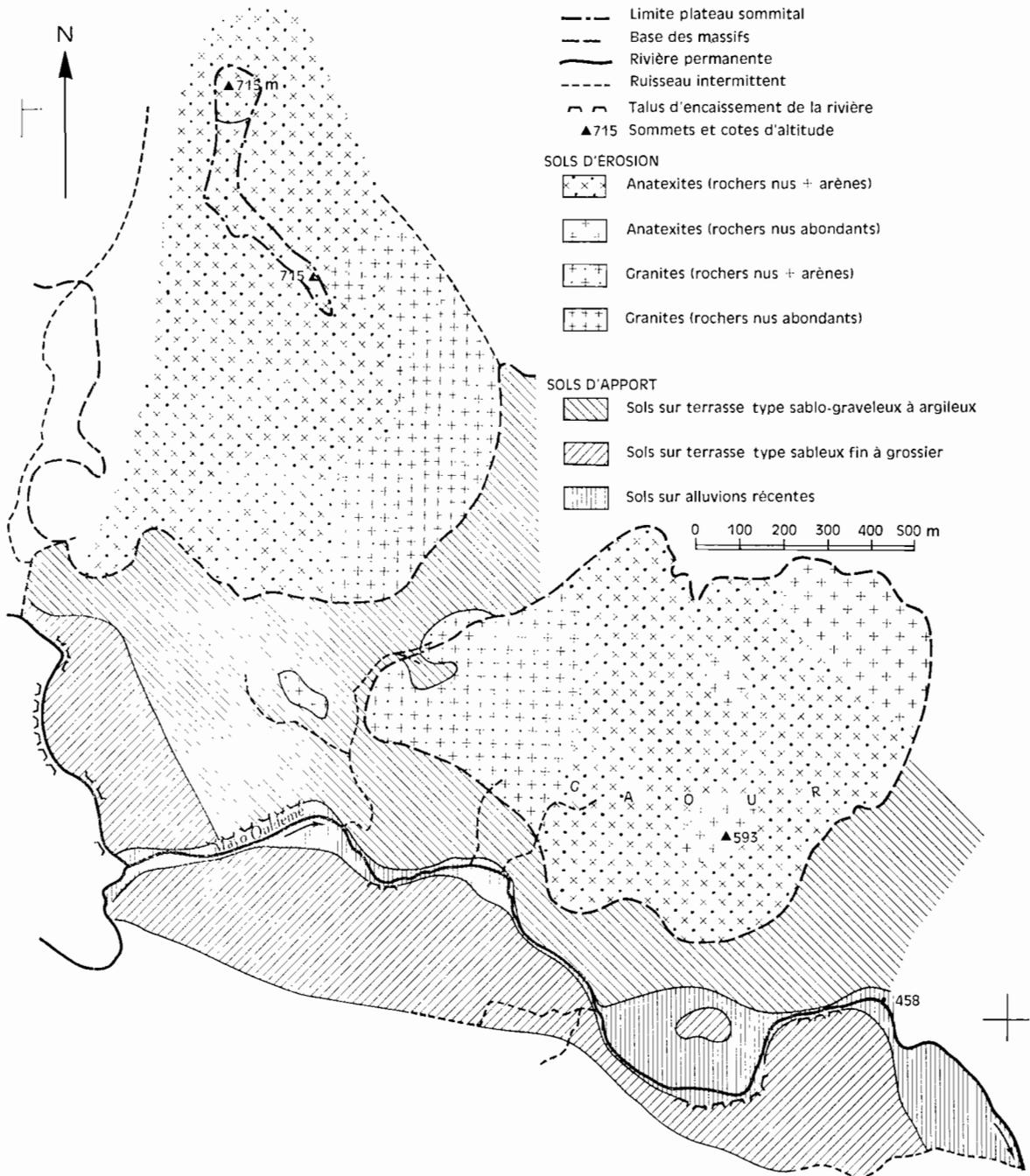


FIG. 4. — Relief et sol, d'après D. MARTIN.

2. — LE CADRE NATUREL

A. — RELIEF ET SOL (cf. fig. 4)

Le « terroir » de Hodogway — nous entendons par ce terme l'espace aménagé et cultivé par les habitants de Hodogway — s'étend, comme pour chaque village ouldémé, sur une partie du massif et sur le secteur de vallée (ou de plaine) qui lui fait suite. Le passage de la vallée à la montagne est brutal et les deux zones sont très tranchées. Les Ouldémé désignent la première par « bra », qui signifie à la fois montagne et espace habité ou village, et la seconde par « aligé », terme s'appliquant à une zone non accidentée et non habitée¹.

I. LA ZONE MONTAGNEUSE DU TERROIR DE HODOGWAY

a) *bra Hodogway*

La zone montagneuse du terroir est essentiellement formée par l'extrémité sud-est du massif. Elle s'étend grosso modo entre deux torrents qui entaillent profondément la masse montagneuse et qui séparent le village de Hodogway de ses deux voisins, Vāndelar, à l'ouest, Dibōn, au nord-est. Elle couvre une superficie de 30 hectares.

Les versants s'élèvent avec vigueur de la base du massif, à 500 m d'altitude, jusqu'à la crête qui culmine à 715 m. Sur le versant principal, exposé au sud, la pente est en moyenne de 18 degrés, et l'on trouve successivement (cf. fig. 5) :

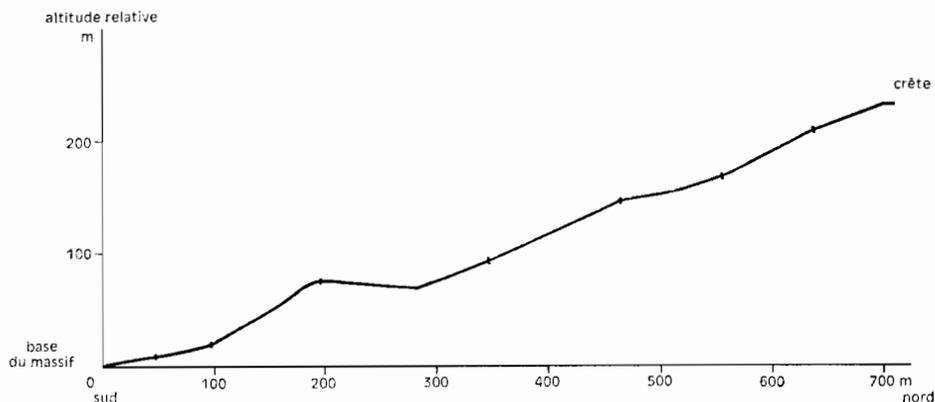


FIG. 5. — Profil sud-nord de *bra* Hodogway.

— de 500 à 575 m, de fortes pentes, dépassant par endroits 30 degrés, et présentant de très nombreux affleurements rocheux ;

— un replat à 575 m correspondant à une cassure d'orientation est-ouest ; les eaux venant du sommet s'y rassemblent après les pluies, s'écoulant vers l'est et vers l'ouest ; trois familles venant des quartiers traditionnels y ont construit leur rhay en 1963 ;

— de 575 à 650 m, à nouveau des pentes raides de 20 à 30 degrés ;

— un secteur en pente plus douce sur lequel se trouvent les deux quartiers de Gégèm et de Zalaka ;

— une dernière pente raide jusqu'au rebord du plateau sommital à 700 m.

1. Par extension, *bra* finit par désigner tout lieu habité même s'il n'est pas en montagne, et s'applique aux villes et villages de plaine ; réciproquement *aligé* peut désigner une zone montagneuse non habitée, comme la butte de Gaoura.

La crête est formée par une surface relativement plane, longue de 500 m, large de 20 à 100 m. Ses deux points culminants, à 715 m, sont situés à ses deux extrémités, la partie centrale formant un léger ensoleillement. Son altitude est sensiblement la même que celle de la crête de Sama, et que celle du plateau de Mouktélé, à 5 km plus à l'ouest. Il s'agit donc d'un petit lambeau de l'ancienne surface d'érosion qui constitue les plateaux des Monts du Mandara. C'est sur cette crête et légèrement en contrebas que sont construits les rhy du quartier de Rharsivalé.

Géologiquement¹, bra Hodogway comprend deux parties : l'ouest formé de roches métamorphiques de type anatexite, l'est, formé de granites porphyroïdes et beaucoup plus leucocrates. Les paysages et la valeur culturelle correspondant à ces deux formations diffèrent nettement. A l'est, sur le granite abonde la roche nue : surfaces rocheuses, parfois très lisses, affleurant parallèlement à la pente (les *plad*), gros blocs parallépipédiques, chaos d'éboulis en bas de pente. Les arènes granitiques sont très grossières et généralement sans horizon humifère, sauf à proximité des habitations du quartier de Zalaka.

A l'ouest, sur les anatexites, les rochers nus sont encore nombreux mais se présentent sous forme de pointements ou d'affleurements plus réduits. Et surtout, les arènes sur anatexites ont subi un début d'évolution et donnent des sols lithiques parfaitement cultivables. Remaniés et épierrés au moment de leur mise en terrasse, ils renferment moins de cailloux et de pierres que l'on pourrait s'y attendre. Ils contiennent une forte proportion de graviers (15 à 25 %) et de sables grossiers (55 à 70 %) contre 4 à 7 % d'argile et moins de 5 % de limon fin. Ce sont donc des sols légers et perméables, mais la présence à faible profondeur (25 cm à 1 m) de la roche altérée en place qui reste gorgée d'eau pendant toute la saison des pluies favorise le maintien d'une certaine humidité dans les horizons de surface². En outre, ils possèdent d'abondantes réserves minérales en phosphore, magnésium et potassium, et leurs teneurs en matières organiques sont, grâce aux fumures répétées, les meilleures que l'on observe sur le terroir (1 à 1,7 %).

b) *La colline de Gaoura*

Détachée du massif, la colline de Gaoura n'est plus habitée ; elle se partage entre les habitants de Dibōn et ceux de Hodogway ; ces derniers en détiennent les pentes sud et ouest. Elle culmine à 593 m. Comme bra Hodogway, elle est formée de granites, pratiquement incultivables, et d'anatexites, à l'est, en partie mises en culture.

2. LE SECTEUR NON MONTAGNEUX DU TERROIR

Le pédiment d'orientation nord-sud qui longe cette partie des Monts du Mandara présente de part et d'autre du massif ouldémé deux larges rentrants, ou embayments, occupés chacun par une vallée. La vallée située au sud et à l'ouest du massif est drainée par une rivière permanente, le mayo Ouldémé³. Le terroir de Hodogway s'étend sur la section aval de cette vallée entre bra Hodogway et la limite avec le territoire mada ; il débordé légèrement sur la plaine, à l'est.

Une haute terrasse formée par un épandage alluvio-colluvial remblaie entièrement la vallée. Sa pente longitudinale, au niveau de Hodogway, est faible, sa pente transversale, des massifs au mayo, est nettement plus sensible. Vers l'aval, elle s'abaisse et se dissèque, et finit par disparaître en plaine. D'origine ancienne, elle est actuellement en voie d'érosion, comme le prouve le déchaussement récent de certains blocs rocheux en place, recouverts de patine sur leur partie supérieure, sans patine et légèrement évidés à leur base. Sa surface est assez irrégulière, très érodée par endroits, incisée par de petits mayos intermittents affluents du mayo Ouldémé. Les matériaux

1. Les données géologiques et pédologiques ont été établies par D. MARTIN, pédologue de l'ORSTOM (cf. MARTIN, 1966).

2. En janvier, après trois mois de saison sèche, D. MARTIN trouvait à 50 cm de profondeur des horizons d'altération assez humides.

3. Mayo, terme fulfuldé qui signifie « rivière », permanente ou non.

qui la constituent sont grossiers et hétérogènes. Les sols, comme ceux de la montagne, sont caractérisés par l'importance des graviers (10 à 30 %) et de sables grossiers (45 à 70 %). D. MARTIN a pu y distinguer deux groupes, l'un contenant davantage de sables, fins et grossiers, l'autre caractérisé par une plus forte proportion d'argile (10 à 20 %), mais aussi de graviers, et par une plus riche teneur en matière organique (0,8 %). Ces deux types de sols sont très perméables, le second cependant un peu moins que le premier, et la profondeur de la nappe phréatique, qui à certains endroits se trouve à plus de 5 m de la surface, les rend plus sensibles à la sécheresse que ceux de montagne. D'autre part, par suite d'un certain tri des matériaux opéré par le ruissellement, les éléments sont souvent plus grossiers sur les parties hautes de la terrasse (base des massifs, sommets d'interfluvés) qu'au bas des pentes.

Le mayo Ouldémé entaille cette terrasse, déterminant à certains endroits des talus subverticaux de plus de 5 m de hauteur. Le long du mayo, en contrebas de la terrasse, une bande généralement très étroite, s'élargissant par endroits, est occupée par des alluvions récentes. A l'exception de quelques secteurs souvent inondés et très sableux, les sols formés sur ces alluvions ont un excellent potentiel de fertilité. Leur texture est fine, à dominance de sable et de limon fin et avec une notable proportion d'argile. La nappe phréatique est proche. Les teneurs en matière organique sont élevées (plus de 1 %), malgré l'absence d'engrais, et les réserves minérales sont importantes. Ce sont les meilleurs sols du terroir.

Celui-ci comprend encore un petit secteur excentrique, Dado, situé en plaine au pied d'un inselberg. Il est formé de colluvions grossières assez médiocres.

Richesse en réserves minérales, mais pauvreté en matières organiques et faible capacité de rétention en eau, tels sont les trois traits qui caractérisent la plupart des sols de Hodogway, en montagne comme en plaine, mais à des degrés divers. Cette diversité est bien connue de l'Ouldémé qui classe ses sols en une vingtaine de catégories, en se fondant essentiellement sur les variations de leur texture¹.

B. — LE CLIMAT

Hodogway est situé à 11 degrés de latitude nord. Le climat est de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance d'une saison des pluies d'avril à septembre et d'une saison sèche

1. Afin de montrer comment l'Ouldémé se représente ses sols, nous notons ici les descriptions et commentaires donnés par un paysan à propos d'un certain nombre d'entre eux :

— *tchitchiré* : c'est la roche pourrie (en voie d'altération). Formation abondante en montagne, et en plaine au pied des massifs. Les parties les moins dures peuvent être cultivées. Quand on commence à les mettre en valeur (par exemple à l'emplacement d'un rhay abandonné), on y sème la première année des haricots seuls, en y incorporant beaucoup d'engrais ; elles sont ensuite bonnes pour le sorgho. En plaine elles conviennent à l'arachide et surtout au souchet et au pois de terre.

— *arhara albès* : sol fertile, formé d'éléments fins, qu'on trouve en montagne et plus rarement en plaine. Il convient à toutes les plantes sauf au souchet.

— *arhara méchékéné* : terre fine, de couleur foncée, qu'on trouve en montagne ; elle est très friable ; le vent y arrache parfois le mil, et lorsqu'on coupe la tige au moment de la moisson, la plante se déracine. Il faut y mettre fréquemment de l'engrais. Les excès d'eau y sont néfastes : après quatre grosses averses successives, la croissance du mil est stoppée.

— *kirbité* : sol à particules fines : lorsqu'on y marche, la poussière se soulève. Ressemble au sol précédent mais n'a pas la même qualité. On le trouve en plaine près du mayo (alluvions récentes). On peut y mettre du mbarkala.

— *dalab* : sol qui devient boueux en saison des pluies. Bonne terre à mil, convient mal à l'arachide. Elle est sujette aux méfaits de l'érosion, des rigoles d'eau s'y forment. Il faut y multiplier les dzala (ados anti-érosifs, cf. plus loin).

— *ouyang* : sol très sableux, très abondant en plaine. On en trouve aussi en montagne (mais peu à Hodogway), au-dessous de tchitchiré : il provient d'éléments arrachés à tchitchiré et transportés par le ruissellement. Peu favorable au mil qui pousse bien au début mais s'y développe mal ensuite, il faut laisser de grands intervalles entre les pieds. Mais c'est la terre de l'arachide, du voundzou et du souchet.

— *métchékwèkèk* : terre dure, renfermant de petits cailloux, difficile à cultiver avec la houe. Se trouve en montagne et en piedmont. Donne des mils au grain très dur, convient surtout très bien aux haricots et à l'éleusine. Au-dessous de ce sol, on trouve souvent arhara albès.

— *tchitchiré ouyang* : sol composé surtout de gros graviers ; sans valeur culturale.

d'octobre à mars. La température moyenne, au poste voisin de Mora, est de 28 °C. L'amplitude annuelle est ici particulièrement accentuée : le thermomètre descend fréquemment au-dessous de 10 °C en décembre et janvier, pour remonter au-dessus de 40 °C en mars et avril avant l'arrivée des pluies.

Un poste pluviométrique placé depuis 1954 à la Mission catholique de Mayo-Ouldémé, sur le terroir même de Hodogway, permet de connaître avec une certaine précision le régime des précipitations.

La hauteur moyenne annuelle, calculée sur douze années, est de 958 mm, le minimum est de 742 mm (1960), le maximum de 1 040 mm (1962). Ces valeurs sont nettement supérieures à celles observées dans les stations voisines : il semble que ce versant exposé à l'est attire les précipitations et notamment les précipitations précoces d'avril et de mai. La saison des pluies débute en avril ou mai par des averses orageuses souvent violentes, mais toujours espacées et irrégulières et l'on observe fréquemment un minimum secondaire courant mai. Les pluies deviennent de plus en plus fréquentes à partir de juin, jusqu'en juillet et août qui sont les deux mois les plus arrosés ; elles diminuent rapidement en septembre pour s'arrêter complètement début octobre. La comparaison des courbes annuelles (cf. fig. 6) montre que la répartition des pluies varie notablement suivant les années, surtout en début de saison.

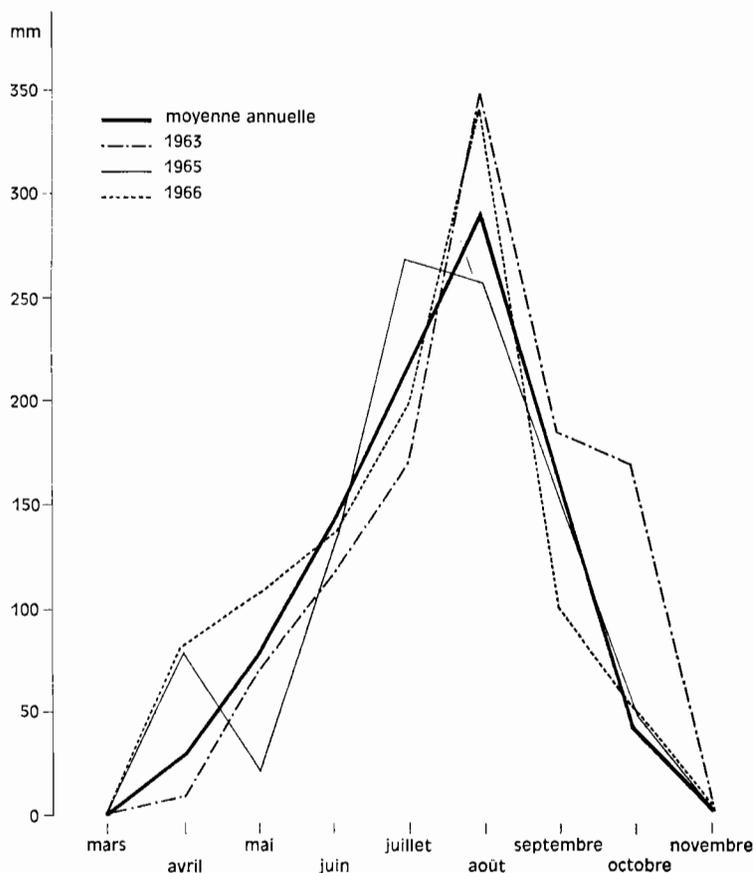


FIG. 6. — Pluviométrie.

Les travaux agricoles sont en relation étroite avec la pluviométrie : les paysans sèment en général leur mil aussitôt après l'une des premières grosses averses en avril ou mai et leur arachide en juin, quand les pluies tombent avec régularité. Les récoltes sont faites en octobre, au début

de la saison sèche. L'abondance de la récolte de mil peut fortement varier suivant les années. Elle n'a aucun rapport avec le total des précipitations ni avec le nombre de jours de pluie :

Années	Récolte de mil	Hauteur des précipitations en millimètres	Nombre de jours de pluie
1965	bonne	927	74
1966	catastrophique	949	75
1967	mauvaise	857	52
1968	moyenne	1 000	69
1969	bonne	876	80

Par contre, la répartition des pluies en avril, mai et juin est capitale pour l'agriculteur : nous reviendrons plus loin sur ce point. Les sécheresses du mois de mai, qui suivent les semailles du mil et se placent donc à une période critique pour la plante, lui sont souvent très néfastes. De plus, elles favorisent les dégâts causés par les prédateurs, chenilles et vers blancs, attirés par la plantule.

Mais comme nous le verrons, l'Ouldémé sait s'adapter à ces variations auxquelles il est habitué et recommence s'il le faut deux ou trois fois ses semailles. D'autres phénomènes climatiques, plus difficiles à repérer, devant lesquels le paysan est désarmé, sont beaucoup plus dangereux : excès d'eau à l'époque de la floraison, défaut d'ensoleillement ou insuffisance de chaleur lors de la formation du grain. Ce sont eux qui paraissent avoir une influence déterminante sur les rendements. Ce fut le cas en 1966, année mauvaise pour toute la région et particulièrement catastrophique pour les Ouldémé, bien que la courbe de précipitations ne s'écartât pas sensiblement de la normale : le mil poussa normalement, mais les épis avortèrent ou restèrent petits.

L'agriculture ouldémé paraît très sensible aux aléas climatiques. Non seulement la perméabilité des sols et leur faible capacité de rétention d'eau rendent particulièrement gênantes les périodes de sécheresse du début de la saison des pluies, mais les irrégularités de la température ou des conditions d'ensoleillement peuvent déterminer de fortes variations de rendements suivant les années.

3. — L'OULDÉMÉ ET LA MONTAGNE

Ancrée sur son promontoire depuis plusieurs siècles, la communauté de Hodogway — comme ses voisines — n'a réussi à survivre dans un cadre spatial resserré et difficile que grâce à une remarquable adaptation aux conditions physiques qui étaient les siennes. Aussi n'est-il pas suffisant de présenter séparément l'homme et son cadre. Nous sommes en effet en présence d'un paysage complètement transformé par l'homme et d'une civilisation fortement influencée par le milieu physique où elle est née.

A. — UN TERROIR CONSTRUIT PAR L'HOMME

Le paysage est entièrement marqué par l'empreinte de l'homme. Il doit autant au travail accumulé depuis des générations qu'aux données naturelles.

I. LES TERRASSES

C'est aux terrasses qu'est due sa transformation la plus spectaculaire. Comme tout le massif ouldémé — comme d'ailleurs aussi la plus grande partie des Monts du Mandara —, les pentes de

Hodogway sont transformées en gigantesques escaliers et donnent, surtout en saison sèche, une impression extraordinaire de construction humaine.

Les petits murets verticaux sont en pierres sèches. Leur hauteur, qui varie de 20 cm à 2 m, se situe le plus souvent autour de 50 cm. Ils séparent des terrasses, parfois très étroites (40 cm), mais qui s'élargissent dès que la pente diminue. Leur profil transversal, horizontal ou légèrement en pente, se termine à l'aval par un petit rebord en relief reconstitué chaque année avec des tiges de mil et des pierres, destiné à mieux retenir l'eau. Sur le versant nord, composé de cailloutis et d'arènes, terrasses et murets se déploient suivant les courbes de niveau avec une continuité parfaite ; les versants sud et est, encombrés de rochers, offrent moins de régularité ; les murets s'interrompent pour s'appuyer sur les blocs en place, se dédoublent et forment un réseau plus complexe.

Chaque année, le paysan répare avec soin ses terrasses lorsqu'il les met en culture et cette remise en état est facile et rapide. Par contre, leur construction a dû investir autrefois une forte quantité de travail dont l'Ouldémé d'aujourd'hui profite, mais qu'il n'aurait sans doute plus le courage d'effectuer : devant certains murs de 1 à 2 m de hauteur, formés à leur base de gros blocs rocheux, soigneusement assemblés, il évoque avec admiration la force de ses ancêtres.

Par rapport aux secteurs montagneux régulièrement cultivés, ceux qui sont abandonnés depuis un certain nombre d'années sont donc fortement dévalorisés, car les terrasses non entretenues se dégradent vite. C'est le cas du sud de la butte de Gaoura dont les parties les plus impropres à la culture (zone granitique à l'ouest, pentes très raides à l'est) sont abandonnées depuis plus de cinquante ans. Les terrasses n'y existent plus qu'à l'état de vestige et leur remise en culture nécessiterait de gros travaux devant lesquels l'Ouldémé recule aujourd'hui, préférant aller louer des champs en plaine.

2. LES DZALA

Au pied de la montagne, les terrasses continuent à être construites tant que les pierres sont abondantes. En fait elles disparaissent très rapidement pour laisser la place aux *dzala*. Ces *dzala*, dont nous examinerons plus loin le rôle, sont des aménagements beaucoup plus originaux, pratiqués seulement par les Ouldémé et par quelques-uns de leurs voisins. Ce sont des ados, larges et hauts d'une quarantaine de centimètres, disposés parallèlement aux courbes de niveau et espacés de 3 à 10 m les uns des autres. Ils sont présents tant que subsiste une légère pente, c'est-à-dire sur la plus grande partie de la vallée et donnent au paysage un aspect strié très caractéristique.

Ils sont faits avec les herbes arrachées lors des sarclages, auxquelles sont ajoutés quelques vieilles tiges de mil et des cailloux. Faciles à faire, ils sont remplacés tous les trois ou quatre ans et ne constituent donc pas, comme les terrasses, un investissement à long terme.

3. DE NOMBREUX SENTIERS, UNE VÉGÉTATION DOMESTIQUÉE, DES POINTS D'EAU AMÉNAGÉS

De nombreux sentiers escaladent le massif de Hodogway et sillonnent la vallée. Certains, qui conduisent au dispensaire ou aux marchés situés plus au nord, sont empruntés par les villageois des environs et très fréquentés. Ils passent directement sur les champs et sont très étroits car les cultivateurs ne veulent perdre que le minimum de place ; en montagne, dès que possible, ils empruntent les rochers, obligeant parfois à de véritables escalades auxquelles l'Ouldémé est rompu. Ils franchissent les terrasses à l'aide de quelques marches ; dans la vallée, les *dzala* sont aplanis à leur passage.

La végétation a perdu tout caractère naturel. Les arbres, constamment retaillés, forment un parc relativement régulier d'espèces sélectionnées en fonction de leur utilité.

Plusieurs points d'eau sont aménagés en montagne ; ils se présentent généralement sous forme de puits peu profonds, tapissés par un mur circulaire en pierres. Ils sont situés à l'emplacement

de résurgences, ou au fond des lits des torrents intermittents qui descendent des hauteurs. Ils tarissent plus ou moins complètement en saison sèche et presque toutes les femmes doivent alors descendre chercher leur provision quotidienne au mayo Ouldémé.

4. LES RHAY OULDÉMÉ (fig. 7)

Nous l'avons vu, les rhay traditionnels s'éparpillent de façon irrégulière au sommet du terroir, sur la crête et sur deux légers replats situés quelques dizaines de mètres en contrebas.

Ils sont formés d'un groupe de petites cases rondes serrées les unes contre les autres et sont toujours construits suivant le même plan. Par une porte, toujours située en haut du rhay, on pénètre dans une entrée autour de laquelle sont disposées la chambre du chef de famille, éventuellement celles des autres hommes adultes habitant là, l'étable à chèvres et deux cases qui se commandent et servent de pièces de réception ; il faut les traverser pour accéder, après avoir descendu quelques marches, au *koubal*, demi-cercle formé par les cuisines et les chambres des femmes et au centre duquel sont groupés les greniers. Les murs sont en pierres sèches et en terre ; les toits coniques sont faits de longues perches recouvertes de tiges de mil, l'absence de brousse ne permettant généralement pas la couverture en paille.

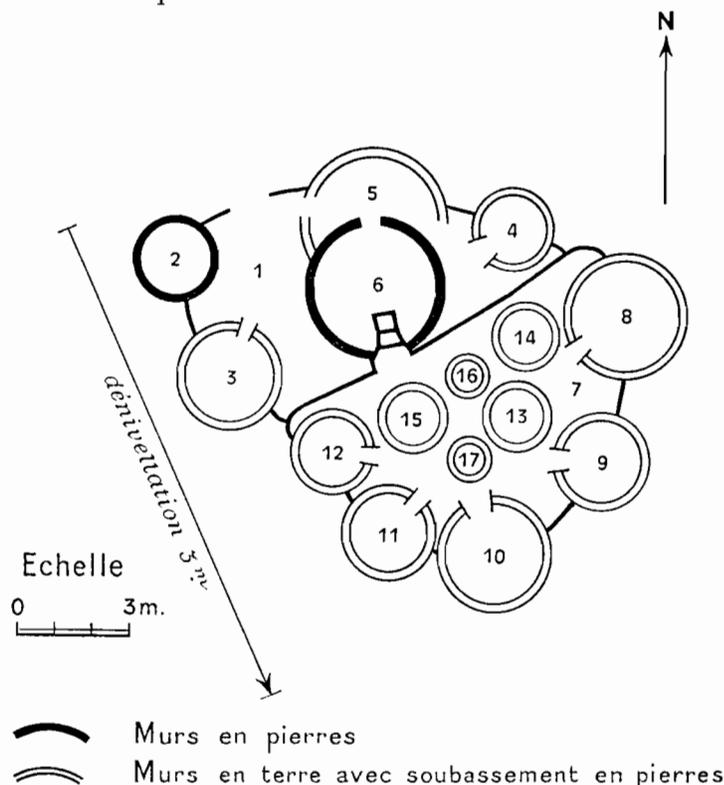


FIG. 7. — Un rhay ouldémé.

1. Entrée - 2. Étable à chèvres - 3. Chambre du chef de famille - 4. Case de rangement - 5. Case de réception - 6. Case de réception et chambre d'amis - 7. Koubal - 8. Cuisine 2^e femme - 9. Chambre 2^e femme - 10. Cuisine 1^{re} femme - 11. Chambre 1^{re} femme - 12. Poulailler - 13. Grenier de géjèm - 14. grenier de mbar-kala - 15. Grenier d'arachide - 16. Grenier 1^{re} femme - 17. Grenier 2^e femme.

Le caractère défensif du rhay est tout à fait frappant ; il forme un ensemble totalement clos, à part l'unique ouverture cachée du côté de la montagne et l'accès au koubal par une succession de passages étroits est difficile à forcer. Son plan, avec ses petites cases resserrées, traduit aussi la volonté de soustraire le moins d'espace possible aux cultures. Le rhay est enfin le lieu où sont

accomplis les nombreux sacrifices qui incombent au chef de famille. Des objets sacrés (débris de poteries, pierres, piquet en bois) sont placés à des endroits précis (dans la cuisine de la première femme, au pied du grenier de mil, contre la porte d'entrée) où sont célébrés les rites aux moments convenables.

B. — UNE CIVILISATION DE MONTAGNARDS

Depuis longtemps, les Ouldémé disposent de terroirs mixtes s'étendant à la fois sur le massif et sur la vallée ou la plaine, mais c'est la montagne qui constitue essentiellement leur cadre de vie. Non seulement ils y habitent, mais elle a longtemps été pour eux un refuge et ce caractère n'est pas encore complètement effacé : la femme surprise en plaine par l'arrivée inopinée d'un étranger a conservé le réflexe de s'y précipiter. Leur genre de vie, leur système de valeurs, leur conception du monde, en un mot leur civilisation, sont marqués par le cadre montagnoux où ils ont été élaborés.

I. LES LIEUX-DITS ; LES LIEUX SACRÉS (fig. 3)

Un premier aspect des rapports qui unissent l'homme et la montagne s'exprime par la multiplication des noms de lieux-dits et des lieux sacrés en zone montagneuse.

On trouve en effet sur bra 35 noms de lieux-dits pour 30 hectares contre 22 pour les 90 hectares d'aligé. Alors que pour préciser un emplacement en plaine, l'Ouldémé doit avoir recours à des toponymes composés (« la tête de Gavagar », « le secteur amont de Médé », « derrière Gaoura ») les lieux-dits de bra couvrent à peine un hectare chacun. Familier du moindre repli de terrain, de chaque rocher, l'Ouldémé a éprouvé le besoin de nommer ce qu'il connaissait si bien.

On observe ce même contraste dans la localisation des lieux sacrés. L'Ouldémé a sacralisé un certain nombre de points de son territoire qu'il considère comme habités par une puissance surnaturelle et auxquels il rend un culte. Ce sont des rochers dressés, les *dzegov*, dont l'allure fière l'a impressionné ; chaque lignage a son *dzegov* sacré. C'est une mare dont l'eau se trouble périodiquement. Ce sont des points où survint un événement particulièrement frappant : tel arbre qui poussa juste à l'endroit où un couple incestueux avait été mis à mort, tel point d'eau où deux jeunes filles se noyèrent. Sur les 20 lieux sacrés du terroir, 7 sont sur la crête, 10 sur les pentes du massif et 3 seulement sont sur aligé, dont l'un est d'ailleurs situé au sommet de Gaoura.

2. LE RÔLE DU ROCHER

On a pu dire que l'Ouldémé était « l'homme du rocher »¹. Le rocher fait en effet intimement partie de son univers et est intégré à sa vie.

« Nos rochers nous ont apprivoisés », disent les Ouldémé. De fait, rochers et pierres servent à de multiples usages. Sur les grands rochers plats, ils font sécher leurs récoltes : feuilles de tabac et de légumes, arachide, et surtout le mil qui y reste entassé pendant deux ou trois mois sous la protection d'épines, dans de petits enclos de pierres. C'est là qu'ensuite le mil est battu. C'est sur des rochers que les gens se reposent, qu'ils se regroupent pour bavarder, et qu'ils viennent dormir pendant les nuits chaudes de la saison sèche. Les pierres sont le matériau essentiel pour la construction du rhay. Elles servent de meules pour écraser le mil, d'enclume, et d'outils pour toutes sortes de travaux : pour décaper les peaux avant le tannage, pour écraser le tabac, pour broyer les fibres destinées à tresser les cordes. De sa naissance à sa mort, l'Ouldémé vit au contact du rocher et la coutume vient consacrer et sacraliser cette intimité : c'est sur une pierre plate que sa mère l'a

1. Expression du frère P. Provoost à qui nous devons les renseignements qui suivent.

mis au monde, et c'est entouré de sept pierres (de six si c'est une femme) qu'il reposera dans sa tombe, elle-même creusée dans de la roche tendre et fermée par une dalle que le vieillard précautionneux prépare à l'avance. Pour présider aux sacrifices domestiques, le chef de famille s'assied sur une pierre placée près de l'entrée de son rhay, appelée « pierre du sacrifice » ; dans son grenier, il a mis quelques cailloux porte-bonheur grâce auxquels le grain ne s'épuisera pas.

Pour l'Ouldémé, le rocher est devenu une présence vivante et amie, essentielle à sa vie ; c'est là sans doute une des raisons profondes de son attachement à bra, comme l'exprime si bien cette plainte d'une jeune fille de Hodogway : « Pourquoi veut-on nous faire descendre en plaine ? Ici, nous connaissons nos rochers et nos rochers nous connaissent. »

3. LA VALORISATION DE L'ESPACE EN MONTAGNE

Pour l'Ouldémé, le fait d'habiter haut est un signe de prestige et les altitudes respectives des habitations expriment des hiérarchies sociales. Nous avons vu plus haut que les deux clans dominants du groupe ethnique, celui du fondateur et celui d'Edjéwindia, s'étaient installés sur les points les plus élevés du massif : Méouré, Sama et Hodogway. De même à Hodogway, les trois lignages établis sur la crête sont prééminents par rapport aux deux autres, et c'est à son point culminant qu'est construit le rhay du vieux Tatway, le chef traditionnel le plus important du village. Au sein des familles, les hiérarchies, fondées sur la séniorité, peuvent fréquemment se lire sur le terrain d'après la situation topographique des rhay : le fils construit le sien au-dessous de celui de son père ; lorsque ce dernier meurt, c'est généralement le fils aîné qui reprend le rhay paternel, et il domine ainsi les habitations de ses frères cadets.

En plaine, les secteurs proches du massif sont privilégiés par rapport à ceux qui sont plus éloignés. Le mayo Ouldémé, bien qu'il soit aujourd'hui inclus dans le territoire de l'ethnie, mais qui a longtemps servi de frontière, est resté une limite sur le plan religieux : lors de certaines cérémonies rituelles, toute la population doit se trouver en deçà du mayo et certains sacrifices individuels perdent toute valeur s'ils sont accomplis sur sa rive droite.

Ainsi, depuis l'extrémité du terroir jusqu'au sommet du village, l'espace se charge progressivement de valeur. Successivement, la frontière avec les ethnies voisines, le mayo Ouldémé, la base du massif, l'accès aux quartiers traditionnels, et finalement la crête, sont les étapes qui marquent une communication de plus en plus intime de l'homme de Hodogway avec son milieu et avec les puissances surnaturelles qui l'habitent. Mais c'est sans doute le contact entre le massif et la vallée, entre bra et aligé, la limite la plus chargée de sens.

II. — EXPLOITATION DU SOL ET SYSTÈME AGRICOLE

1. — LES PLANTES CULTIVÉES (carte h.t. 1)

La gamme des plantes cultivées est très limitée et les associations sont toujours les mêmes. Aussi ne trouve-t-on que cinq types de champs :

- *les champs de mil* (sorgho), toujours associé avec des haricots ; peuvent s'y ajouter accessoirement du gombo, de l'oseille de Guinée, du sésame, de l'éleusine et du mil pénicillaire ;
- *les champs d'arachide*, presque toujours associée avec du sorgho, parfois avec du sésame, de l'oseille de Guinée ;
- *les champs de voandzou*, en culture pure ;
- *les champs de souchet*, en culture pure ;
- *les champs de tabac*.

Sur la montagne de Hodogway se trouvent seulement des champs de mil et des champs de tabac. Ces derniers n'étant que de minuscules parcelles accolées à chaque habitation, la montagne se couvre en fait à peu près intégralement de mil.

En bas, dans la vallée et en plaine, et sur Gaoura, se mélangent, apparemment dans le plus grand désordre, des champs de mil, d'arachide, de voandzou et de souchet. Les surfaces y sont grosso modo proportionnelles à 6 pour le mil, 3 pour l'arachide, à peine 1 pour le voandzou et insignifiantes pour le souchet.

Deux traits sont particulièrement frappants dans cette répartition : la prédominance écrasante du mil, surtout si l'on tient compte de sa présence comme plante secondaire dans les champs d'arachide et l'opposition entre la montagne et le reste du terroir. Un troisième caractère fondamental apparaît encore à la lecture de la carte : le terroir est presque intégralement mis en valeur, les terres restées incultes représentant à peine 10 % de la superficie totale.

A. — LES CHAMPS DE MIL

Les champs de mil s'étendent sur toute la montagne de Hodogway et sur plus de la moitié du reste du terroir. Ils recouvrent indistinctement toutes les catégories de sols et de reliefs, des arènes de la crête et des versants jusqu'aux bas-fonds alluviaux, apparemment dans la plus

complète indifférence aux conditions physiques. De fait, par suite des rotations sur lesquelles nous reviendrons plus loin, l'arachide, le voandzou et le souchet étant remplacés, à quelques exceptions près, par du mil l'année suivante, toutes les surfaces cultivées du terroir portent un champ de mil au moins une année sur deux.

I. DESCRIPTION DU CHAMP DE MIL ; LES PLANTES ASSOCIÉES

Examinons de plus près ces champs de mil. Il s'agit toujours de sorgho ; les pieds sont distants d'une quarantaine de centimètres, un peu plus espacés sur « ouyang », les sols sablonneux, un peu plus serrés au contraire sur les terrains les plus riches. Entre les sorghos sont toujours présents les haricots (*Vigna*), haricots rampants qui s'allongent en rangées sur le sol ou s'accrochent aux murs des terrasses ; ils ne disparaissent qu'aux abords des cases. Les autres plantes secondaires ne se rencontrent que de façon intermittente. Ce sont : le gombo (*Hibiscus esculentus*) et l'oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) cultivés tous deux en plaine comme en montagne, plutôt sur les meilleurs sols, notamment ceux qui sont proches des cases, le sésame (*Sesamum indicum*), associé de préférence à l'arachide mais que l'on trouve aussi dans quelques champs de mil de plaine. Le mil pénicillaire ou mil chandelle (*Pennisetum typhoideum*) rare chez les Ouldémé, se rencontre parfois mélangé au sorgho à proximité des habitations de montagne. L'éleusine (*Eleusina coracana*), un peu plus répandue, s'éparpille tant en plaine qu'en montagne.

Ainsi, l'aspect du champ de mil peut varier notablement : c'est un simple mélange de sorgho et de haricot, ou un enchevêtrement de quatre ou cinq plantes ; le sorgho est semé très dru, ou au contraire est assez clairsemé et laisse une partie du sol à découvert. En gros, on remarque une plus grande abondance d'espèces associées en montagne, surtout lorsqu'on se rapproche des quartiers habités du sommet, tandis que des semis très serrés de sorghos coïncident principalement avec les secteurs les plus riches de la plaine, en particulier avec ceux que recouvrent des alluvions récentes.

2. LES VARIÉTÉS DE SORGHOS

Les habitants de Hodogway cultivent environ vingt-cinq variétés de sorghos. Ils les regroupent en deux grandes catégories, assez nettement séparées sur le terrain : les *mbarkala* et les *gèjèm*.

— Les *mbarkala*

Les *mbarkala* ont pour caractère commun d'être plus exigeants que les *gèjèm* ; ils ne peuvent être cultivés que là où le sol est exceptionnellement riche : contre les cases et sur les alluvions récentes qui bordent le mayo Ouldémé.

- Les *mbarkala* de case : On en décompte plus de dix sortes. On les trouve uniquement dans le voisinage immédiat des habitations, à raison de quelques dizaines de pieds seulement, parfois un peu plus. Sur ce terrain enrichi, ils donnent toujours de très beaux épis. Presque tous sont précoces, mais ils sont cultivés en trop petite quantité pour pouvoir être considérés comme des mils de soudure. Il s'agit plutôt d'un aliment de fantaisie : une sorte est consommée crue, une autre grillée, une troisième est appréciée pour sa tige au jus sucré. Les vieux qui ne peuvent descendre grappiller en plaine en septembre l'apprécient tout particulièrement et en font parfois de véritables petites parcelles autour de leur case.
- Les *mbarkala* des alluvions récentes : Les Ouldémé appellent également « *mbarkala* » plusieurs variétés de sorghos exclusivement cultivés sur les alluvions récentes qui bordent le mayo Ouldémé. Deux d'entre elles, les plus fréquemment choisies, à panicules serrées rouges ou blanches, ont été empruntées aux Mandara qui les

cultivent en plaine. Le cycle végétatif des mbarkala est légèrement plus court que celui des géjèm, ce qui permet éventuellement de les récolter plus tôt ou de les semer plus tard. Et surtout leur rendement est supérieur à celui du géjèm. Aussi sont-ils très largement cultivés sur tous les sols alluviaux qui leur conviennent.

Et pourtant, on rencontre également sur ces sols des parcelles de géjèm qu'un certain nombre d'agriculteurs — les plus conservateurs — préfèrent cultiver, malgré ses rendements inférieurs. L'Ouldémé, s'il s'intéresse à la quantité de mil qu'il produit, est également très attentif à sa qualité ; or il a une prédilection très marquée pour le géjèm.

— *Les géjèm*

« Le géjèm, c'est notre mil », disent les Ouldémé. Le mbarkala de case est considéré comme une friandise, le mbarkala de mayo comme une sorte de succédané qu'on se résigne à cultiver à cause de ses forts rendements, mais le mil véritable, celui auquel l'Ouldémé porte tout son intérêt, c'est le géjèm.

C'est d'abord parce qu'il le trouve meilleur, par goût et pour sa santé : certains assurent que la boule de mbarkala les rend malades et quelques vieux se vantent de ne jamais en manger. De plus le géjèm est le seul mil qui peut être offert aux dieux, c'est avec lui que doivent être faites les boules et la bière consommées à l'occasion d'une fête, ou destinées à des sacrifices. Toute la symbolique qui gravite autour du mil et qui en fait le centre des rites agraires concerne le géjèm et non le mbarkala. Les deux mils sont soigneusement séparés lors de la récolte et placés dans des greniers différents.

Et surtout, le géjèm est un mil rustique parfaitement adapté aux sols du terroir, c'est donc lui que l'on rencontre sur toute son étendue.

Il en existe douze sortes. Le facteur pédologique, essentiel pour décider du choix entre géjèm et mbarkala, ne joue qu'exceptionnellement pour déterminer la variété de géjèm. L'une d'entre elles s'adapte aux terrains marécageux, quelques-unes sont plus exigeantes que les autres et on évite de les semer sur les sols les plus médiocres. Mais dans l'ensemble, on trouve les mêmes géjèm en montagne et en plaine, sur les sols à texture plus ou moins fine, car toute la gamme de sols légers du terroir leur convient.

Le critère le plus important pour le paysan ouldémé, celui qu'il invoque toujours en premier lieu pour expliquer ses choix, se réfère à l'aptitude de l'épi au grappillage.

Le grappillage tient une grande place chez l'Ouldémé au mois de septembre. Lorsque les grains de mil sont formés, mais encore tendres, il est admis que le passant peut prendre un épi dans le champ qu'il traverse, à condition de le manger tout en marchant et de n'être pas vu (si possible) par le possesseur du champ. Cela conduit beaucoup de gens à se promener dans les champs à cette époque, surtout si la soudure est difficile; certains se vantent de consommer ainsi jusqu'à quarante épis dans une journée. Une telle coutume peut entraîner de grosses pertes, particulièrement dans les champs que traversent les pistes les plus fréquentées.

Le paysan classe ses douze variétés de géjèm en fonction du risque qu'elles présentent au grappillage. Certaines, amères ou garnies de poils, y sont totalement impropres et le grappilleur prend soin de ne pas les cueillir. Les autres sont plus ou moins vulnérables : c'est fonction du goût de l'épi, plus ou moins sucré, plus ou moins tendre, et du temps plus ou moins long pendant lequel il peut être consommé cru et s'offrir ainsi à la convoitise du passant. Aux endroits les plus exposés : le long des pistes ou sur les champs éloignés qu'il peut difficilement surveiller, le paysan choisit de semer les mils les moins propices au grappillage ; il place au contraire en vue de son habitation ceux qui y sont le plus sujets.

Notons d'ailleurs que certains cultivateurs sont beaucoup plus sensibles que d'autres aux inconvénients du grappillage. Les gros exploitants qui ont beaucoup de champs et une famille nombreuse pour les surveiller en septembre se contentent d'éviter de semer le long des pistes les variétés qui y sont particulièrement favorables, tandis que certains petits exploitants vont jusqu'à ne semer que du mil amer sur toutes leurs parcelles.

D'autres critères peuvent encore entrer en ligne de compte. Un géjèm donne un grain très dur, difficilement attaquable par les parasites des greniers ; il est cultivé par ceux qui veulent le conserver plusieurs années de suite. Un autre dont les tiges ne cassent pas est parfois choisi sur les fortes pentes où la plante est exposée au vent. Des motivations psychologiques telles que le goût du grain, l'habitude, la tradition familiale interviennent également. En fait, chaque paysan possède sa collection personnelle de quatre ou cinq mbarkala et de quatre ou cinq géjèm, qu'il répartit sur ses champs en fonction des critères exposés ci-dessus.

L'Ouldémé considère que cette abondance de variétés de mils dont il dispose est une des richesses de son patrimoine et qu'il doit être très attentif à en assurer la conservation ; certaines sortes de géjèm et de mbarkala sont à peine cultivées, uniquement pour ne pas en perdre la semence. C'est le cas également du mil pénicillaire, dont on trouve parfois quelques pieds mélangés au sorgho ; ce mil est réputé souffrir moins des dévastations causées par les criquets, dont la dernière invasion de 1923 à 1931 a laissé de pénibles souvenirs ; on en conserve ainsi la semence en prévision d'une nouvelle attaque.

En définitive, alors que la répartition entre géjèm et mbarkala est relativement nette et facilement explicable, l'examen attentif de la distribution des différents géjèm donne une impression d'extrême confusion. Pourtant chaque paysan apporte beaucoup de soin à les choisir et à les répartir le plus judicieusement possible : les quelques mètres carrés marécageux d'une parcelle, ou ceux qui bordent une piste, reçoivent leur géjèm approprié. Mais les choix des exploitants sont fonction de multiples facteurs qui jouent différemment suivant les goûts et les situations propres à chacun d'eux. De là résulte le désordre dans lequel ils se mêlent finalement sur le terrain.

B. — LES CHAMPS D'ARACHIDE

Autrefois petite culture de femme destinée à améliorer la sauce qui accompagne la boule de mil, l'arachide est devenue une culture commerciale et a pris à Hodogway, au cours de ces toutes dernières années, un brusque essor. En 1965, les champs d'arachide couvraient près du tiers des superficies cultivées en plaine, du quart de l'ensemble de celles du terroir.

I. LOCALISATION : LEUR ABSENCE EN MONTAGNE

Les champs d'arachide sont dispersés sur toute la partie « plaine » du terroir ; ils s'étendent depuis la base de la montagne de Hodogway jusqu'à Dado, s'imbriquant étroitement avec les champs de mil. Ils sont seulement absents des secteurs tapissés d'alluvions récentes : ces sols conviennent mal à l'arachide, les feuilles s'y développent exagérément au détriment des graines et surtout le mil y donne de trop belles récoltes pour que l'Ouldémé ne veuille pas les consacrer exclusivement à sa culture de prédilection.

L'absence quasi totale d'arachide sur la montagne est plus difficile à expliquer. Elle provient d'une volonté précise et systématique ; on le voit en particulier sur les parcelles foncières qui chevauchent la limite montagne-plaine : du côté de la montagne, leurs exploitants sèment du mil chaque année, alors qu'ils alternent le mil et l'arachide sur la partie située en plaine. De là résulte la division très tranchée du terroir en deux zones de culture : montagne et plaine, ou plus exactement, bra et aligé.

La première raison que donne toujours l'Ouldémé pour expliquer ce fait est la présence autour des habitations d'animaux domestiques ou para-domestiques (chiens, rats, damans) qui dévasteraient les plantations d'arachide. Mais bien des secteurs de montagne sont suffisamment éloignés des quartiers habités pour ne pas avoir à redouter des déprédations ; d'autre part, les habitations construites depuis quelques années en piedmont ont, comme celles de la montagne, leurs chiens et leurs rats et sont pourtant entourées de champs d'arachide qui ne paraissent pas en souffrir.

Un autre argument, plus valable, est parfois invoqué : le mil donne de beaux rendements en montagne et on ne veut pas manquer d'en semer partout où l'on est assuré qu'il produira bien. Il est exact, en effet, que dans l'ensemble les rendements de mil sont supérieurs mais ce n'est pas vrai de toute la montagne ; à l'est, les sols formés sur granite donnent de si médiocres récoltes qu'ils ont été en partie abandonnés sans qu'on ait jamais essayé d'y introduire l'arachide. Il semble en fait que sans bien pouvoir l'expliquer, l'Ouldémé ait une certaine répugnance à semer de l'arachide (ou plutôt à semer autre chose que du mil) sur « bra ». Cette répugnance n'est pas déterminée par un interdit religieux, comme en témoigne la présence de deux petites parcelles d'arachide en pleine montagne cultivées par des vieillards ne pouvant descendre travailler en plaine¹, mais elle repose sur une coutume bien enracinée et sans doute liée à la signification de bra dans la mentalité du montagnard.

2. L'ASSOCIATION ARACHIDE/SORGHO

Du sorgho est presque toujours semé dans les champs d'arachide. Cette association est pratiquée systématiquement par tous les montagnards de la région, qui y voient, avec raison selon les agronomes, une meilleure utilisation de leur sol. En principe, les deux plantes sont semées à vingt-quatre heures d'intervalle en commençant par les sorghos. Habituellement ceux-ci sont espacés régulièrement d'un mètre, dominant un couvert d'arachide ; parfois aussi, ils sont plus clairsemés, se concentrant surtout aux emplacements les meilleurs, sous les *Faidherbia albida* et sur les dzala ; on retrouve là, une fois de plus, la volonté de réserver au mil les meilleures terres.

Sur quelques parcelles, l'arachide est cultivée seule. C'est en général accidentel, soit que le cultivateur n'ait pas eu le temps d'y semer le mil, soit qu'elles n'aient pu être ensemencées que tardivement, une fois passée l'époque des semences du mil. Il arrive aussi, depuis peu, que des agriculteurs le fassent sciemment pour imiter les Mandara ; ce sont encore des cas très rares, mais significatifs, car ils montrent que l'Ouldémé commence à s'ouvrir sur la plaine et ses méthodes.

D'autres plantes sont couramment associées avec l'arachide : divers *Hibiscus* (oseille de Guinée) et surtout le sésame qui se présente parfois en peuplement dense.

3. LES VARIÉTÉS CULTIVÉES

Deux variétés d'arachide coexistent à Hodogway, généralement étroitement mêlées : l'arachide sélectionnée, introduite par les services de l'Agriculture pour ses rendements supérieurs, et l'arachide rampante traditionnelle, de plus en plus abandonnée par les ethnies voisines, mais que les Ouldémé, eux, veulent conserver parce qu'ils la trouvent plus agréable au goût. Ils la trient parfois, au moment de l'arrachage, de façon à se la réserver pour leur consommation personnelle, tandis qu'ils vendent l' « arachide des Blancs ».

C. — LES CHAMPS DE VOANDZOU ET LES CHAMPS DE SOUCHET

Le voandzou et le souchet se présentent toujours en culture pure. Les champs de souchet sont minuscules : de quelques mètres à quelques dizaines de mètres carrés ; ceux de voandzou sont un peu plus grands et plus nombreux.

L'un et l'autre sont, comme l'arachide, exclusivement cultivés en plaine. Dans les autres villages ouldémé, le souchet est cultivé également en montagne ; à Hodogway, l'abondance des sols propices au souchet en plaine, et la rareté des surfaces planes en montagne, sont la cause de cette

1. Ces petites parcelles d'arachide ou de voandzou éparpillées en montagne sont un peu moins rares pour les villages du fond du massif.

distribution. L'absence de voandzou en montagne, par contre, est générale et est à rapprocher de l'absence d'arachide. Les champs de souchet sont uniquement localisés au pied de la montagne de Hodogway et de la butte de Gaoura ; ceux de voandzou s'éloignent davantage de la zone montagneuse, mais sans jamais atteindre les parties extrêmes du terroir.

Pour le souchet, les Ouldémé recherchent soit des sables grossiers, soit, de préférence, *tchitchiré*, c'est-à-dire la roche pourrie, ou granite en voie d'altération, que l'on trouve généralement en bordure des dalles rocheuses, les *plad*. Cette formation abonde au pied de Gaoura¹. Ils cultivent le voandzou sur des sols formés de matériaux assez grossiers qu'ils trouvent surtout sur les parties hautes de la terrasse alluvio-colluviale : base de la montagne, et sommet des interfluves ; semé en juillet lorsque les périodes de sécheresses du début de la saison des pluies ne sont plus à redouter, le voandzou peut se contenter de sols très perméables.

Le voandzou et le souchet sont des cultures très soignées, avec apport de fertilisants et sont l'un et l'autre des cultures spécifiquement féminines. Or les femmes n'aiment pas s'aventurer seules loin de leur village ; en outre elles préfèrent ne pas avoir à effectuer de longues navettes entre leur case et leur champ pour transporter la cendre et l'engrais. Ces deux raisons les incitent à ne pas choisir des emplacements trop éloignés de leur habitation.

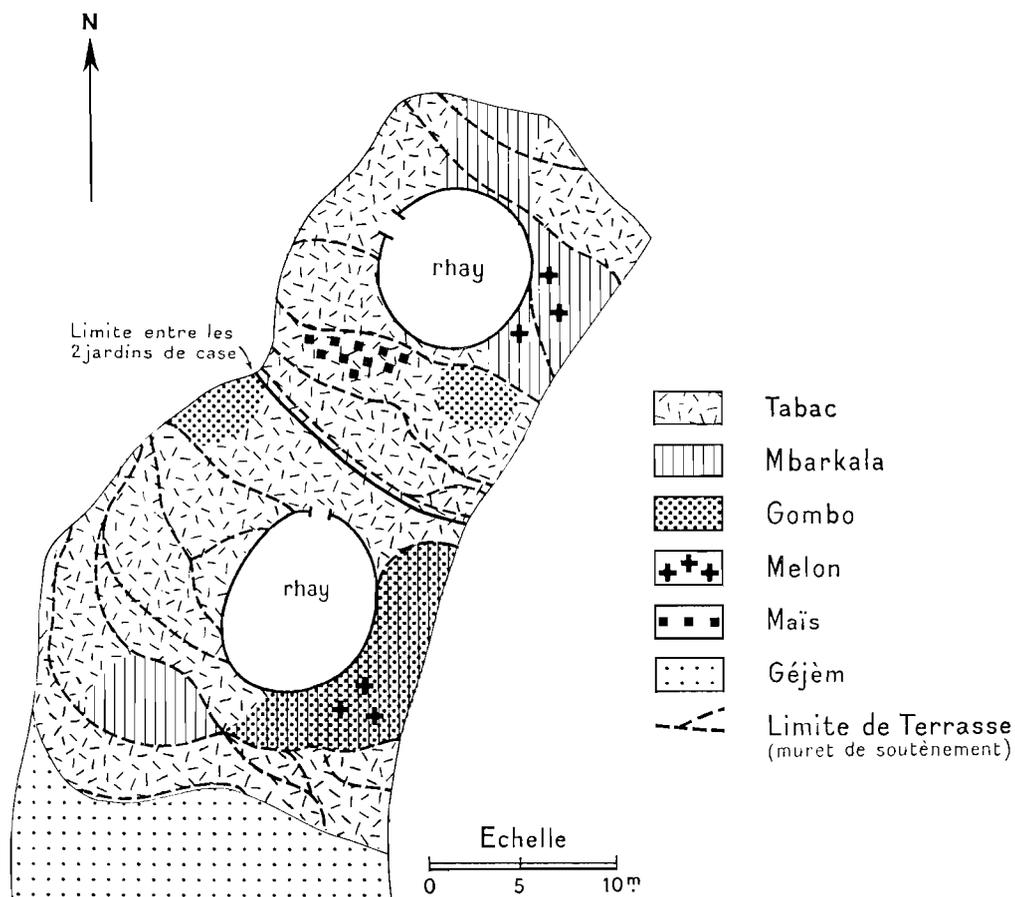


FIG. 8. — Deux jardins de case et culture de tabac.

1. Le nom d'un des lieux-dits situés au pied de Gaoura est *plad ayok*, c'est-à-dire « le rocher du souchet ».

D. — CULTURES DE CASE ET CHAMPS DE TABAC (fig. 8)

Les cultures de case sont très réduites. Elles forment une auréole de quelques mètres carrés autour de chaque rhay. Au-delà, viennent immédiatement les champs de géjèm.

L'essentiel de cette auréole est constitué par une petite parcelle de tabac¹, mesurant 10 à 20 m², qui borde généralement la partie inférieure de l'habitation. Quelques pieds de maïs, récoltés avant que le tabac ne soit repiqué, y sont éparpillés, parfois également un peu de gombo. A côté du tabac, le rhay est bordé par des mbarkala et du gombo. Des cucurbites, melons et Calebasses, grimpent sur les murs des cases et recouvrent les toits de leurs feuillages.

En montagne, quelques parcelles de tabac s'agrandissent (cf. fig. 8) et atteignent jusqu'à 50 ou même 100 m². Certaines d'entre elles sont établies à l'emplacement d'un rhay abandonné. Il s'agit de tabac destiné non plus seulement à la consommation familiale, mais également à la vente. Assez peu représenté à Hodogway, ce type de parcelle est beaucoup plus fréquent dans les villages de l'intérieur du massif.

2. — LES TECHNIQUES CULTURALES

A. — L'ABSENCE DE JACHÈRES

La carte agricole indique la présence de terres en friche sur environ 10 % de la superficie du terroir. Ces terres se regroupent en deux secteurs : le premier sur l'est de la montagne de Hodogway, le second sur la butte de Gaoura et sa bordure sud. L'un et l'autre coïncident assez exactement avec les « mauvaises terres » du village : formations granitiques pour les deux secteurs montagneux, colluvions très grossières en piedmont.

Il ne s'agit donc pas de jachères, mais simplement de terres abandonnées pour leur médiocrité. Elles ont été pourtant intégralement mises en valeur car l'Ouldémé a connu une époque où l'exiguïté de son territoire était telle qu'il devait cultiver jusqu'au rocher, mais ont été abandonnées depuis une cinquantaine d'années sur Gaoura, plus récemment sur bra Hodogway, lorsque la pression démographique s'est relâchée grâce à l'extension du territoire en plaine. En montagne, du fait de la dégradation progressive des terrasses, cet abandon est probablement irréversible.

B. — LES ROTATIONS DE CULTURES

Les Ouldémé connaissent par contre les rotations de cultures. Ils ne les pratiquent pas en montagne où mil et tabac sont cultivés chaque année aux mêmes emplacements, mais aligé, dans son ensemble, est soumis à un système de rotation. Le mil et l'arachide alternent suivant des rythmes variables, le voandzou et le souchet sont obligatoirement remplacés l'année suivante par du mil ou, parfois, par de l'arachide : il est *awath* (interdit sur le plan religieux) de les cultiver deux ans de suite au même endroit.

Les rythmes de succession sont déterminés par la qualité du sol : sa richesse en matière organique, et surtout sa texture. Les sols à texture fine et à bonne teneur en matière organique portent du mil chaque année : c'est le cas de la bande d'alluvions récentes et de certains secteurs

1. Ces petites parcelles n'ont pu être portées sur la carte agricole.

sablo-argileux de la terrasse au pied du massif. Sur la plus grande partie d'aligé, on pratique l'alternance mil/arachide (ou voandzou), ou mil/mil/arachide. Sur les sols où dominent les sables grossiers, l'arachide peut être cultivée plusieurs années de suite, ou alterner avec le voandzou. A l'inverse du mil, l'arachide entre d'autant plus souvent dans la rotation que la texture du sol est plus grossière.

On constate donc finalement, du fait des rotations, une adaptation assez fine aux conditions physiques.

Chaque exploitant conduit librement ses rotations sur les parcelles dont il dispose et il n'existe aucun regroupement des cultures par soles. Aussi, bien que la répartition des cultures soit totalement remaniée chaque année dans ses détails, l'aspect général du paysage reste inchangé.

C. — LES ENGRAIS

Une culture permanente telle qu'elle est pratiquée à Hodogway pose la question de la reconstitution des réserves du sol. L'Ouldémé en est tout à fait conscient et s'efforce par tous les moyens dont il dispose d'y faire face. Malheureusement ses possibilités sont très limitées.

I. ENGRAIS DOMESTIQUE : FUMURE SPONTANÉE ET FUMURE VOLONTAIRE

Chez les Ouldémé comme partout ailleurs, les alentours des cases sont automatiquement fertilisés par les déchets domestiques de toutes sortes. Les quartiers habités étant ici situés sur le haut des pentes, cette fumure spontanée se répand assez largement grâce aux eaux de ruissellement qui entraînent vers le bas les éléments fertiles¹. Chaque paysan s'efforce pour cette raison de placer son rhay au sommet d'un de ses champs. Les déménagements relativement fréquents contribuent aussi à l'étalement de ces apports : l'emplacement des anciennes habitations, immédiatement occupé par les cultures, tabac d'abord puis sorgho, reste longtemps fertile.

Des engrais sont également transportés et répandus volontairement. Ce sont tout d'abord les engrais animaux. Les Ouldémé ont presque tous quelques chèvres, moutons et poules, qui sont enfermés en saison des pluies à l'intérieur des rhay, et dont ils recueillent soigneusement les déjections. Mais celles-ci doivent être utilisées en priorité pour la fabrication d'eau de potasse, qui dans l'alimentation quotidienne remplace le sel, matière trop coûteuse pour pouvoir être achetée régulièrement sur les marchés. Aussi les quantités disponibles pour les champs sont-elles toujours très faibles.

Les cendres, par contre, recueillies dans les foyers des cuisines tout au long de l'année, sont d'un emploi général, et sont considérées par les Ouldémé comme leur fertilisant essentiel sans lequel certaines de leurs cultures ne seraient pas possibles.

Enfin, chaque année, chaque chef de famille doit refaire la couverture d'une ou plusieurs cases de son habitation ; les vieilles tiges de mil et vieilles pailles retirées des toits sont utilisées comme engrais ; certains paysans les transportent et les enfouissent directement dans la terre ; d'autres se contentent de les brûler sur place et de transporter leurs cendres.

Où ces engrais sont-ils portés et que représente cette fumure dans l'ensemble du terroir ?

Les champs de tabac, de voandzou et de souchet sont systématiquement fumés, toujours avec de la cendre, souvent également avec de l'engrais d'origine animale. Certains exploitants disent même qu'il est « awath » de ne pas les fumer. Au contraire, jamais on ne fume la terre l'année où elle porte de l'arachide : cela paraît inutile, voire même nuisible à l'Ouldémé qui, d'autre part, tient à réserver ce qui lui reste d'engrais pour son mil.

1. L'azote nitrique provenant de la décomposition des engrais est soluble et peut être transporté par ruissellement superficiel ou souterrain sur une certaine distance.

En fait, il lui en reste si peu (certains n'en ont plus du tout), que seulement une très petite partie de ses champs de mil peut en bénéficier. Il ne fume que ceux qui sont assez proches de son habitation, c'est-à-dire d'abord ceux de montagne puis ceux situés à proximité du massif ; une fraction importante du terroir échappe donc à toute fertilisation (champs de voandzou et de souchet mis à part). Il choisit celles de ses parcelles dont le rendement lui paraît baisser et procède parfois par roulement, apportant son engrais chaque année sur une parcelle différente. Mais il ne fume jamais les alluvions récentes, c'est inutile puisque, dit-il, « l'eau du mayo a apporté l'engrais ».

2. FUMURE APPORTÉE PAR LES TROUPEAUX FOULBÉ

Aux mois de novembre et de décembre, avant de partir en transhumance vers les yaéré du Logone, des pasteurs foulbé des environs viennent faire pâturer leurs troupeaux de bovins dans la vallée du mayo Ouldémé, où l'eau est abondante et où les tiges de mil laissées sur le terrain constituent un bon aliment pour le bétail. Ils installent à proximité du mayo leur campement et leurs animaux s'y regroupent la nuit, fumant abondamment la terre ; après huit ou dix jours, ils vont un peu plus loin. Les agriculteurs ouldémé les plus entreprenants s'efforcent d'attirer les pasteurs sur un de leurs champs ; ils leur donnent en remerciement quelques mesures de mil. Sur le territoire de Hodogway, depuis dix ans, trois points ont bénéficié de cette présence. Il ne s'agit, là encore, que de superficies réduites.

3. ENGRAIS VERTS

Lorsqu'ils binent leurs champs, les Ouldémé ne laissent pas d'herbe sur place, car « elle repousserait immédiatement ». Ils la mettent en tas qui en plaine prennent la forme d'ados allongés, les dzala, dont le but essentiel est de retenir l'eau de ruissellement. Tous les deux ou trois ans, ces tas, devenus terreau, sont démolis et répandus sur le sol et de nouveaux ados sont reconstitués.

D. — LA MAÎTRISE DE L'EAU : TERRASSES ET DZALA

La technique la plus remarquable et la plus spectaculaire des Ouldémé — technique qu'ils ont en commun d'ailleurs avec presque tous les montagnards des Mandara — est l'aménagement des pentes en terrasses.

Nous n'insisterons pas sur leur utilité : elles sont indispensables pour que ces pentes, qui dépassent parfois 30 degrés, puissent être mises en culture avec cette intensité. La construction des murets a permis de débarrasser le terrain de ses pierres en perdant le moins possible d'espace cultivable. Et surtout, ce profil en marches d'escalier favorise l'infiltration verticale aux dépens du ruissellement, ce qui présente le double avantage d'accroître les quantités d'eau fournies aux plantes et de supprimer les dégâts de l'érosion que la culture de telles pentes provoquerait inévitablement.

En plaine, les dzala qui barrent toutes les pentes faibles de la vallée ont un rôle identique : freiner le ruissellement de façon à éviter l'érosion et à faciliter la pénétration de l'eau dans le sol. C'est le système des terrasses, adapté par des montagnards aux conditions particulières de la plaine.

Terrasses et dzala obligent donc l'eau à pénétrer dans le sol et à profiter pleinement aux plantes. Nous avons vu que presque tous les sols du terroir sont légers, perméables, à faible capacité de rétention d'eau et qu'ils sont donc très sensibles à la sécheresse : c'est là leur principal inconvénient. Les périodes sèches qui séparent deux ondées peuvent être ainsi gravement préjudiciables aux cultures, particulièrement au début de la saison des pluies. Ces aménagements combattent efficacement, sinon toujours suffisamment, ce défaut des sols et remédient dans une certaine mesure aux irrégularités du climat.

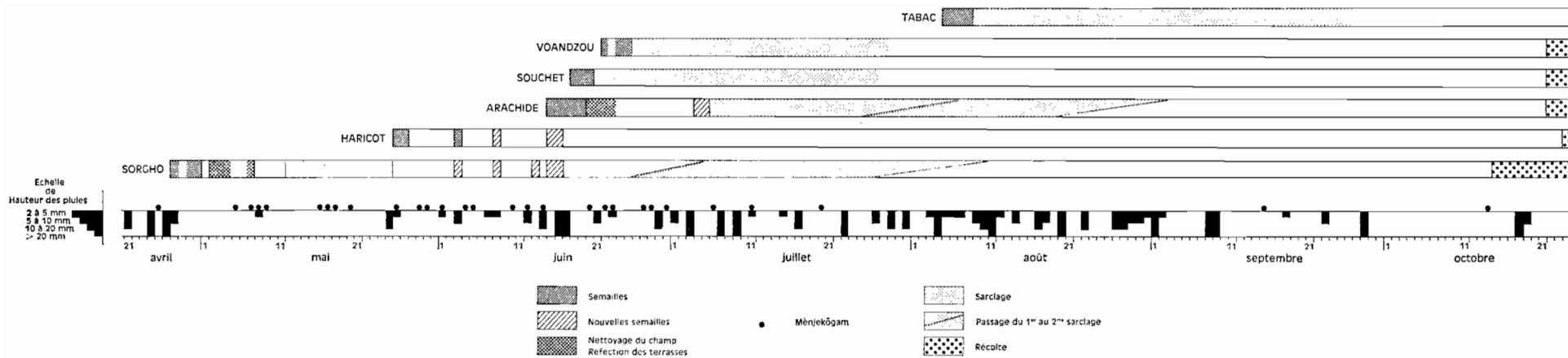


FIG. 9. — Calendrier agricole de 1965.

E. — LES FAÇONS CULTURALES ET LE CALENDRIER AGRICOLE

Les outils dont disposent les Ouldémé pour leurs travaux agricoles sont des plus rudimentaires : pour les sarclages une houe, au fer large de 10 cm et au manche court en bois ; une petite faucille pour enlever les épines et pour couper les tiges de mil lors de la moisson ; un bâton d'un mètre pour semer le mil, un autre plus grand pour les battages.

Les façons culturales sont en gros les mêmes pour le mil et pour l'arachide. Elles consistent essentiellement en deux sarclages successifs. Le premier, le plus délicat et le plus long, doit être fait à une date convenable très vite après les semis : s'il arrive trop tard, les plantes sont étouffées ; chaque année c'est une lutte de vitesse entre les hommes et la végétation adventice ; on procède en même temps au démariage des plants de mil, on remplace les manquants, on butte les pieds d'arachide, on refait les dzala. Le deuxième sarclage est plus simple et prend deux fois moins de temps.

Sur chaque champ, on sème généralement le même jour ou à vingt-quatre heures d'intervalle les différentes plantes associées ; font exception les haricots, semés lorsque le mil a 25 cm de haut.

Les dates des semis et donc des sarclages du mil et de l'arachide varient en fonction des premières pluies. La figure 9 indique comment se sont déroulés les travaux du cycle agricole 1965.

Trois grosses pluies tombées du 21 au 26 avril, décident les cultivateurs à semer tous leurs champs de sorgho, géjèm et mbarkala, du 26 au 30 avril. Selon leur habitude, ils sèment sur une terre non préparée, encombrée d'épines, de vieilles tiges de mil, de feuilles et d'herbes sèches et ne nettoient les champs qu'aussitôt après les semences : ce procédé évite d'exposer le sol nu aux premières averses et limite les dégâts causés par les oiseaux. Vers le 5 mai commence le premier sarclage du mil. Le mois de mai est très sec ; il faut attendre la pluie du 25 mai pour semer les haricots ; une partie des sorghos ne résiste pas à la sécheresse ; de nouvelles semences après les petites pluies des 3 et 8 juin échouent encore partiellement. A partir du 12, les pluies s'établissent avec régularité et fréquence. Du 13 au 19 juin, les cultivateurs complètent les semis de mil partout où il n'a pas levé, sèment l'arachide et les plantes associées. C'est alors une période de travail intensif où ils doivent, tout en achevant le premier sarclage des champs de mil, nettoyer et sarcler les champs d'arachide. Entre le 18 et le 25 juin sont semés le voandzou et le souchet. Début juillet on sème à nouveau l'arachide partout où elle a mal levé. Le deuxième binage des champs de mil est entrepris, puis celui des champs d'arachide. Début août, le tabac est repiqué. Les sarclages se terminent alors progressivement et le rythme du travail se relâche peu à peu. On travaille sur le tabac, le souchet et le voandzou, auxquels on apporte encore de la cendre. En septembre, les pluies se raréfient ; on passe une troisième fois dans les champs pour arracher à la main les herbes, on effeuille les tiges de mil. Mil et arachide commencent à mûrir, il faut s'efforcer de lutter contre les grappilleurs : les hommes recouvrent d'épines leurs arachides de part et d'autre des pistes, les enfants sont envoyés dans les champs de mil pour les surveiller.

La récolte a commencé en août avec le maïs et les feuilles de haricots. A partir du 15 septembre on cueille les mbarkala de case, puis l'éleusine. Au début d'octobre, les femmes récoltent leur gombo, le 10, certains cultivateurs coupent leur mbarkala de mayo. La récolte officielle, précédée de rites, celle du géjèm, commence le 15 octobre, aussitôt suivie par celles de l'arachide, du voandzou, du souchet, du sésame, de l'oseille de Guinée, pour se terminer par celle des haricots. Tous les produits sont transportés au village au fur et à mesure de leur récolte ; chaque cultivateur réunit sa production sur un plad proche de son habitation où elle sèche ; en novembre, tout est engrangé sauf le mil ; on l'entoure d'épines et on peut alors lâcher les chèvres et les moutons. Fin décembre commence le battage du mil ; sa mise en grenier, en janvier, marque la fin du cycle agricole.

Bien que gênée par la sécheresse du mois de mai, 1965 est une bonne année. Les semences précoces du mil ont, dans l'ensemble, réussi, elles ont permis un certain étalement des travaux et le paysan a pu mener à bien la culture de tous ses champs.

La comparaison avec le cycle agricole observé en 1963 est instructive. Une première grosse pluie tombait le 5 mai, dont les Ouldémé ne profitaient pas. Suivait alors un mois de mai très sec, mois d'attente anxieuse pour les cultivateurs ; le 2 juin, ils décidaient de commencer le nettoyage de leurs champs, pour gagner du temps. A partir du 4 juin arrivait enfin une série de pluies et du 4 au 10 juin étaient effectuées d'affilée les semailles du mil et de l'arachide. Les sarclages devaient être alors menés simultanément ; ils arrivaient trop tard sur une partie des champs, malgré un travail acharné. Un certain nombre d'entre eux pouvaient être réensemencés en arachide début juillet, d'autres devaient être abandonnés. Les semailles du souchet et du voandzou avaient dû être repoussées après la fin des premiers sarclages, durant la seconde quinzaine de juillet.

La carte agricole de 1963 différait sensiblement de celle de 1965. La proportion des champs d'arachide par rapport à ceux de mil y était nettement plus forte, car le mil ayant avorté en juin dans nombre de champs, faute de temps pour les sarcler, avait été remplacé en juillet par de l'arachide. D'autre part, on trouvait éparpillées en plaine un assez grand nombre de petites parcelles en friche, que leurs exploitants n'avaient pas eu le temps de mener à bien.

De ces descriptions ressortent plusieurs constatations. Tout d'abord, l'Ouldémé sait s'adapter avec souplesse aux irrégularités climatiques du début de la saison des pluies : il bouleverse au besoin certains ordres, transforme en cours de saison la répartition de ses cultures ; en second lieu, les travaux demandés par les sorghos et l'arachide entrent en concurrence. Certes le cycle végétatif de l'arachide est légèrement plus court que celui du sorgho et l'Ouldémé, par des semailles précoces de mil et tardives d'arachide, en tire le parti maximum ; il n'en reste pas moins que dans l'ensemble et surtout si les premières averses éclatent tardivement, les travaux coïncident.

Ceci nous conduit au caractère le plus frappant de ce calendrier : son déséquilibre. A un rythme de travail intensif pendant deux mois, succède un certain ralentissement à partir du 15 juillet, suivi dès le mois d'août par une période de semi-chômage. Nous verrons plus loin ce qu'il convient d'en penser.

3. — LE SYSTÈME AGRICOLE

Cultures et techniques se combinent pour former un « système agricole », qui repose, en dernier ressort, sur les valeurs d'usage accordées par l'Ouldémé à ses différentes productions : ce sont elles qu'il convient d'examiner tout d'abord.

LE RÔLE DES PLANTES CULTIVÉES DANS LA VIE OULDÉMÉ

I. LE SORGHO

La boule de mil, *daf*, est, avec la sauce qui l'accompagne, la nourriture essentielle et quasi unique de l'Ouldémé.

Sans avoir ce caractère vital, la bière de mil tient aussi une place éminente. Dans la plupart des rituels individuels ou collectifs, qu'il s'agisse de rites agraires, d'inauguration de case, d'enterrements, de maladie, elle est la principale matière offerte en sacrifice et elle est largement consommée lors des deux grandes fêtes annuelles ; tout Ouldémé qui veut assumer pleinement ses obligations religieuses, sociales et familiales doit donc en faire à plusieurs reprises au cours de l'année. Et on la boit plus encore pour le plaisir et en dehors de tout événement, soit sur les marchés, soit chez les femmes qui, au cours de la saison sèche, en préparent pour la vendre à leur bénéfice personnel.

La tige de mil a de multiples usages. Sa partie supérieure sert à couvrir les toits des cases (vu l'absence de brousse aux alentours, l'Ouldémé n'a que peu de paille) ; disposée horizontalement

elle protège du soleil certaines parties de l'habitation : l'entrée (*gèrgèr*) et la salle des greniers (*koūbal*). Elle est le combustible de base pour faire la cuisine, car le bois est rare et doit être ménagé le plus possible. Elle est utilisée comme bâton pour remuer la sauce, comme canne pour marcher et sert à fabriquer toutes sortes de petits ustensiles : briquets, pièges pour attraper certains insectes, petits couteaux, débouche-pipes, etc. Enfin, elle est le principal fertilisant dont dispose le paysan et revient finalement au sol soit directement, soit sous forme de cendre.

Plus qu'ailleurs, c'est bien ici une civilisation fondée sur le mil. Le désir de tous est d'en avoir largement, et un grenier plein de mil est symbole de richesse. Il est le pivot des rites agraires, la raison d'être de la plupart des fêtes. Cultiver beaucoup de mil est un signe de sérieux et l'Ouldémé ironise avec dédain sur certains agriculteurs d'ethnies voisines qui, par amour de l'argent, font beaucoup d'arachide alors qu'ils n'assurent pas leurs besoins en mil. Aliment nécessaire à la survie du groupe, il est *awath* (interdit) d'aller en vendre sur les marchés ; celui qui en a trop doit le conserver pour le prêter ou le vendre aux Ouldémé qui en manqueraient¹.

2. LES PLANTES SECONDAIRES DES CHAMPS DE MIL

Ce sont d'abord les deux céréales à petits grains : élusine et mil chandelle. Ce dernier, emprunté aux Mandara, est, nous l'avons vu, cultivé pour sa semence, gardée en prévision d'une attaque de criquets. Il n'est généralement pas consommé et ce qui n'est pas mis de côté pour les prochaines semailles est vendu par les femmes sur les marchés pour quelques dizaines de francs. L'élusine, en revanche, est une céréale traditionnelle et est utilisée pour certains sacrifices. C'est une graine de soudure, mûre dès la fin de septembre et qui présente, en outre, l'avantage de se conserver indéfiniment dans les greniers.

Les autres plantes cultivées dans les champs de mil sont destinées à la sauce qui accompagne la boule de mil. La plus importante est le haricot qui apporte des éléments nutritifs très utiles. La feuille est consommée verte en saison des pluies, puis séchée ; le grain, grossièrement écrasé pour faciliter la cuisson, entre à peu près quotidiennement dans la composition de la sauce.

Ainsi le champ de mil est le champ vivrier par excellence. Avec ses plantes associées, c'est lui qui assure l'alimentation quotidienne. Dans un pays qui conserve le souvenir vivace de graves famines, dont la population encore aujourd'hui vit en état chronique de sous-alimentation et connaît fréquemment des périodes critiques de soudure, on conçoit l'intérêt qui lui est porté et la place qu'il occupe dans le système agricole.

3. LE VOANDZOU ET LE SOUCHET

Les femmes sont très attachées à ces deux cultures. Elles n'occupent cependant que des superficies très réduites et ne jouent de ce fait qu'un rôle secondaire. Le *voandzou*, que l'on garde dans les greniers autant que possible jusqu'à la saison des pluies, peut alors être un appoint alimentaire utile. Il constitue en outre un petit revenu monétaire pour les femmes qui descendent en vendre quelques poignées sur les marchés de plaine. Le *souchet* est emporté comme provision de voyage ou offert aux hôtes de passage. Cultures traditionnelles, l'un et l'autre sont la matière d'offrandes rituelles et sont consommés à l'occasion des fêtes.

4. LES CULTURES COMMERCIALES : LE TABAC ET L'ARACHIDE

Les Ouldémé n'ont jamais vécu en économie totalement fermée. Pendant longtemps le tabac était — avec le fer — leur principal produit d'échange. Son rôle commercial, très diminué

1. Cet interdit n'est plus parfaitement observé.

du fait du développement de l'arachide, est cependant loin d'être effacé à Hodogway et reste prééminent dans certains villages de l'ouest du massif. Des commerçants mandara viennent de Mora sur le marché local à plusieurs reprises au cours de l'année pour acheter la production ouldémé qu'ils écoulent principalement au Nigéria.

Mais c'est l'arachide qui est devenue la principale culture commerciale de Hodogway. Depuis une trentaine d'années, l'administration s'efforce de la développer chez les montagnards et sa commercialisation sur les marchés de piedmont, officielle en saison sèche, officieuse en saison des pluies, est bien organisée. Longtemps réticents, les Ouldémé s'y sont mis plus lentement que leurs voisins, mais leurs besoins monétaires se développant, les progrès ont été très rapides au cours de ces dernières années. Alors qu'elle n'était qu'une petite culture féminine analogue à celle du voandzou, l'arachide est devenue une production masculine ; un grenier spécial lui est affecté dans chaque koubal.

A. — UN SYSTÈME AGRICOLE CENTRÉ SUR LE MIL ET INTENSIF

Un fait sous-tend le système agricole ouldémé et lui donne sa cohérence : la forte densité humaine et la pénurie de terres qui en résulte. De là, découlent les deux aspects essentiels : l'importance primordiale dévolue au champ de mil et le caractère intensif de la culture.

Tout le système est centré sur le champ de mil, le champ vivrier quasi unique et donc essentiel pour assurer la survie du groupe. Les trois quarts des superficies cultivées du terroir lui sont consacrés et on lui réserve les meilleures terres. Il est cultivé en permanence sur le massif où les conditions physiques sont dans l'ensemble meilleures qu'en plaine grâce aux apports répétés d'engrais et à une moins grande sensibilité à la sécheresse, et qui en outre représente subjectivement pour les montagnards un lieu privilégié ; peut-être est-ce là une conséquence des conditions d'insécurité de jadis ; hors de son massif, l'Ouldémé n'était jamais sûr de cultiver en paix et de profiter de sa récolte ; sans doute faut-il y voir aussi une raison plus profonde liée au caractère sacré attribué à bra. En plaine, le mil entre d'autant plus souvent dans la rotation que la terre est meilleure et il est cultivé chaque année aux emplacements les plus fertiles. D'autre part, en ce qui concerne la distribution des temps de travaux, priorité absolue est toujours donnée au champ de mil. Les calendriers agricoles des plantes cultivées sont déterminés par celui du mil.

Le choix du tabac comme culture commerciale se justifiait pleinement dans un système essentiellement consacré au mil. Le tabac nécessite peu de place (les champs des plus gros producteurs ne dépassent pas 2 ares) et les soins qu'il réclame se situent en août et septembre, une fois terminés les sarclages des champs de mil.

On ne peut en dire autant de l'arachide qui entre en concurrence avec le mil, tant sur le plan des surfaces cultivées que sur le plan du travail, même si, comme nous l'avons vu, le paysan s'efforce de décaler le plus possible dans le temps les deux cultures. Son développement n'a d'ailleurs été possible que grâce à l'extension des superficies cultivées en plaine.

En revanche, la culture de l'arachide telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui permet de soumettre l'ensemble de la plaine à la rotation mil/arachide. A défaut de jachères, hors de question étant donné le manque de terre, cette alternance d'une légumineuse et d'une céréale est propice au maintien de la fertilité du sol.

Le second aspect qui caractérise le système agricole et qui est lui aussi directement lié aux fortes densités, est son intensité. Dans la mesure de leurs moyens et de leurs connaissances, les gens de Hodogway tirent le parti maximal de l'espace dont ils disposent. A l'exception des quelques places abandonnées en raison de leur extrême pauvreté, tout le terroir est cultivé en permanence et partout, de la crête aux secteurs de plaine les plus éloignés du village, les paysans apportent le même soin à leurs façons culturales et à leurs aménagements agraires. Ils répartissent le peu d'engrais dont ils disposent le plus judicieusement possible et tiennent compte des caractéristiques pédologiques pour décider de l'ordre de succession des champs le plus favorable.

Particulièrement impressionnante, car elle témoigne avec évidence de leur « faim de terre », est leur volonté de ne perdre aucune place. Les sentiers sont si étroits qu'il devient difficile d'y passer lorsque le mil est haut, si l'on porte une charge encombrante, et ils empruntent dès que possible le rocher. Aucun espacement des cultures ne marque les limites entre parcelles foncières, ce qui n'est pas sans provoquer des erreurs et parfois des conflits lors de la récolte. Sur les surfaces rocheuses les moindres anfractuosités, les fentes les plus étroites, sont ensemencées, si elles contiennent un peu de terre arable. Un agriculteur nous a montré une dalle de granite située dans un de ses champs de plaine sur laquelle il entasse depuis deux ans des débris végétaux et où il espère pouvoir, dans quelques années, semer dix pieds de sorgho supplémentaires...

B. — UN SYSTÈME AGRICOLE FRAGILE MAIS EFFICACE

Ainsi, les Ouldémé parviennent-ils à cultiver leurs terres de façon permanente depuis plusieurs siècles, malgré une très faible quantité d'apports organiques. *Striga senegalensis*, la plante indicatrice de l'épuisement des sols, rencontrée sur quelques champs de plaine, est rare. Un certain équilibre s'est donc établi et le potentiel de fertilité agricole se maintient intact.

Est-ce au prix de rendements très faibles ? L'étude des rendements en sorgho de sept parcelles du terroir a donné les résultats suivants :

— 2 parcelles de montagne (avec apport d'engrais)	}	1 887 kg/ha
		577 kg/ha
— 3 parcelles sur terrasses colluvio-alluviales		
• 1 parcelle avec apport récent d'engrais		947 kg/ha
• 2 — sans — —	}	539 kg/ha
		257 kg/ha
— 2 parcelles de mbarkala sur alluvions récentes	}	1 266 kg/ha
		1 900 kg/ha

Une telle diversité rend difficile toute généralisation ; il aurait été nécessaire de multiplier les sondages. Retenons toutefois que les rendements apparaissent comme bons sur les alluvions récentes et comme relativement faibles mais cependant très acceptables sur le reste du terroir, d'autant plus que ces chiffres ne tiennent pas compte de la production des haricots et autres plantes associés au sorgho¹. Pour l'arachide, la production se situe, pour deux parcelles étudiées, entre 500 et 600 kg/ha (arachide-coque), rendements médiocres certes, mais passables.

Un système qui, presque sans engrais, parvient à obtenir de façon durable de tels résultats, peut être considéré comme remarquablement efficace. Mais il présente deux graves inconvénients : sa fragilité et le déséquilibre dans le temps de la répartition des tâches agricoles.

Reposant pratiquement sur une quasi-monoculture vivrière, le mil, les conséquences d'une mauvaise récolte sont catastrophiques. Le voandzou et le souchet sont produits en trop faibles quantités pour apporter une aide réelle. L'Ouldémé connaît des années de disette et même de famine.

La compression sur un temps très court de l'essentiel des activités agricoles est, elle aussi, gravement ressentie. Les semailles et les deux sarclages des champs de mil et d'arachide doivent être effectués de début mai à fin juillet. Pendant ces deux ou trois mois, le paysan est surmené, peinant sur ses champs douze à quatorze heures par jour, besognant parfois au clair de lune ; tous les habitants valides du village travaillent jusqu'à la limite de leurs possibilités physiques et une maladie survenant à l'un d'eux est gravement préjudiciable à l'exploitation sur laquelle il travaille ; or, c'est précisément l'époque de recrudescence des dysenteries et des filarioses² qui

1. A titre indicatif notons que les rendements en sorgho des champs de plaine cultivés par les Mandara se situent autour de 1 000 kg/ha.

2. Pendant la saison des pluies de 1967, 30 habitants de Hodogway sur 300 souffraient du ver de Guinée.

peuvent immobiliser les malades pendant plusieurs semaines. C'est le manque de temps ou ce qui revient au même, le manque de forces, qui les contraint souvent à abandonner des parcelles en cours de saison et qui les empêche d'accroître leurs superficies cultivées. C'est lui qui les limite de façon absolue, plus encore que l'insuffisance de terres qui, elle, est maintenant ressentie comme relative : des locations en plaine peuvent être négociées et la remise en culture des sites abandonnés n'est pas impensable.

Mais si l'Ouldémé, grâce à un système assurant un meilleur étalement des travaux ou à l'introduction de la culture attelée en plaine, pouvait augmenter ses surfaces cultivées, il serait quand même très vite bloqué par le manque de terre : la carte agricole le montre avec évidence. Dans l'état actuel des choses, il arrive à mettre en valeur presque tout l'espace cultivable à sa disposition. Aussi peut-on finalement considérer que ce calendrier agricole « déséquilibré » est en bon accord avec les fortes densités actuelles. En libérant une partie de la population active dès la fin de juillet, il permet aux éléments les plus dynamiques de chercher des ressources complémentaires en dehors de leur terroir, en allant s'embaucher comme manœuvres agricoles chez les habitants de la plaine.

Tout effort pour améliorer ce système agricole devrait porter en premier lieu sur l'étalement des travaux agricoles par l'introduction de cultures vivrières tardives. Mais rien ne pourra être tenté avec quelques chances de succès tant que l'émigration n'aura pas notablement réduit la surcharge démographique actuelle.

III. — LES STRUCTURES FONCIÈRES

Affrontés depuis très longtemps au problème de l'insuffisance de terres, cultivant de façon continue et permanente tout l'espace dont ils disposent, les Ouldémé ont dû élaborer un ensemble de coutumes foncières précises. De même qu'ils devaient chercher, par des techniques culturales appropriées, à intensifier au maximum leur production vivrière, de même il était impératif, pour la survie biologique du groupe, de se donner des « techniques d'encadrement » réglant de façon satisfaisante la répartition de leurs terres.

En partant du parcellaire établi pour Hodogway en 1965, nous observerons tout d'abord la localisation des différents types de droits sur le sol, et leur répartition entre les unités composant la communauté villageoise, exploitants et lignages.

1. — L'IMPLANTATION DES DROITS SUR LE SOL

I. LE PARCELLAIRE

Les cartes foncières (cartes h.t. 2, 3 et 4) font apparaître un morcellement très poussé. Le terroir de Hodogway est intégralement divisé en un grand nombre de parcelles dont les limites, précises et stables, sont matérialisées par des bornes distantes de quelques mètres les unes des autres, parfois aussi par des rochers ou des arbres marqués. Leur surface moyenne est de 23 ares et légèrement plus faible en montagne (18 ares) qu'en plaine (26 ares), ces chiffres recouvrant en fait de grands écarts.

Le dessin parcellaire est en relation étroite avec les conditions physiques, et par conséquent avec les modes d'utilisation du sol. On remarque que dans l'ensemble, les parcelles très petites correspondent aux meilleures terres (secteurs habités de la montagne, élargissement de la bande d'alluvions récentes), tandis que les grandes coïncident avec les terrains médiocres (partie granitique de la montagne de Hodogway, base de Gaoura).

Elles sont allongées, souvent même filiformes : beaucoup ont moins de 4 m de large pour plus de 100 m de long. Elles se disposent toujours dans le sens de la pente ; dans la vallée, elles sont perpendiculaires au mayo Ouldémé. Les côtés courts correspondent souvent à une limite morphologique : rupture de pente en montagne, sommet d'interfluve ou talweg en plaine. Dans la montagne, où la topographie est plus mouvementée, les formes sont moins régulières qu'en plaine et l'aspect de cadastre plus désordonné. En plaine, les parcelles se regroupent en ensembles qui correspondent souvent à une petite unité morphologique et qui sont divisés dans le sens de la pente par des limites parallèles entre elles.

Ces divisions foncières recourent les terrasses et les dzala qui sont au contraire perpendiculaires à la ligne de plus grande pente. En plaine, elles peuvent également recouper les limites des deux cultures, voandzou et mbarkala, dont la localisation est fonction de la topographie : une même parcelle peut porter du voandzou en haut, puis de l'arachide ou du géjèm, enfin du mbarkala sur les derniers mètres proches du mayo.

Le dessin parcellaire n'apparaît pas dans le paysage de montagne où le mil recouvre tout uniformément et où les terrasses s'allongent sans tenir aucun compte des limites. Il est plus visible en plaine du fait de l'imbrication des champs de mil et d'arachide et grâce aux dzala qui peuvent être plus ou moins serrés d'une parcelle à l'autre.

2. LES DROITS SUR LES PARCELLES

Chaque parcelle du terroir de Hodogway est détenue par un des chefs d'exploitation du village ou d'un des deux villages voisins, Vāndelar ou Dibōn. Il en dispose librement, l'exploite ou la laisse en friche à son gré, la transmet par héritage à ses descendants ou éventuellement la vend. Il s'agit donc d'un droit de propriété¹. Cette appropriation individuelle de la terre ne caractérise pas seulement le régime foncier ouldémé mais est commune à presque tous les montagnards des Monts du Mandara.

Le propriétaire d'une parcelle peut, soit la cultiver lui-même, soit en céder temporairement l'usage à un autre exploitant par location, prêt, gage ou échange. Il arrive qu'une parcelle reçue en gage ou en échange soit louée ou prêtée à un troisième exploitant. La carte h.t. 2 indique quel était le mode de l'exploitation de chaque parcelle en 1965 ; le tableau ci-dessous en donne la répartition.

	Nombre de parcelles ²			% des parcelles		
	T.	Mgn.	Pl.	T.	Mgn.	Pl.
Faire-valoir direct	463	181	282	77,5	88	71
Location	87	10	77	14,5	4,5	20
Prêt	26	6	20	4	3	5,5
Gage	11	5	6	2	2,5	1,5
Échange	11	4	7	2	2	2
TOTAL	598	206	392	100	100	100

Le faire-valoir direct est le mode d'exploitation privilégié, puisqu'il concerne 77,5 % des parcelles. Des différents modes de faire-valoir indirect, la location est de beaucoup le plus fréquent. La proportion des parcelles louées est nettement plus faible en montagne qu'en plaine. En plaine, elle croît à mesure que l'on s'éloigne du massif.

3. LA DISTRIBUTION DES TERRES ENTRE VILLAGES ET ENTRE HABITANTS DE HODOGWAY

Le parcellaire de propriété (carte h.t. 3) met en évidence le regroupement des terres appartenant aux habitants de Hodogway ; on peut valablement parler de « terroir villageois ». Il comporte

1. Il est évident que les termes fonciers que nous employons, tels « propriété », « location », « droit » ne coïncident pas exactement avec les concepts qu'ils expriment dans les sociétés européennes et ne sont que des approximations. Notons d'ailleurs que les Ouldémé n'ont aucune terminologie précise dans ce domaine : ainsi « louer » se dit « acheter pour un an », « acheter » se dit « acheter pour toujours ».

2. Nous ne tenons compte ici que des parcelles exploitées par les habitants de Hodogway.

un secteur séparé du reste, Dado, défriché lors de l'extension en plaine, mais sa partie essentielle forme un ensemble continu s'étendant sur le massif de Hodogway et sur son prolongement en piedmont. Des imbrications existent cependant, surtout en plaine, mais uniquement avec les deux villages voisins, Vāndelar et Dibōn et elles se situent pour la plupart sur des zones de contact intervillageoises. On trouve cependant au sud-est de Gaoura quelques parcelles appartenant au village de Gwëndélé, mais il s'agit d'un secteur qui a été enclavé dans le terroir de Hodogway quand celui-ci s'est étendu en plaine et qui est acheté progressivement par les gens de Hodogway.

Les terres de chacun des cinq lignages de Hodogway se dispersent sur toute l'étendue du terroir, généralement par groupes de parcelles. En montagne, ces regroupements par lignages sont plus importants et coïncident avec les quartiers habités par chacun d'eux. On constate enfin que les chefs de famille liés par une proche parenté (frères, cousins) sont souvent propriétaires de parcelles contiguës.

Le parcellaire d'exploitation (carte h.t. 4) diffère peu du parcellaire de propriété. Les changements apparaissent surtout en plaine, où le faire-valoir indirect est plus développé.

On y remarque la disparition de l'enclave de Gwëndélé, cultivée par les gens de Hodogway, la diminution des parcelles de Dibōn, dont beaucoup sont également prises en location par Hodogway. On constate une plus grande imbrication des cinq lignages, du fait des cessions temporaires interlignagères qui font parfois éclater les petits blocs familiaux, et une présence accrue des « étrangers » qui possèdent généralement peu de terres sur le terroir et doivent en prendre en location.

Chaque exploitation comprend, sauf exception, plusieurs parcelles (11 en moyenne, et jusqu'à 22) réparties sur toute l'étendue du terroir, montagne et plaine.

4. LES LOCATIONS HORS TERROIR

Depuis quelques années, les habitants de Hodogway, comme tous les Ouldémé, cherchent à louer des champs en plaine au-delà de leur domaine traditionnel d'exploitation¹. Ces locations sont obtenues dans les cantons limitrophes moins surpeuplés, chez les Mandara du canton de Warba, ou chez les Mada du voisinage qui, par suite d'une émigration récente massive, ont maintenant des terres vacantes. Elles sont réalisées également depuis peu d'années sur le canton ouldémé lui-même, auprès des habitants de Gwëndélé, le seul village ouldémé à s'être largement étendu en plaine.

En outre, des locations beaucoup plus lointaines commencent à apparaître à 30 ou 40 km de la montagne, dans des régions où la terre est moins rare et les loyers moins élevés. Il n'est plus possible dans ce cas d'aller cultiver dans la journée le champ loué ; un des membres de l'exploitation, souvent le chef de famille lui-même, accompagné éventuellement d'une de ses femmes, s'y installe pendant la saison des pluies, et la récolte est rapportée dans les greniers familiaux en octobre.

2. — LES RÈGLES FONCIÈRES

Le dessin parcellaire et la distribution des droits sur le sol trouvent leur explication dans un ensemble de coutumes qui constituent chez les Ouldémé une véritable législation foncière ; les unes règlent les modes d'accession à la propriété, les autres concernent les cessions temporaires du droit d'usage.

1. Ces champs, dispersés sur un vaste rayon, n'ont pas été mesurés et ne sont pas portés sur nos cartes.

A. — LES MODES D'ACCESSION A LA PROPRIÉTÉ

I. LE DÉFRICHEMENT

On pouvait jadis acquérir des terres par défrichement. Lorsque de nouveaux espaces étaient incorporés au territoire ouldémé, les limites entre villages étaient d'abord fixées par accord entre les notables, puis les hommes qui le désiraient participaient aux défrichements, chacun selon sa force. A l'heure actuelle, les groupes de parcelles appartenant à des gens de même lignage correspondent presque toujours à un défrichement effectué autrefois par un ou plusieurs de leurs ancêtres ; ces groupes se répartissent sur toute l'étendue du terroir de Hodogway et marquent les étapes de sa progression depuis la montagne jusqu'au lieu-dit excentrique de Dado.

La possibilité de défricher a complètement disparu dans les limites du canton Ouldémé ; les quelques secteurs en brousse sont abandonnés sur le plan cultural mais restent intégralement appropriés. Aujourd'hui, il n'existe plus que deux façons de devenir propriétaire d'une terre : l'héritage et l'achat.

2. L'HÉRITAGE

Les terres d'un homme reviennent à son ou à ses héritiers mâles les plus proches, ses fils normalement, ou, s'il n'en a pas, ses frères, neveux, cousins, ou parents plus éloignés.

Des règles très précises président au partage successoral. L'Ouldémé lègue ses terres à tous ses fils. S'ils ont la même mère, le partage est rigoureusement égal¹ ; dans le cas contraire, le père fait autant de lots égaux qu'il y a de mères et chaque lot est ensuite redivisé en parties égales entre les frères germains. Ainsi, un homme ayant un fils d'une femme et trois d'une autre lègue la moitié de ses terres au premier et l'autre moitié aux trois autres qui reçoivent donc chacun le sixième du total².

La difficulté, d'autant plus grande qu'il y a plus d'ayants droit, est donc de faire des parts égales, en tenant compte non seulement de la surface mais de la valeur des sols. Il existe deux façons de partager qui sont assez souvent concurremment employées pour une même succession: distribuer les différentes parcelles entre les héritiers, ou diviser chacune en parts égales ou proportionnelles aux droits de chacun. Le second procédé rend beaucoup plus aisé un partage qualitativement juste car la division des parcelles dans le sens de la pente détermine des parts rigoureusement semblables. Aussi est-il fréquemment employé surtout pour les parcelles bien situées dont aucun héritier ne veut être privé. De là résulte le dessin parcellaire avec ses lanières étroites et perpendiculaires au sens de la pente. De là aussi, les différences de taille entre parcelles, plus petites sur les meilleures terres et aux alentours des habitations.

Le partage se fait le plus souvent du vivant du père qui procède éventuellement par étapes : chaque fils, lorsqu'il se marie (il a généralement 20 à 25 ans), se construit sa propre habitation et reçoit sa part de terres qu'il exploite désormais indépendamment de sa famille ; ce reportage est minutieux, les nouvelles limites sont bornées avec soin, le père et les fils se font généralement aider par un parent. Si le père est mort, les frères requièrent obligatoirement les conseils d'un parent qui servira de témoin en cas de contestation.

1. Certains informateurs admettent cependant que le fils aîné peut être légèrement avantagé car c'est lui le « successeur du père ».

2. Ce système favorise (de ce point de vue) les fils des femmes qui, suivant un usage fréquent chez les Ouldémé, changent de maris à plusieurs reprises au cours de leur vie. Mais il ne semble pas qu'il y ait relation de cause à effet.

3. L'ACHAT

Tous les montagnards du nord des Monts du Mandara admettent et pratiquent les ventes de terre, mais elles sont, chez la plupart des autres ethnies, relativement rares. Chez les Ouldémé, elles sont un phénomène normal, courant et absolument décisif pour expliquer la répartition des propriétés.

Qui achète et qui vend ?

Achète celui qui manque de terre : le jeune exploitant qui a reçu sa part dérisoire d'héritage, l'homme dont la famille s'agrandit, celui qui a plusieurs fils et prévoit leur installation. Ceux qui vendent sont au contraire les vieillards sans héritiers proches, qui vendent peu à peu les champs qu'ils n'ont plus la force de cultiver ; ou ce sont, et c'est le cas le plus fréquent, des gens qui ont un besoin urgent et aigu d'argent : une dette criante doit être éteinte, il faut verser une dot, payer une amende pour vol ; si l'on ne trouve pas de prêteur la seule issue est de vendre un champ. Ces transactions peuvent s'effectuer entre habitants de Hodogway, qu'ils appartiennent ou non à un même lignage et avec ceux des deux villages contigus, Vāndelar et Dibōn, mais elles sont interdites entre communautés villageoises non voisines.

Actuellement une parcelle se vend 2 000 à 15 000 francs¹ suivant sa taille et la qualité de son sol et le prix est généralement versé en numéraire. Auparavant on payait en nature : chèvres, vêtements, tabac. Dans les temps anciens, le paiement s'effectuait avec de très grandes houes, qui servaient également à régler la dot et comme monnaie d'échange.

Les modalités de la vente sont réglementées avec précision par des traditions très anciennes. Les proches parents du vendeur : son père, son frère aîné, son oncle paternel, s'efforcent d'éviter la vente en lui avançant la somme dont il a besoin ; s'ils n'en ont pas les moyens, ils ne peuvent s'y opposer et l'aident à l'effectuer. On propose d'abord la vente aux parents proches, ensuite aux autres lignages, puis aux autres villages. Vendeur et acheteur ont chacun un ou deux témoins (des proches parents, le père du vendeur obligatoirement s'il vit encore) qui participent aux diverses opérations : discussion du prix, reconnaissance des limites du champ (en présence au besoin des propriétaires des champs limitrophes), puis paiement au domicile de l'acheteur.

Si la vente est réalisée entre des gens de lignages différents, la vente ne devient authentique et définitive que par la remise de la « houe-limite » ; c'était autrefois une houe de grande taille, forgée spécialement à cette occasion et qui ne servait pas au binage ; c'est maintenant une houe ordinaire, ou même son équivalent en argent, soit 50 ou 100 francs². Autrefois elle était plantée à la limite du champ pendant toute la durée des discussions ; aujourd'hui, elle est simplement remise quelques jours après le paiement par l'acheteur à l'un des témoins du vendeur. Tant qu'elle n'est pas donnée, le vendeur peut se rétracter, en remboursant l'argent versé ; après sa remise il n'a plus aucun droit sur son champ. Ne pas conclure une vente entre gens de lignages différents par la remise de la houe-limite (ou de son équivalent) est « awath » ; non seulement l'acheteur risquerait toujours de se voir reprendre son champ, mais son mil y pousserait mal.

Ces formalités visent à éviter toute ambiguïté, à mettre pleinement les familles au courant et donc à supprimer les sources possibles de conflits. Ce sont les mêmes, mais accomplies avec des soins tout particuliers, notamment en prenant davantage de témoins, lorsque la transaction est réalisée entre habitants de villages différents, parce qu'on tient plus encore dans ce cas à éviter les risques de conflit. Mais dans aucun cas n'intervient un des responsables religieux ou politiques du village ou du massif : le « maître de terre » est un personnage inconnu chez les Ouldémé.

Lorsqu'une parcelle est vendue, les droits du vendeur sont totalement effacés (des exploitants ont été incapables de nous dire à qui leur père avait acheté certaines de leurs parcelles) et ceux de l'acheteur sont les mêmes que pour une parcelle reçue en héritage ; s'il la vend, les formalités à accomplir sont identiques.

1. Il s'agit du franc camerounais, ancien franc CFA, valant 0,02 franc français.

2. La houe-limite semble être une survivance de la grande houe qui était autrefois utilisée comme monnaie d'échange.

B. — LES CESSIONS DU DROIT D'USAGE

I. LA LOCATION

C'est le contrat le plus fréquent à Hodogway. C'est le procédé normal et connu depuis toujours pour un cultivateur qui, n'ayant pas les moyens d'acheter de nouveaux champs, veut accroître la superficie de son exploitation.

Une parcelle à Hodogway se loue de 100 à 1 500 francs suivant sa taille et la valeur de son sol. On loue pour un an seulement ; on peut relouer la même parcelle plusieurs années de suite, mais c'est plutôt exceptionnel. Le loyer est payé en numéraire au début de la saison des pluies. Certains cultivateurs tout à fait impécunieux louent en nature : un ou deux poulets, ou quelques journées de travail. Il arrive aussi qu'une location soit le moyen de se débarrasser d'une petite dette : le débiteur laisse une parcelle pour un an à son créancier ; les emprunts pour l'impôt se règlent parfois ainsi.

Les locations ne réclament aucune formalité : propriétaire et locataire s'entendent directement et personne n'a à être tenu au courant, même pas leur père ou leurs frères. Comme pour la vente, la location peut se traiter entre proches parents, entre gens de lignages différents, ou avec les habitants de Vāndelar et de Dibōn, mais on ne peut louer à un Ouldémé d'un village non contigu, à moins qu'il ne soit venu, même provisoirement, s'installer à Hodogway. En cas de concurrence entre plusieurs amateurs, le montant du loyer pourra être le seul motif déterminant le choix du propriétaire qui n'est tenu par aucune priorité vis-à-vis de ses parents. Par ailleurs, on peut, si on le désire, refuser de louer une terre qu'on laisse inculte.

Ces règles reposent sur un principe bien établi et souvent énoncé : la liberté absolue pour le propriétaire d'une terre d'en user comme il l'entend. Dans la pratique, l'Ouldémé est plongé dans un milieu où les liens familiaux sont très forts ; il tend, en fait, à favoriser les gens de son lignage, à leur louer de préférence, à leur réclamer un loyer plus faible. D'autre part, le refus, théoriquement permis, de louer une terre qu'on laisse inculte serait en fait mal considéré.

2. LE PRÊT

Les prêts de terre sont fréquents chez les Ouldémé mais la plupart concernent seulement quelques mètres ou quelques dizaines de mètres carrés, c'est-à-dire une petite partie seulement d'une parcelle foncière. Ces prêts de micro-parcelles (qui n'ont pas été portés sur les cartes ni inclus dans les statistiques) sont consentis à des paysans qui veulent un emplacement pour construire leur case et planter leur tabac, ou à des femmes à la recherche d'un lopin de terre pour leur voandzou ou leur souchet. Ceux qui sont destinés à la construction d'une habitation ne donnent lieu à aucune compensation ; par contre, dans les trois autres cas, le bénéficiaire remercie souvent son prêteur en lui offrant un peu de sa récolte.

En revanche, lorsqu'un exploitant obtient l'usage d'une terre pour y cultiver du mil ou de l'arachide, il s'agit toujours d'une parcelle entière. Ces prêts, nous l'avons vu, sont moins fréquents que les locations. On les trouve :

- entre très proches parents, en particulier entre père et fils ;
- entre assez proches parents lorsque le propriétaire a émigré ;
- en faveur d'individus très pauvres.

Le prêt gratuit, lorsqu'il concerne une parcelle foncière entière, a donc un caractère exceptionnel. Normalement, c'est à la location que doit avoir recours le paysan désireux d'agrandir son exploitation.

3. LE GAGE

Un homme qui a absolument besoin d'une grosse somme d'argent (quelques milliers de francs), a trois solutions :

- se faire prêter, purement et simplement, la somme nécessaire. Mais les prêteurs sont rares car ils savent la difficulté qu'ils auront à se faire rembourser et les taux d'intérêt sont très élevés (50 à 100 % par an) ;
- vendre un champ ; c'est la solution de désespoir à laquelle on n'a recours qu'en dernier ressort ;
- mettre un champ en gage.

Par le gage, le débiteur perd l'usage de sa parcelle mais garde la possibilité de la reprendre. Le prêteur la cultive gratuitement jusqu'au remboursement intégral de la dette. Le débiteur ne doit rembourser que la somme exacte qu'il a empruntée : l'utilisation du champ compense les intérêts de la dette. La valeur vénale de la parcelle prise en gage correspond généralement à la somme prêtée. Il arrive qu'un gage, après quelques années, soit transformé en vente ; le créancier remet alors à son débiteur la « houe-limite » authentifiant la vente.

Le gage peut se prolonger très longtemps et aucune prescription ne l'annule ; il est reporté sur les héritiers des parties qui l'ont contracté.

4. L'ÉCHANGE

Pour des raisons de commodité réciproque, deux exploitants peuvent décider d'échanger une ou plusieurs de leurs parcelles. Ces échanges peuvent se renouveler plusieurs années de suite tant que les co-échangistes sont d'accord. Les échanges observés actuellement à Hodogway concernent, pour la plupart, des cultivateurs venus habiter en plaine, qui ont obtenu des terres proches de leurs nouvelles cases et ont prêté en échange certaines de leurs parcelles de montagne.

3. — LE SYSTÈME FONCIER OULDÉMÉ

A. — LA DYNAMIQUE DU SYSTÈME FONCIER

Le jeu des transferts de droits fonciers opère constamment des modifications dans le dessin parcellaire et dans la répartition des terres.

I. L'AUGMENTATION DU MORCELLEMENT

Le partage des champs lors des successions tend à accroître indéfiniment le morcellement foncier, surtout, nous l'avons vu, sur les meilleures terres et surtout pour les familles à fort dynamisme démographique : on remarque l'abondance des très petites parcelles chez les Zalaka, lignage particulièrement prolifique.

Cette atomisation des unités de culture, au point où on la trouve aujourd'hui, devient gênante, même en l'absence de toute mécanisation des techniques agricoles, car elle multiplie les trajets à effectuer au cours d'une journée de travail. Certaines parcelles peuvent être sarclées en une ou deux heures par une seule personne ; en cas de culture collective, les travailleurs conviés par

l'exploitant doivent souvent être conduits successivement sur deux ou trois champs. Sensible à cet inconvénient, l'Ouldémé essaie d'éviter le plus possible, lors des successions, la division de ses champs ; il cherche en outre à louer ou à acheter ceux qui le touchent : une dizaine de parcelles de Hodogway ont une double origine, l'héritage et l'achat. Mais ces efforts sont loin de compenser les effets des partages successoraux.

Ces fractionnements sont dus aux règles d'héritage décrites plus haut, et qui sont grosso modo les mêmes pour tout ce secteur nord-est des Monts du Mandara. Au contraire, chez les Matakam (cf. BOULET, 1966) et chez les ethnies habitant plus au sud, les champs sont rarement divisés et ne sont répartis entre les héritiers que dans la mesure où les nouvelles exploitations constituées restent viables, les cadets des familles nombreuses étant invités à aller défricher la brousse ou à émigrer sur les massifs des environs. Un tel système ne pouvait être adopté chez les Ouldémé qui ne disposaient d'aucune brousse à l'intérieur des limites de leur territoire : déshériter leurs fils aurait signifié les rejeter de leur groupe.

2. LES AJUSTEMENTS FONCIERS ENTRE COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES, ENTRE LIGNAGES ET ENTRE EXPLOITATIONS

En 1965, on décomptait, pour 50 exploitants de Hodogway, 103 parcelles louées ou prêtées, dont 76 sur le terroir même et 27 hors terroir (cf. tableau I). Les achats effectués au cours de leur vie par ces mêmes exploitants ou par leur père¹, soit grosso modo au cours de ces quarante dernières années, s'élevaient à 129 parcelles (cf. tableau II). On observe en général actuellement deux ou trois ventes chaque année. Nous avons distingué pour chaque exploitation (fig. 10) les terres reçues en héritage, les terres achetées (par l'exploitant lui-même et éventuellement par son père), les terres prises en location, en prêt ou en gage, et les terres louées hors terroir². Le graphique fait ressortir la faible proportion, dans la plupart des cas, des terres héritées et met donc en évidence l'importance du rôle des transferts de droits fonciers, achats et cessions temporaires.

Les ajustements entre villages

Chaque communauté villageoise s'efforce de grouper ses terres de façon qu'elles forment une certaine unité. Mais les ventes et les locations sont possibles entre villages contigus, afin que leurs limites (souvent constituées par une frange d'imbrications) ne soient pas fixes, mais changeantes et qu'un terroir puisse s'agrandir aux dépens d'un autre, si la pression démographique y est plus forte.

On observe ainsi depuis quelques années un glissement de la zone de contact entre les villages de Hodogway et de Dibōn. Le premier achète des champs au second et lui en prend chaque année en location. Dibōn a su s'étendre assez largement en plaine, à l'époque de la pacification, il souffre donc moins de la pénurie de terres que Hodogway et lui abandonne progressivement celles qui sont situées à son contact.

Les ajustements entre lignages

Les transactions interlignagères permettent de rétablir l'équilibre rompu par des différences de comportement démographique. Le cas se présente avec netteté pour les deux lignages dont l'un, celui des Zalaka, connaît une progression depuis trois générations, tandis que l'autre, celui des Gégèm, tend au contraire à régresser. On constate (tableau II) que les Zalaka ont acheté de nombreuses parcelles au cours de ces dernières décennies et en ont peu vendu, tandis que les Gégèm

1. Pour les exploitants âgés, nous n'avons tenu compte que de leurs propres achats ; pour ceux de moins de 40 ans, nous avons également décompté les achats faits par leur père.

2. Les surfaces louées hors terroir ont été évaluées d'après les dires de chacun des exploitants, par comparaison avec leurs champs mesurés. Le caractère approximatif de ces évaluations nous a conduit à éliminer de nos calculs statistiques les quelques exploitations comprenant de nombreux champs hors terroir.

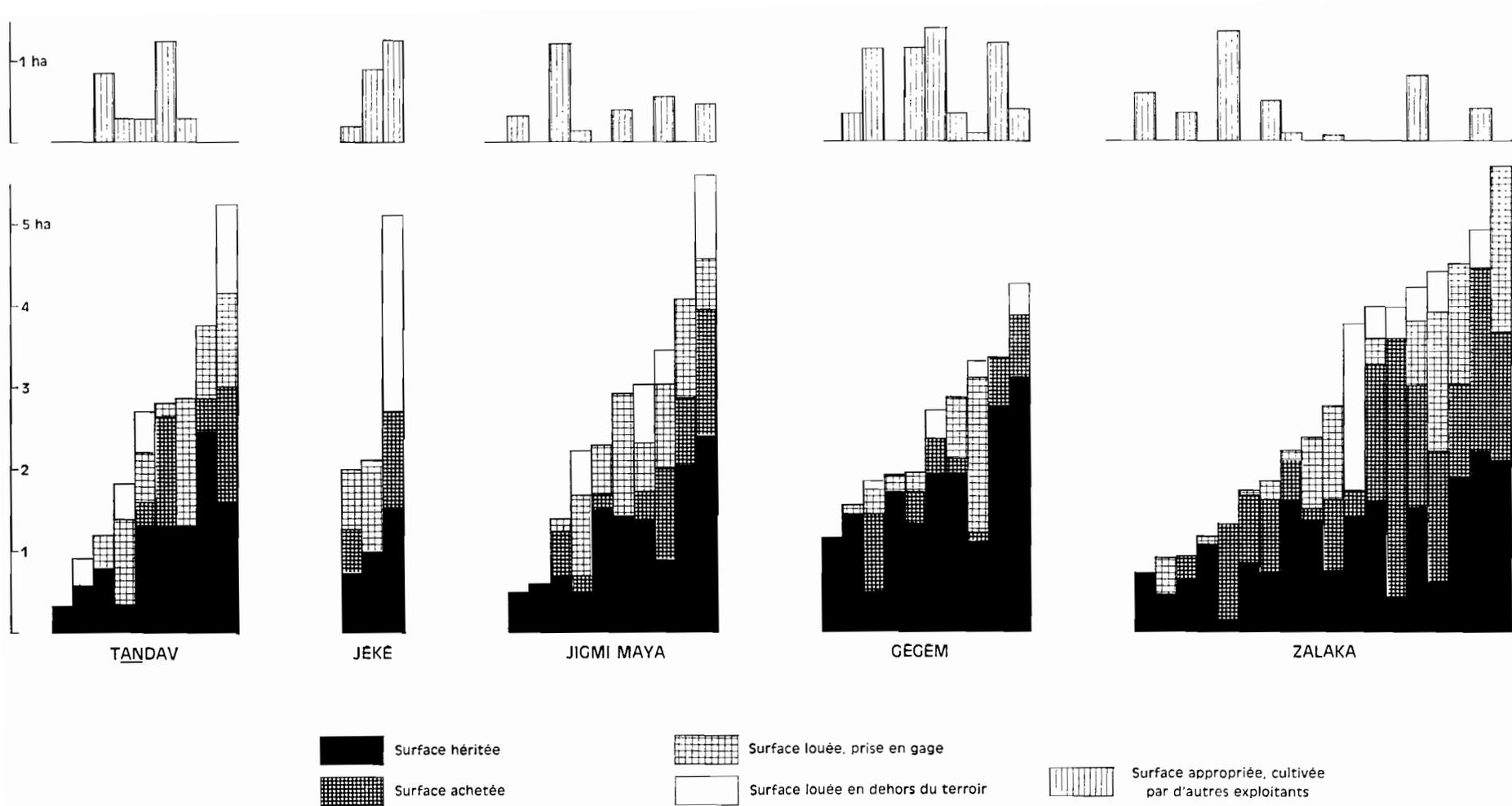


FIG. 10. — Statut foncier des exploitations.

N.B. — Il convient de compléter ainsi la légende ci-dessus : Surface louée, prise en gage ou *empruntée*.

TABLEAU I

Locations et prêts de parcelles en 1965.

Propriétaires \ Locataires	Jéké	Tāndav	Jigmi Maya	Gégèm	Zalaka	TOTAL
Jéké	2	1	2			5
Tāndav		8	1		1	10
Jigmi Maya		2	3		1	6
Gégèm		1	6	7	3	17
Zalaka		3	1		8	12
Vāndelar		1	6			7
Dibōn	2	2	6	3	2	15
Gwèndélé (sur terroir)					4	4
Hors terroir { Gwèndélé	1		3		7	11
{ Māndara	3	2	1	1	1	8
{ Mada.....	1		5	2		8
TOTAL	9	20	34	13	27	103

(On remarque l'importance des transactions réalisées à l'intérieur de chaque lignage.)

TABLEAU II

Achats de parcelles par Hodogway depuis une quarantaine d'années.

Vendeurs \ Acheteurs	Jéké	Tāndav	Jigmi Maya	Gégèm	Zalaka	TOTAL
Jéké	2	1	1	3	1	8
Tāndav	1	1	2	1	6	11
Jigmi Maya		2	2		3	7
Gégèm	3		1	12	11	27
Zalaka			2	1	11	14
Vāndelar	2	6	5	2	13	28
Dibōn	2	3	3	3	12	23
Gwèndélé (enclave sur terroir)			2	3	6	11
TOTAL	10	13	18	25	63	129

se sont plutôt signalés comme vendeurs. Les Jigmi Maya dont certaines familles se développent actuellement, se distinguent surtout par le nombre de leurs locations (tableau I).

Le statut foncier des exploitations, directement lié aux transactions, est donc nettement différent suivant les lignages. On note (fig. 10) que les Gégèm exploitent surtout des terres reçues en héritage, tandis que les exploitations Zalaka comprennent une forte proportion de terres acquises par achat, et que le faire-valoir indirect est particulièrement développé chez les Jigmi Maya et les Jéké.

Les ajustements entre exploitants

La coutume ouldémé favorise la constitution de petites exploitations autonomes, cellules économiques et sociales de base, correspondant à la famille conjugale. C'est à leur niveau, en fonction de la situation propre à chacune d'elles, que sont prises les décisions foncières.

Chaque chef d'exploitation décide en effet lui-même des transactions qu'il désire faire. Les locations ou les prêts lui permettent d'ajuster chaque année ses superficies cultivées au potentiel de travail de sa famille, potentiel fluctuant car il est lié à toutes sortes d'événements : arrivée ou départ d'épouses, fiançailles des jeunes, maladies ou morts. Si sa famille augmente, il commence par prendre des terres en location ; si elle s'agrandit de façon durable, il va, s'il en a le courage, mettre de côté l'argent nécessaire pour acheter (ou, à défaut, prendre en gage) des champs dès que l'occasion s'en présentera. Inversement, les familles dont les membres quittent l'exploitation, tombent malades ou vieillissent, donnent en location puis vendent une partie de leurs terres. Achats et ventes tendent, à long terme, à faire coïncider propriété et exploitation.

Ainsi toutes leurs chances sont données aux éléments jeunes et dynamiques, tandis que les vieux, les malades, les paresseux, cèdent peu à peu leurs droits. Disposition des terres et capacité de travail tendent à s'équilibrer.

En définitive, la plupart des coutumes foncières visent à régler au mieux la répartition des terres, avec une grande souplesse à l'intérieur de chaque communauté villageoise, avec plus de rigidité entre terroirs. D'une façon naturelle et sans intervention autoritaire, par le simple jeu de l'offre et de la demande, les droits fonciers vont à ceux qui en ont le plus besoin. Une telle liberté aurait pu conduire à un certain accaparement des terres par les plus forts, mais là encore se manifeste le souci constant de l'Ouldémé d'égaliser les parts et d'éviter les situations conflictuelles : les prix d'achat et les loyers sont restés accessibles à tous et lorsque les notables ont à trancher un différend, ils tendent à donner raison au faible, à l'homme en difficulté.

Dans une situation de surpeuplement qui pourrait être explosive, les conflits fonciers sont facilement résolus au niveau du village et les rapports sur ce plan entre les paysans sont dans l'ensemble tout à fait pacifiques. C'est la preuve de l'efficacité remarquable du système foncier.

B. — SYSTÈME FONCIER ET SOCIÉTÉ OULDÉMÉ

Le système foncier nous est apparu jusqu'à présent comme s'il était uniquement conçu pour répondre à une nécessité concrète et technique, celle de répartir au mieux les terres entre les paysans. Se réduit-il à cela et n'est-il qu'un assemblage de recettes permettant d'assurer cette distribution harmonieuse ? Ou est-il, au contraire, en cohérence avec les valeurs et les structures de la société ouldémé ?

I. LA DÉSACRALISATION DE LA TERRE

Appropriée individuellement, objet de manipulations constantes, vendue entre clans différents et même entre groupes ethniques voisins, sans qu'aucun responsable du massif, religieux ou politique, n'ait à intervenir, la terre semble n'être chez les Ouldémé qu'un bien matériel dépourvu de toute signification religieuse. Nous sommes loin ici, apparemment, de la terre inaliénable, *res extra commercium*, « support de valeurs religieuses » que l'on trouve dans les sociétés africaines traditionnelles¹, bien qu'il s'agisse d'un système authentiquement ouldémé et encore peu influencé par les récents contacts avec le monde extérieur.

Et pourtant, les rapports Homme-Terre ont bien chez les Ouldémé un aspect religieux comme le prouve l'abondance des rites agraires, collectifs et individuels, qui seront évoqués plus

1. Cf. notamment à ce sujet VERDIER (1959), KOUASSIGAN (1966), et SAUTTER (1968).

loin. Mais ces rites, qui ont été observés en détail par P. PROVOOST, semblent graviter beaucoup plus autour du Mil ou de Bra, que de la Terre. Le pacte de vie conclu entre l'homme et les puissances surnaturelles et constamment renouvelé par les rites agraires, qui apporte aux Ouldémé non seulement la fertilité de leurs terres, mais la fécondité de leurs femmes, la santé et la prospérité en général, n'est lié qu'indirectement au support matériel du sol. L'idée d'un territoire préalablement sacralisé paraît absente et les nouveaux défrichements en plaine n'ont été accompagnés d'aucun rite d'alliance. C'est sur bra, avec les hommes, qu'habitent les « divinités », qui, par l'intermédiaire de leur travail, font pousser le mil.

Une telle conception se concilie facilement avec une certaine désacralisation des rapports entre les individus et la terre.

Cette désacralisation a probablement pour origine l'appropriation privée par consolidation des droits d'usage, qui s'est imposée aux Ouldémé du fait de la rareté de la terre : « la religion du terroir résiste bien à l'impact de l'Islam, moins bien à la christianisation, très mal à tous les facteurs qui tendent à conférer au sol une valeur monétaire et un statut personnel » (G. SAUTTER, 1968). D'autre part, comme tous les montagnards, les Ouldémé, en construisant leurs terrasses, ont profondément transformé leur milieu naturel, y incorporant une forte part de travail humain et ce fait a pu jouer dans le même sens.

Les problèmes de répartition des terres entre les individus se trouvent donc nettement dissociés de la vie religieuse. Les conflits fonciers sont réglés, comme tous les autres, par les notables de chaque communauté villageoise et les responsables des rites agraires n'interviennent jamais, même en cas d'antagonismes entre deux villages, car « ce n'est pas leur rôle ». Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il y a chez les Ouldémé séparation entre le religieux et le foncier : si l'on observe maintenant les rapports sur le plan foncier entre les communautés villageoises et entre les groupes ethniques, le rôle du religieux apparaît au contraire comme essentiel.

2. L'UNITÉ DES ESPACES VILLAGEOIS ET DU TERRITOIRE OULDÉMÉ

L'examen du parcellaire foncier de Hodogway montre que les terres de ses habitants se regroupent en un ensemble à peu près continu. Consciemment, les Ouldémé veulent que les terres exploitées par les différentes communautés villageoises forment des unités nettement distinctes les unes des autres et la coutume interdisant les cessions de droits fonciers, ventes ou locations, entre villages non contigus, a expressément pour but de maintenir cette unité. Les transactions entre villages voisins, dont nous avons vu l'utilité, n'étaient autrefois effectuées, semble-t-il, que sur leurs limites et n'affectaient donc pas la cohésion des espaces villageois ; depuis déjà longtemps, par une sorte de dérogation sans doute admise pour apporter plus de souplesse, elles se concluent également en dehors des limites, mais les imbrications intervillageoises qui en résultent sont ressenties comme une gêne. Pour cette même raison, lorsque le territoire ouldémé a pu s'étendre en plaine, seuls les trois villages situés sur sa bordure, Hodogway, Dibōn et Gwëndélé, ont pu se partager les terres nouvellement acquises, et paradoxalement, les habitants du fond du massif peuvent louer des champs de plaine aux Mandara ou aux Mada, mais non pas à leurs frères de race, sur leur propre territoire¹.

Les Ouldémé relient cette volonté d'éviter des imbrications, même temporaires, au souci de limiter les conflits entre villages, conflits qui risquaient toujours autrefois de dégénérer en guerres car il n'existait pas dans la société traditionnelle de pouvoirs judiciaires au-dessus du niveau villageois. Mais, bien que tout danger de guerre soit maintenant écarté, ils persistent à essayer de maintenir la cohésion de leurs terroirs villageois, particulièrement en montagne et il semble bien qu'une raison d'ordre religieux soit à la base de cette attitude. Si le pacte conclu avec les puissances surnaturelles concerne la communauté ouldémé toute entière et est vécu et renouvelé

1. Les locations aux Gwëndélé, récemment apparues, sont cependant en dérogation avec cette règle. Elles concernent des terres situées à l'extrémité du territoire et sont assimilées aux locations « hors terroir ».

collectivement, il existe, au niveau de chaque petit « bra », une association plus précise entre le groupe villageois et ses propres puissances protectrices ; celles-ci étendent leur action bénéfique sur l'ensemble des terres exploitées par le village et la présence de cultivateurs « étrangers » ne participant pas à ses sacrifices viendrait rompre l'harmonie établie.

Si l'on observe les relations, non plus entre villages, mais entre les Ouldémé et les groupes ethniques voisins, on constate que les principes restent les mêmes, mais qu'ils sont alors appliqués avec une rigueur absolue. Un Ouldémé peut vendre ou donner en location une terre à un Mada ou à un Podoko, mais à la condition expresse qu'elle se trouve sur la limite du territoire, toute enclave d'une autre ethnie étant interdite. Dans ce cas, il apparaît avec netteté que le motif de l'interdiction est d'ordre religieux : le non-Ouldémé cultivant parmi les Ouldémé sans participer à leurs rites « briserait bra ».

On le voit donc aux deux niveaux significatifs de la société ouldémé, groupe ethnique et communauté villageoise, ce qui compte pour ne pas « rompre la communication vitale et sociale », ce n'est pas de conserver des « droits » sur une portion donnée de territoire, mais c'est que les terres exploitées par un groupe résidentiel forment un ensemble continu.

3. SYSTÈME FONCIER ET STRUCTURES SOCIALES

Les rapports fonciers et les divisions de l'espace reflètent parfaitement les structures sociales ouldémé puisque celles-ci sont essentiellement déterminées par les faits de résidence. A l'unité du groupe ethnique correspond celle du territoire, sur lequel nul ne peut travailler s'il n'est pas ouldémé ; à l'individualisation très marquée de la communauté villageoise correspond un espace cultivé relativement groupé.

Les imbrications entre les lignages à l'intérieur du terroir traduisent également la cohésion de la communauté villageoise. D'autre part, les « étrangers » originaires d'autres villages ouldémé sont d'abord provisoirement puis définitivement intégrés à la communauté dans laquelle ils viennent résider ; or ils peuvent prendre des terres en location dans le premier cas, en acheter dans le second : la correspondance est parfaite entre l'appartenance — provisoire ou définitive — à une communauté et la possibilité — provisoire ou définitive — d'exploiter des terres chez elle.

Finalement, les règles foncières sont en cohérence avec les conceptions religieuses et avec les structures sociales et politiques de la société. L'Ouldémé se trouvait devant deux impératifs, l'un d'ordre pratique : assurer une répartition équitable des terres entre les individus et les groupes, l'autre d'ordre religieux : conserver l'unité de ses espaces villageois et de son territoire. Son système foncier répond, parfois par des solutions de compromis, à l'un et à l'autre.

IV. — L'ARBRE

Le terroir de Hodogway est couvert par un parc relativement régulier comptant une vingtaine d'arbres par hectare. Plus de trente espèces s'y mêlent, notamment des acacias (*Faidherbia albida*, *Acacia sieberiana*), des tamariniers (*Tamarindus indica*), des caïlcédrats (*Khaya senegalensis*), des ficus, des jujubiers (*Zyziphus*). A quelques exceptions près, ces arbres sont constamment élagués et ne prennent jamais leur développement naturel. L'arbre est devenu pour l'Ouldémé une plante domestique, dont il tire toutes sortes de ressources, qu'il exploite de façon intensive et dont les droits d'utilisation sont réglementés par de nombreuses coutumes.

I. LES UTILISATIONS DES ARBRES

Dans une économie de pauvreté comme celle des Ouldémé, l'arbre prend une importance beaucoup plus grande qu'ailleurs.

Le bois sert, en premier lieu, pour le chauffage et la cuisine. Les nuits sont très fraîches en décembre et janvier ; l'Ouldémé, qui a rarement les moyens de s'offrir des couvertures et dort nu sur une planche, souffre alors du froid : c'est l'époque des maladies pulmonaires. Aussi entretient-il pour se réchauffer un feu à côté de son lit. Pour faire leur cuisine quotidienne, les femmes brûlent de petites branches, qu'elles économisent d'ailleurs le plus possible en utilisant surtout des tiges de mil. La préparation de la bière nécessite par contre d'importantes quantités de combustible et il n'est pas rare de voir à cette occasion un homme couper quelques grosses branches, ou même abattre un arbre. Les forgerons — et autrefois les fondeurs de fer, totalement disparus du massif depuis une dizaine d'années — font une grosse consommation de charbon de bois. On utilise d'autre part des branches d'arbre pour faire les manches de houes, de faucilles, de haches, les maillets destinés à battre le mil, les semoirs, les échelles permettant d'accéder aux greniers. Dans les troncs, on taille les planches qui servent de lit. Enfin, les charpentes des toits de case sont constituées par de longues perches droites.

En saison des pluies, les feuilles de plusieurs espèces d'arbres, en saison sèche celles du *Faidherbia*, sont données en nourriture aux chèvres et aux moutons et aident à résoudre le problème de l'alimentation du bétail, problème toujours aigu étant donné la rareté des terres non cultivées. Certaines servent même à faire la sauce qui accompagne la boule de mil, en juillet et août, lorsque les provisions de gombo et d'oseille de Guinée sont épuisées.

Les jujubiers, les papayers, les *Faidherbia*, les tamariniers, donnent des fruits appréciés par les hommes ou par le bétail. Ceux du tamarinier sont surtout vendus sur les marchés aux Mandara qui les consomment sous forme de bouillie pendant le Ramadan. Mais le fruit le plus recherché est sans conteste celui du caïlcédrat, avec lequel on fabrique une huile non comestible, mais dont les Ouldémé font de multiples usages, qui ont d'ailleurs souvent des résonances religieuses, le caïl-

cédrat étant symbole de fécondité. Ils s'en servent pour traiter les peaux de chèvres dans lesquelles sont portés les bébés ; autrefois, les femmes s'en frottaient le corps après l'avoir teintée avec un colorant rouge¹. Aujourd'hui, ils la vendent un bon prix aux Mandara qui l'utilisent pour oindre leurs ânes et leurs chevaux et leur éviter les piqûres de moustiques.

Le caïlcédrat est encore recherché pour son écorce, celle du tronc et surtout celle des racines, qui, mêlée à la bière de mil, donne à celle-ci une saveur très appréciée par certains montagnards de la région. Sur les marchés locaux, on trouve ces étranges morceaux d'écorce, mesurant 1 à 2 m de long, mis en vente pour une vingtaine de francs.

On tire encore des écorces et des feuilles de plusieurs espèces de nombreux médicaments de la pharmacopée locale. L'arbre est intégré dans la vie des Ouldémé, y compris leur vie religieuse. Leur objet le plus sacré, autour duquel se déroule leur principale fête, l'*oulamataya*, est l'*alōngo*, un morceau de bois placé au sommet de Méouré. Près de l'entrée de chaque rhay, est planté un bâton, destiné à protéger ses habitants. Plusieurs arbres sont considérés comme « habités » et font l'objet d'un culte.

2. L'EXPLOITATION DES ARBRES

L'Ouldémé accorde donc un grand intérêt à ses arbres qui lui permettent de satisfaire un certain nombre de ses besoins et lui apportent des ressources monétaires supplémentaires. Or, il ne dispose d'aucune réserve boisée, pas plus sur son territoire qu'au-delà, et doit se contenter des arbres épars sur ses champs. Mais à l'exception du *Faidherbia albida*, au cycle végétatif inversé et dont l'action fertilisante est bien connue des paysans, ces arbres sont gênants pour les cultures qu'ils couvrent de leur ombrage. L'Ouldémé n'en conserve donc que la quantité nécessaire à ses besoins, mais il les exploite intensément. Il n'en plante jamais, se contentant de préserver un certain nombre de jeunes sujets choisis en fonction de leur utilité : caïlcédrats surtout, mais aussi *Faidherbia*, tamariniers, espèces fournissant de belles perches pour faire les toitures, ou se prêtant à la fabrication de charbon de bois. Chaque arbre est utilisé au maximum, traité comme une plante cultivée. Ceux qui donnent des perches sont coupés tous les quatre ou cinq ans en haut du tronc, les autres sont fréquemment ébranchés. Aussi restent-ils toujours étriqués, ce qui a l'avantage de nuire le moins possible aux cultures. L'unique exception est constituée par les caïlcédrats, les seuls très beaux arbres rencontrés sur le terroir, qu'on laisse librement s'épanouir pour qu'ils produisent beaucoup de fruits.

L'Ouldémé exploite ses arbres un peu comme il exploite ses champs, en paysan soucieux d'en tirer le maximum de services pendant le plus de temps possible. Comme la terre, l'arbre est un bien de son patrimoine qu'il s'efforce de gérer au mieux. Comme elle, il fait l'objet de nombreuses coutumes qui règlent les droits de son utilisation.

3. LES DROITS SUR LES ARBRES

Chaque arbre a son propriétaire qui en dispose librement, en coupe les branches ou l'abat s'il le désire. Lorsqu'un arbre commence à pousser sur un champ, il appartient au propriétaire du champ. Celui qui hérite d'une terre hérite en même temps, normalement, des arbres qui s'y trouvent. Mais celui qui vend un champ reste propriétaire de tous les arbres qui y sont présents au moment de la vente, même s'ils sont tout jeunes. Propriété de l'arbre et propriété du champ peuvent donc être dissociées. Une seule exception concerne les *Faidherbia albida* : à cause de la richesse qu'ils apportent au sol, ils sont considérés comme liés indissolublement à lui et sont obligatoirement vendus avec lui².

On peut aussi acheter des arbres, soit dans l'intention de les abattre immédiatement, soit

1. Cet usage, qui allait de pair avec la nudité des femmes, est interdit depuis peu par l'administration.

2. Cette règle est propice à leur conservation : le possesseur d'un *Faidherbia* hésite toujours à l'abattre car ce sont ses propres cultures qui en souffriront.

pour les exploiter durablement. Les forgerons et les fondeurs en achetaient ainsi sur tout le territoire ouldémé pour assurer leur consommation de charbon de bois. Le prix d'un arbre varie, suivant son espèce et sa taille, d'une centaine de francs pour un petit acacia à 3 ou 4 000 francs pour un bel arbre à perches et peut atteindre 5 000 francs pour un gros caïlcédrat.

La dissociation des deux propriétés n'est pas sans provoquer des différends. Sans y être obligé, le propriétaire d'un arbre fera bien, l'année où il coupe ses perches, d'en donner quelques-unes au possesseur du champ, pour compenser la gêne qu'il apporte à ses cultures ; pour un caïlcédrat, il lui offrira une part de son huile. Sinon, il risquerait de retrouver son arbre mort, par entaille de l'écorce et bien que le procédé soit jugé inélégant, la justice villageoise ne condamnerait pas le propriétaire du champ.

Sans acheter l'arbre, on peut simplement payer le droit d'en user temporairement. Pour couper les extrémités de branches dont elle a besoin pour faire sa cuisine, la femme verse 50 ou 100 francs. Le droit de couper les perches s'achète 1 000 à 2 000 francs.

L'arbre peut aussi être mis en gage. Le débiteur le laisse à son créancier qui en dispose (il s'agit souvent d'un caïlcédrat) jusqu'au remboursement de la dette.

Les feuilles et les fruits sont considérés comme des produits de cueillette et sont à la disposition de tous, y compris même théoriquement, des gens appartenant à d'autres ethnies. Seuls les fruits et les feuilles du caïlcédrat échappent à la règle et ne peuvent être cueillis que par son possesseur. Depuis que les fruits du tamarinier sont devenus un produit de vente intéressant, leurs propriétaires, lorsqu'ils désirent s'en réserver la récolte, lient des épines autour de l'arbre, à mi-hauteur du tronc, dans l'espoir de décourager les grimpeurs. Ainsi, la rareté d'un produit tend-elle toujours à le faire passer dans la catégorie des biens appropriés individuellement.

*
* *

Les relations entre l'Ouldémé et ses arbres évoquent à bien des égards celles qu'il entretient avec sa terre. L'utilisation des arbres, comme celle des champs, est à la fois prudente et intensive, et les différentes formes de transactions sur les arbres : ventes, utilisation temporaire, mise en gage, ont certainement été conçues d'après le modèle des transactions foncières. Mais alors que, par son système agricole et notamment par l'aménagement de ses terrasses, l'Ouldémé domine parfaitement son milieu physique, il n'a pas su réaliser une semblable maîtrise de sa végétation. Les *Faidherbia*, auxquels conviennent pourtant aussi bien les sols de montagne que ceux de piedmont et dont on rencontre de magnifiques parcs homogènes chez des ethnies voisines (Mouktélé et Podoko), ne forment jamais ici de peuplements denses. La butte de Gaoura, en grande partie abandonnée par la culture et qui aurait pu servir de réserve boisée, a au contraire été complètement dénudée. L'Ouldémé apprécie le papayer, qui pousse parfois spontanément près des habitations, mais n'en plante jamais et les efforts tentés depuis une dizaine d'années par la station agricole de Mayo-Ouldémé pour introduire le bananier et le goyavier se sont heurtés à la plus totale indifférence¹.

Une autre remarque doit être faite. Les droits sur les arbres (droit de propriété, ou droit de couper les branches) se négociaient autrefois contre des services ou des biens en nature et se payent aujourd'hui en espèces : rien n'est donc en principe fondamentalement changé. Mais en fait, l'apparition de l'argent dans toutes ces petites transactions villageoises risque de transformer peu à peu les relations économiques en les dépersonnalisant. Autrefois, une femme obtenait d'un voisin désireux de l'aider la permission de couper les bouts de branches d'un de ses arbres et elle lui faisait un cadeau de remerciement ; aujourd'hui, elle achète ce « droit » en payant suivant le tarif en vigueur. Ce qui était échange réciproque de services ou de cadeaux devient une opération de vente. Cette transformation par l'introduction de la monnaie apparaît encore plus nettement si l'on observe les relations qui s'établissent entre les villageois pour leurs travaux agricoles.

1. Il faut cependant noter à ce sujet que le bananier et le goyavier doivent être proches de la nappe phréatique et réussissent donc uniquement en bordure du Mayo-Ouldémé, sur la riche bande d'alluvions récentes, que les Ouldémé préfèrent réserver à la culture intensive du mil.

V. — LES RITES ET LES TRAVAUX AGRICOLES LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. — LES RITES AGRAIRES

Pour l'Ouldémé, l'homme n'agit pas directement sur la nature par son travail ; sa relation avec elle s'établit par l'intermédiaire des puissances surnaturelles ; tout travail serait donc vain sans les rites agraires par lesquels il entre en communication avec ces forces et se les concilie.

I. LES RITES DE LA PLUIE

Les rites de la pluie prennent une particulière importance chez les Ouldémé, car ils comptent parmi eux un des maîtres de la pluie les plus réputés des Monts du Mandara. Il étend son action non seulement sur son propre massif mais sur les montagnes environnantes habitées par les Podoko, les Mouktélé, les Mada et les Mouyengé. C'est un habitant de Sama, Mbelmay, dont l'ancêtre Edjéwindia avait réussi à s'approprier les « pierres de la pluie ». Il habite sur la crête, non loin du piton de Méouré, dans un rhay qui est depuis toujours celui du maître de la pluie. Depuis sa naissance, il est destiné au rôle qu'il exerce : il est né en saison des pluies, au milieu d'une flaque d'eau du koubal dans laquelle on l'a laissé jusqu'à ce qu'elle se soit asséchée.

Les premières pluies de la saison, et notamment celles qui permettent de semer, ne sont pas dues à son action. Il n'intervient qu'après les semailles, lorsque plusieurs journées consécutives de sécheresse risquent de compromettre la croissance du mil. Chaque village ouldémé a son « délégué de la pluie » (*ldakam i vor*), rôle tenu à Hodogway par le vieux chef *tāndav*, Tatway ; le jour venu, ils se rendent chez Mbelmay en apportant chacun une chèvre que les habitants de leur village se sont cotisés pour fournir, et du mil à raison de deux Calebasses par famille. Une cérémonie se déroule dans le rhay de Mbelmay : chacun des délégués s'assied sur la pierre affectée depuis toujours à son village, et divers rites sont accomplis. Puis ils rentrent chez eux et Mbelmay effectue alors, tout seul, « en cachette », le sacrifice de la pluie (*mat i vor*) : il prend les pierres de la pluie (*akwar i vor*) qu'il tient soigneusement cachées dans son rhay par crainte de vol, il verse de l'eau sur ses mains et sur les pierres, mâles et femelles, tout en prononçant les paroles rituelles. Aussitôt, ajoutent les informateurs, alors que les délégués n'ont même pas encore atteint leur village, il pleut.

Si les pluies arrivent mal, la cérémonie est renouvelée à plusieurs reprises au début de la saison des cultures, les villageois étant invités chaque fois à redonner du mil : il faut en effet que

le maître de la pluie soit content, qu'il n'ait pas faim, pour qu'il puisse faire pleuvoir. Les ethnies voisines ne participent pas aux rites mais lui envoient des cadeaux : chèvres et mil. Les Mouktélé lui offrent une vache, ou s'il le désire, une jeune fille, qu'il prend pour épouse¹.

2. LES RITES AGRAIRES COLLECTIFS

A côté des rites de la pluie, il existe un grand nombre de rites agraires dont les uns sont collectifs et les autres réalisés en privé dans son rhay par chaque chef de famille. Ils ont pour but non seulement d'assurer une bonne récolte de mil, mais aussi d'apporter la prospérité sur bra et dans chaque famille, d'écarter les maladies et les accidents.

Les semailles ne peuvent être entreprises que lorsqu'une série de rites ont été exécutés : un Matsabayam de Dibōn fait le *vindoum*, sacrifice qu'il renouvellera à plusieurs reprises au cours de la saison des pluies. Aussitôt après, un Kédèm de Sama, descendant d'un accompagnateur d'Edjéviandia, va faire au pied du massif le sacrifice essentiel, celui qui « augmente le mil », le *matédérésa*. Le lendemain, un autre habitant de Sama, descendant direct d'Edjéviandia, commence à semer son géjèm et c'est alors seulement que les Ouldémé peuvent ensemenner leurs champs. Au cours des mois de mai et juin sont exécutés plusieurs sacrifices destinés à éviter les déprédations causées par les oiseaux, les chenilles et les vers blancs ; les « pères » de ces sacrifices habitent Sama, Ujédédé et Vāndelar. Des événements de mauvais augure survenant à cette époque : incendie de case d'un chef religieux, maladie suspecte, peuvent également donner lieu à des sacrifices spéciaux. Vers le 15 septembre a lieu la fête de la *dafabra*, qui célèbre l'arrivée à maturité du mil : sur tout le massif, on danse et on boit de la bière. En octobre sont accomplis les rites précédant la moisson : le *médékédèm*, effectué par un Matsabayam, destiné à écarter les incendies de case, puis, comme pour les semailles et exécutés par les deux mêmes hommes, le *vindoum* et le *matédérésa*, après lesquels tous les Ouldémé récoltent leur géjèm (le mbarkala a pu être coupé plus tôt).

En février, l'*oulamataya*, la plus grande fête ouldémé, marque la fin du cycle agricole : elle a lieu quand toutes les familles ont battu leur mil et l'ont placé dans les greniers. C'est aussi la fête des jeunes mariés de l'année. Ses rites essentiels incombent au descendant du fondateur, habitant Méouré : du sommet du massif, il bat le tambour à plusieurs reprises les jours qui précèdent la fête pour convier tous les Ouldémé à faire la bière et à se préparer. Pendant quelques jours, après que chaque groupe lignager a effectué ensemble les sacrifices et consommé les mets rituels, tout le monde va se visiter, de village en village, et les danses et les chants sont accompagnés de nombreuses libations.

3. LES RITES AGRAIRES PRIVÉS

Parallèlement aux pratiques collectives, chaque chef de famille accomplit dans son rhay divers sacrifices, suivant son propre calendrier. En principe, les hommes dont le père vit encore ne les font pas, même s'ils ont acquis leur indépendance, et viennent y participer chez lui ; mais quand ils atteignent un certain âge et s'ils ont plusieurs enfants, ils peuvent, sur décision de leur père, les faire pour eux-mêmes dans leur propre rhay.

Une grande latitude est laissée à chaque chef de famille, aussi bien quant à la date de ces sacrifices que pour les pratiques culturelles adoptées. Nous les décrivons ici tels qu'ils sont accomplis par plusieurs hommes de Hodogway :

— *Wèl dalok dagway* (« la femme entre les poteries »). Ce sacrifice est fait de nuit, une première fois au moment des semailles, une seconde fois lors de la récolte, sur des débris de poteries

1. Cette abondance de cadeaux devrait faire du maître de la pluie un homme riche. Ce n'est pas le cas de Mbelmay : tout en étant respecté, il semble être manœuvré par les vieillards de son entourage qui l'incitent à faire constamment au cours de l'année des sacrifices, et à offrir aux divinités (et à eux-mêmes) de la viande et de la bière de mil.

placés dans la cuisine de la première femme entre les deux grandes jarres servant à faire la bière. On a fait cuire de la viande et des haricots que toute la famille mange ensemble dans le koubal après avoir prié.

— *Matebra* se fait avant la *dafabra* en août, lorsque tous les binages sont terminés, car il est interdit ensuite de sarcler. Il est accompli dans le koubal, non loin du grenier de géjèm. On offre du souchet écrasé, et l'on demande à Dieu que la famille prospère, que les femmes aient beaucoup d'enfants, et que la récolte soit bonne.

— *Tsatsagamahay* a lieu devant le piquet de bois appelé *tsagamahay* planté près de la porte d'entrée, au pied duquel on jette des petits morceaux de viande grillée. On le fait au début de la saison sèche lorsque la récolte de mil entassée pour sécher est recouverte d'épines, et que le petit bétail va être lâché au-dehors. On prie pour tous les habitants du rhay, et pour que les chèvres et les moutons ne se cassent pas de pattes.

— *Alal दौरa*, appelé aussi « le sacrifice de mon père », paraît lié à la famille au sens large, au clan. Il est effectué sur des pierres placées sous le grenier de géjèm. On le fait à plusieurs reprises au cours de la saison des pluies, et en saison sèche, en février ou mars, lorsque le mil des greniers de femme est épuisé et que l'on ouvre le grenier de géjèm.

— *Jigèl* se fait au même moment que *wèl dalok dagway*, lors des semailles et de la récolte, par ceux chez qui un enfant est né le cou entouré du cordon ombilical.

4. LES RÉPERCUSSIONS DES RITES AGRAIRES DANS LA VIE AGRICOLE. LES MÈNJÉKÓGAM

Les rites agraires, en imposant le même rythme aux travaux agricoles, donnent une grande cohésion à la vie paysanne. Ils entretiennent le sens de la solidarité ; tout le monde sème, sarcle, récolte ensemble. L'individu ou le groupe qui n'y participe pas « brise bra » en rompant l'ordre établi, et encourt la réprobation générale.

Leur observance a également des répercussions très concrètes. Une grosse averse en début de saison des pluies peut prendre de court les Ouldémé si les rites des semailles n'ont pas été accomplis au préalable. C'est ainsi qu'en 1963, ils ne purent profiter, contrairement aux ethnies voisines, d'une forte averse tombée début mai, et durent ensuite attendre le mois de juin pour semer. Parfois aussi, les villages de l'est du massif (Hodogway, Dibōn, Gwëndélé) reçoivent des précipitations plus précoces que les autres, mais ils sont cependant obligés d'attendre que le chef de Sama ait pu commencer ses propres semailles.

Mais ce sont surtout les *mènjékógam* dont l'influence sur la vie agricole est très grande. On appelle ainsi des journées de chômage rituel imposées le plus souvent à tous les habitants du massif, ou, beaucoup plus rarement, à ceux d'un village donné. Elles accompagnent la plupart des rites collectifs décrits plus haut : c'est la façon dont chaque Ouldémé y participe. En outre, un grand nombre d'entre elles sont décidées par les notables de Bister, village du fond du massif ; redoutés pour leurs talents d'empoisonneurs, ses habitants sont détenteurs de pouvoirs spéciaux et par leur influence, le mil peut pousser mal ou rendre malades ceux qui le mangent. Pour chaque homme de Bister décédé depuis la dernière saison des pluies, des rites doivent être accomplis au cours des mois de mai, juin et juillet ; suivant la notoriété du mort, ils durent un à trois jours pendant lesquels il est interdit de travailler.

Ainsi décomptait-on en 1965, depuis les semailles jusqu'au 1^{er} août, vingt-sept journées de chômage obligatoire (cf. fig. 9) :

— 25 avril	:	<i>mènjékógam</i>	pour les rites des semailles
— 5 mai	:	—	pour le sacrifice contre les oiseaux
— 7, 8 et 9 mai	:	—	des Bister
— 16, 17, 18 mai	:	—	des Bister
— 19 mai	:	—	pour la couverture du rhay du maître de la pluie, incendié quelques jours plus tôt.

-- 20 mai	:	<i>mènjékôgam</i>	pour le sacrifice de la pluie
-- 26 mai	:	—	des Bister
-- 29, 30 mai	:	—	des Bister
-- 1 ^{er} juin	:	—	pour un nouveau sacrifice de la pluie
-- 4, 5 juin	:	—	des Bister
-- 10 juin	:	—	des Bister
-- 12 juin	:	—	pour un sacrifice contre les chenilles
-- 14 juin	:	—	du vindoum
-- 20 juin	:	—	pour un sacrifice contre les vers blancs
-- 22, 23 juin	:	—	des Bister
-- 29, 30 juin	:	—	des Bister
-- 6 juillet	:	—	pour un sacrifice contre une autre sorte de chenilles
-- 11 juillet	:	—	des Bister
-- 20 juillet	:	—	du vindoum

On conçoit combien ces journées chômées, qui se multiplient précisément à l'époque où le paysan est débordé de travail, peuvent être gênantes, et ceci pose un problème : comment une institution si nuisible aux intérêts les plus évidents des cultivateurs a-t-elle pu se mettre en place ? Doit-on y voir de la part de la société ouldémé le besoin de se confier non pas à ses techniques matérielles, mais aux puissances surnaturelles, besoin exacerbé par ses conditions de vie particulièrement difficiles ? Ou s'agirait-il d'un moyen destiné à masquer l'insuffisance de terres et à limiter les conflits fonciers, conflits qui, nous l'avons vu, pouvaient devenir meurtriers lorsque les Ouldémé n'avaient pas de possibilité d'extension en plaine ? Par ailleurs, le village de Bister, qui compte aujourd'hui 350 habitants, a dû, comme les autres villages ouldémé, se développer progressivement au cours des années ; on peut donc penser que les *mènjékôgam* correspondant aux cérémonies réalisées successivement pour chacun des hommes de leur village morts dans l'année, étaient beaucoup moins nombreuses primitivement qu'aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, on assiste depuis quelques années à une mise en question de ces contraintes agraires, qui sont tolérées de plus en plus difficilement dans la mesure où elles sont gênantes. Certaines journées de repos considérées comme secondaires (celles des animaux prédateurs, ou les deuxième et troisième jours de repos imposés par les Bister), sont maintenant très peu observées. Voici quelques années, les Gwëndélé décidèrent même de ne plus tenir compte d'aucune des *mènjékôgam* des Bister, mais quinze d'entre eux moururent pendant la saison sèche suivante dans des conditions jugées suspectes, et le village estima prudent de s'y soumettre à nouveau. On s'efforce aussi de trouver des biais pour tourner l'interdit ; il est admis que les travaux non traditionnels sont autorisés : on peut ces jours-là aller s'embaucher comme manœuvre chez les Mandara, ou participer aux travaux de réfection de la route imposés par l'administration¹. Certains jugent que les sarclages effectués sur leurs champs par des manœuvres salariés (appartenant pourtant généralement à leur propre village), ou même par des voisins et amis répondant à une invitation pour la bière, sont permis.

On trouve le même relâchement de la discipline traditionnelle à propos des semailles et des récoltes. En 1963, les Vāndelar semèrent leur gėjèm en mai, avant les rites des semailles, non sans être d'ailleurs vivement critiqués par les villages voisins. Des familles commencent à récolter leur mil avant les rites des moissons, estimant que c'est possible à condition de ne pas couper la tige à la longueur d'un mètre imposée par la coutume.

Tout ceci est l'indice d'une grande confusion. Chacun interprète à sa façon la coutume que les responsables n'arrivent plus à faire respecter intégralement. Corrélativement, le sens de la solidarité perd de sa force et les tendances individualistes se manifestent avec plus de vigueur.

1. Le chef de canton s'arrange éventuellement avec les responsables religieux pour faire coïncider une *mènjékôgam* avec ces réparations, ce qui facilite à la fois le recrutement des travailleurs et l'observance de l'interdit.

2. — LE TRAVAIL AGRICOLE

I. L'ORGANISATION DU TRAVAIL FAMILIAL

Dans le cadre des rythmes imposés par les rites agraires, chaque chef d'exploitation s'organise librement. Avant la saison des pluies, il négocie, si besoin est, la location de quelques champs, décide de la distribution de ses cultures, va porter l'engrais, s'il en a, sur une ou deux parcelles.

Les diverses tâches agricoles, semailles, sarclages, récoltes, sont accomplies par tous les membres de l'exploitation, hommes et femmes, jeunes et vieux, travaillant ensemble successivement sur ses différents champs. Les femmes n'ont pas de parcelles qui leur soient spécialement affectées, si ce n'est leurs petits carrés de voandzou et de souchet qu'elles sèment et sarclent aidées de leurs filles et parfois également de leur mari et de leurs fils. Si l'exploitation compte plusieurs hommes adultes, il arrive, depuis peu, que chacun d'eux ait son propre champ d'arachide (parfois loué de ses propres deniers) dont il utilisera personnellement le produit de la récolte, mais sur lequel toute la famille va travailler ensemble.

La journée de travail est longue. Les hommes partent à 6 heures du matin. Les femmes les rejoignent à 7 heures après avoir préparé le repas que la famille trouvera quand elle rentrera chez elle à la tombée de la nuit. En fin de journée, un des enfants, ou à défaut, le chef de famille, va ramasser l'herbe pour les chèvres et les moutons restés enfermés dans leur étable.

Ces travaux accomplis au sein de chaque cellule familiale représentent l'essentiel de l'activité agricole. Il existe cependant diverses formes de travail en commun.

2. LES TRAVAUX D'ENTRAIDE ENTRE EXPLOITATIONS ET LE SALARIAT

La formule classique consistant à aller passer la journée sur les champs d'un exploitant qui remercie le soir les travailleurs en leur offrant de la bière de mil connaît de moins en moins de succès. L'Ouldémé calcule que, pour un même labeur, il reçoit chez les Mandara une centaine de francs et un repas, alors que la calebasse de bière offerte vaut 10 à 15 francs. En 1965, quatorze exploitants de Hodogway sur cinquante-cinq organisaient une journée de travail pour la bière (dont cinq à deux reprises) et dix à vingt voisins répondaient à leur appel. Ceux qui « invitent » ne sont pas forcément les plus riches, ce sont parfois au contraire les exploitants âgés ou malades n'arrivant matériellement pas à cultiver sans aide extérieure le minimum indispensable pour survivre et pour lesquels la solidarité villageoise joue encore pleinement. Fréquemment, le chef d'exploitation qui désire répondre à l'une de ces invitations, mais qui est très pris par ses propres travaux, délègue sa femme ou l'un de ses fils pour le remplacer.

En 1965, plus de la moitié des exploitations de Hodogway recevaient l'aide bénévole de femmes mariées originaires du village venant travailler pendant une journée ou deux au sarclage des champs de leur plus proche parent (père, frère, oncle ou cousin). Elles revenaient plus tard l'aider au battage et au vannage du mil et recevaient alors quelques kilos de grains qu'elles remportaient chez elles. Réciproquement, un grand nombre de femmes vivant à Hodogway étaient allées dans leur village d'origine aider des parents. Cette coutume semble avoir surtout pour but de maintenir vivants les liens entre les femmes mariées et leur famille.

Une troisième institution, très ancienne mais restée extrêmement vivace, est celle du *sou-koulouk*. Avant de se marier, pendant deux ou trois ans, les fiancés doivent apporter leur concours à leur future belle-famille, l'aider à refaire ses cases, à sarcler ses champs, à faire sa récolte. La dernière année, celle qui précède immédiatement leur mariage, ils se font accompagner par plusieurs camarades, mettant leur point d'honneur à en amener le plus grand nombre possible. A plusieurs reprises au cours de la saison des pluies, ils partent à dix ou douze, au son des pipeaux,

emportant pour se nourrir une sorte de bouillie spécialement consommée à cette occasion. En retour, le fiancé va en soukoulouk pour ses amis venus l'aider et de petites équipes se constituent dans chaque village, si bien que le jeune homme âgé de 16 à 25 ans est fréquemment appelé à travailler hors de chez lui.

Depuis quelques années, le soukoulouk tend à se transformer. Les quelques jeunes gens de Hodogway et de Dibōn employés au dispensaire de Mayo-Ouldémé, n'ayant pas la possibilité du fait de leur métier de s'intégrer dans une équipe de jeunes, se trouvèrent conduits à payer les camarades qu'ils conviaient à venir travailler chez les parents de leur fiancée et ils cherchèrent à en recruter le plus grand nombre possible. Une émulation s'en est suivie et d'autres jeunes, à leur tour, paient maintenant des manœuvres pour étoffer leur équipe. Ainsi, voit-on l'argent pénétrer peu à peu dans une institution traditionnelle et en transformer la signification.

Tout récemment, est apparue chez les Ouldémé la formule du salariat, qui tend à se substituer à l'invitation pour la bière. A l'imitation des Mandara, des agriculteurs, généralement les plus aisés, erabauchent des travailleurs payés à la journée. En 1965, près du tiers des exploitants de Hodogway ont payé deux à trente journées de manœuvres ; ceux-ci étaient recrutés pour la plupart au village même. Le tarif n'était que de 50 francs pour la journée, contre 80 à 120 francs à Warba, mais il était volontiers accepté, surtout par les gens d'un certain âge ou par les femmes, heureux de pouvoir gagner sur place un peu d'argent.

3. — LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

I. — L'ÉLEVAGE

L'élevage, nous l'avons vu, n'a qu'une incidence très limitée sur l'agriculture car il est peu développé chez les Ouldémé. Tous les animaux restent enfermés dans leur étable en saison des pluies, et il faut leur remonter leur fourrage chaque soir de la plaine.

Il s'agit presque uniquement de petit bétail. On dénombrait à Hodogway, en 1965, 212 chèvres et 18 moutons, soit en moyenne 4 têtes par famille. Mais 10 familles n'en possédaient pas tandis que la mieux pourvue en comptait 16. Les moutons ont été introduits récemment. L'élevage de la chèvre, par contre, est traditionnel ; des chèvres sont maintes fois offertes en sacrifice ou en cadeau, notamment pour les maladies, les deuils et les mariages.

Les bovins sont rares chez les Ouldémé, qui ne sont pas tenus, comme d'autres ethnies montagnardes, d'élever un bœuf de case pour le sacrifier lors de la fête de leurs ancêtres. Pour les Ouldémé, le bœuf (ou plus fréquemment la vache) est un bien de prestige et une façon de placer leurs économies. Huit exploitants de Hodogway en possédaient en 1965 : cinq en avaient un, deux en avaient deux, le huitième en comptait cinq.

2. L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

L'artisanat est peu développé. Le pays ouldémé était autrefois réputé pour ses fonderies de fer, mais ses derniers fourneaux se sont éteints depuis une vingtaine d'années devant la concurrence des métaux de récupération. Quelques forgerons, habitant pour la plupart à Gwëndélé, fabriquent des houes et des faucilles ; un seul travaillait à Hodogway en 1965. Des femmes, originaires également le plus souvent de Gwëndélé mais habitant sur tout le massif, fabriquent des poteries. Elles vont rarement les vendre sur les marchés, mais assurent à peu près les besoins ouldémé.

Depuis quelques années, à l'instigation de la Mission catholique, des hommes fabriquent, avec des feuilles de palmier-doum, des plateaux et des corbeilles très soigneusement tressés ; ils les vendent aux Mandara, ou au Centre d'Artisanat de Maroua pour les touristes européens.

L'Ouldémé est doué pour ce genre de travaux minutieux et cette activité, si elle se développait, pourrait utilement l'occuper en saison sèche.

Le commerce est aux mains des Mandara qui se chargent d'apporter sur le marché bihebdomadaire de Mayo-Plata, fréquenté par les Ouldémé, les produits dont ils sont acheteurs : mil, sel, poissons séchés, viande, vêtements. Les Ouldémé se sont mis seulement aux deux commerces auxquels les Mandara répugnent en tant que musulmans : celui des ânes et celui des chiens, dont la chair est vivement appréciée par les populations locales. Mais il s'agit plutôt d'un passe-temps occasionnel que d'une véritable activité lucrative. Une douzaine d'hommes de Hodogway s'y livrent.

Enfin, la fabrication de la bière de mil en vue de la vente est sans doute, de toutes ces occupations, celle qui rapporte le plus. Sept ou huit femmes de Hodogway s'y adonnent, et certaines en font presque chaque semaine en saison sèche. Depuis que des mesures administratives leur interdisent de la vendre sur les marchés, c'est leur propre rhay qui devient un centre animé de dégustation. Elles la font généralement avec du mil qu'elles ont acheté. Leur bénéfice varierait de quelques dizaines de francs à 7 ou 800 francs.

3. LES TRAVAUX DE MANŒUVRE EN PLAINE

Depuis de nombreuses années, les Mandara font appel aux montagnards pour travailler sur leurs champs et le développement récemment pris par la culture du coton a fortement accru leurs besoins de main-d'œuvre.

Habitant en bordure de plaine, les Ouldémé peuvent facilement aller s'embaucher pour la journée dans les villages mandara des environs (essentiellement à Warba) ou, depuis peu, chez certains notables mada possesseurs de grosses exploitations au pied de leurs massifs. Ils profitent d'abord des journées de repos rituel pendant lesquelles ils ne peuvent travailler sur leurs champs, puis du ralentissement de l'activité agricole qui se produit chez eux dès la fin du mois de juillet, alors que les sarclages des champs de mil et de coton, puis la récolte du coton, réclament en plaine une abondante main-d'œuvre jusqu'en octobre. Ils peuvent ainsi, sans nuire à leur propre exploitation, recevoir une aide monétaire d'autant plus appréciable qu'elle arrive à l'époque souvent difficile de la soudure.

Pendant la saison des pluies de 1965, 56 habitants de Hodogway, soit près du tiers des actifs du village, dont 30 hommes et 26 femmes, étaient allés s'embaucher à une ou plusieurs reprises chez les Mandara ou chez les Mada, accomplissant au total 233 journées de travail. Leur salaire journalier se situait entre 80 et 120 francs et baissait légèrement en fin de saison.

En saison sèche, le travail est plus difficile à trouver. Quelques hommes partent à Maroua où ils essayent de s'embaucher comme débardeurs ou comme porteurs d'eau. Ils reviennent après quelques semaines ou plusieurs mois, rapportant leurs économies, généralement fort minces.

Les activités des hommes et la façon dont ils organisent leur travail sont les meilleurs révélateurs de leurs structures mentales et sociales.

Deux aspects contradictoires de la mentalité de l'Ouldémé, que l'analyse des structures foncières permettait déjà de déceler, apparaissent ici avec netteté. Pour tout ce qui concerne le côté matériel de son travail, il fait preuve de fortes tendances individualistes : l'essentiel de son activité se réalise au sein de petites exploitations, indépendantes les unes par rapport aux autres, et les travaux collectifs n'ont qu'une portée limitée. En revanche, les pratiques religieuses sont vécues collectivement ; elles manifestent et elles renforcent les solidarités qui unissent profondément entre eux les individus, tant au niveau de la communauté villageoise que du groupe ethnique tout entier.

Or, les transformations que l'on observe à l'heure actuelle, diminution de l'observance des pratiques religieuses et pénétration de la monnaie, semblent devoir jouer dans le même sens : affaiblir le sens communautaire et renforcer l'individualisme.

VI. — BILAN ET PERSPECTIVES

1. — LES EXPLOITATIONS DE HODOGWAY

Le système de culture, les structures foncières, l'organisation du travail, sont en interdépendance. Observons comment leurs éléments les plus significatifs se combinent au sein des exploitations agricoles.

Les cinquante et une exploitations étudiées comprennent de une à vingt-deux parcelles ; elles couvrent de 31 à 571 ares. Ces différences sont dues pour une part au nombre très variable de personnes qui y vivent et qui y travaillent : c'est parfois un homme âgé cultivant une ou deux parcelles à proximité de chez lui, c'est généralement une famille conjugale, plus ou moins nombreuse, c'est quelquefois plusieurs ménages travaillant ensemble et mettant leur production en commun. La corrélation est manifeste entre la superficie de l'exploitation et le nombre de ses « actifs ». Cependant, si l'on rapporte l'un à l'autre ces deux chiffres, on observe encore de fortes différences suivant les exploitations.

	Minimum	Maximum	Moyenne
Superficie de l'exploitation (ares) ..	31	571	272
Nombre de parcelles	1	22	11
Nombre de personnes vivant sur l'exploitation	1	12	5,5
Nombre d'actifs	1	7	3,5
Superficie cultivée par actif (ares) ..	15	166	78

Si l'on classe les cinquante et une exploitations en fonction de leur superficie cultivée par actif (fig. 11, graph. 1), on constate que pour trente-huit d'entre elles, celle-ci est comprise entre 50 et 100 ares, que pour sept autres, elle est supérieure à 100 ares, et pour six, inférieure à 50 ares. Une telle diversité tient d'abord à l'imprécision que recouvre la notion de « superficie cultivée » : le travail à fournir et la récolte obtenue, par unité de surface, peuvent varier considérablement suivant la qualité du sol et certains exploitants parmi ceux qui paraissent privilégiés cultivent en fait de façon extensive et discontinue de vastes parcelles sur des terrains très médiocres. D'autre part, les « actifs » qui comprennent tous les membres de l'exploitation à partir de 13 ans, sauf les infirmes et les vieillards impotents¹, ont des capacités de travail très variables, d'autant plus que

1. Nous avons normalement tenu compte des vieillards car plusieurs travaillent seuls sur leur exploitation ; certains témoignent d'ailleurs d'une remarquable vitalité.

beaucoup d'entre eux sont handicapés, provisoirement ou définitivement, par leur état de santé, et ces différences se répercutent sur l'étendue des superficies cultivées.

Le graphique 2 distingue les exploitants suivant qu'ils habitent en montagne ou qu'ils sont descendus s'installer en piedmont. Ce sont dans l'ensemble les familles les moins conservatrices qui ont accepté de quitter leur habitat traditionnel : la relation apparaît donc bien entre l'importance de la surface cultivée et le tempérament, la vitalité, du chef d'exploitation.

Le graphique 3 montre au contraire l'absence de corrélation entre la superficie cultivée par actif et l'appartenance à tel ou tel lignage. Pourtant, nous l'avons vu, ceux-ci sont initialement plus ou moins bien pourvus en terre suivant leur comportement démographique, mais on retrouve ici la fonction égalisatrice des transactions foncières interlignagères.

Le rôle des acquisitions temporaires (locations, emprunts et prises en gage) apparaît plus précisément sur le graphique 4 indiquant pour chaque exploitation le rapport entre terres appropriées et terres non appropriées : les familles qui n'exploitent que de faibles surfaces par actif prennent plutôt moins de parcelles en location car elles peuvent se contenter, contrairement aux autres, de celles dont elles sont propriétaires.

Plus surprenants sont les rapports entre la part du mil et celle de l'arachide au sein des exploitations (graphique 5). L'arachide occupe de 0 à 80 % de leur superficie, le mil de 20 à 100 % (en considérant comme négligeables les surfaces occupées par le voandzou, le souchet et le tabac). On aurait pu logiquement s'attendre à trouver davantage d'arachide chez les gros exploitants, mais la corrélation est à peine sensible. De plus, les cultivateurs installés en piedmont ne se classent pas, comme on aurait pu le penser, parmi les gros producteurs d'arachide. L'allure assez incohérente du graphique paraît tenir à deux faits. En 1965, le paysan de Hodogway commence seulement depuis peu de temps à considérer l'arachide non plus comme le moyen de se procurer l'argent de l'impôt, mais comme une culture intéressante pour les profits qu'elle lui rapporte ; elle présente encore un peu les caractères d'une spéculation nouvelle que certains tentent en grand une année donnée pour en voir les résultats, tandis que d'autres n'osent pas encore s'y lancer. D'autre part, l'arachide est parfois une culture de rattrapage et les agriculteurs qui, pour une cause ou pour une autre, notamment pour raison de santé, se trouvent gênés dans leur travail en début de saison, peuvent être conduits à semer de l'arachide en juin et juillet sur des champs initialement destinés au mil.

Onze familles sur cinquante et une ont vendu du tabac au cours de l'année (compte non tenu des ventes portant sur quelques dizaines de francs). Elles appartiennent à toutes les catégories d'exploitations (graphique 6). Cultiver beaucoup de tabac exige de prolonger la durée de l'effort agricole en août et septembre ; c'est donc le fait d'individus actifs et en bonne santé. Mais c'est en même temps la culture commerciale des éléments les plus conservateurs. Les familles habitant en piedmont en font peu, non seulement parce qu'elles n'habitent plus sur place (les grandes parcelles de tabac sont exclusivement faites en montagne), mais aussi parce qu'elles sont moins attachées à la tradition et s'orientent de préférence vers l'arachide.

Le graphique 7 distingue les exploitants qui ont fait appel pour cultiver leurs champs à de la main-d'œuvre, soit en lui offrant de la bière soit en la payant. Ce sont aussi bien les gros que les petits exploitants : les premiers profitent de leur relative aisance pour se faire aider sur les vastes superficies qu'ils ont à cultiver, les seconds peuvent être des vieillards ou des malades dont la capacité de travail est très limitée, et qui empruntent éventuellement du mil ou de l'argent pour qu'on vienne les aider à mettre en valeur le minimum indispensable à leur subsistance.

Enfin, le graphique 8 montre que dans la majorité des exploitations, des travailleurs sont allés s'embaucher comme manœuvres agricoles au cours de la saison des pluies.

En conclusion, on ne voit pas se dégager des types distincts de paysans ; la société ouldémé se révèle homogène et égalitaire.

Certes les différences économiques entre exploitations (qui correspondent, très grossièrement, aux différences entre surfaces cultivées) sont très marquées, même si elles n'apparaissent guère à l'observateur, l'Ouldémé n'aimant pas exhiber sa richesse ; on raconte que des paysans enterrent dans leur rhay de fortes sommes d'argent sous forme de thalers de Marie-Thérèse ; le montant des prêts consentis par tel autre à ses parents et voisins s'élevait en 1965 à 56 000 francs,

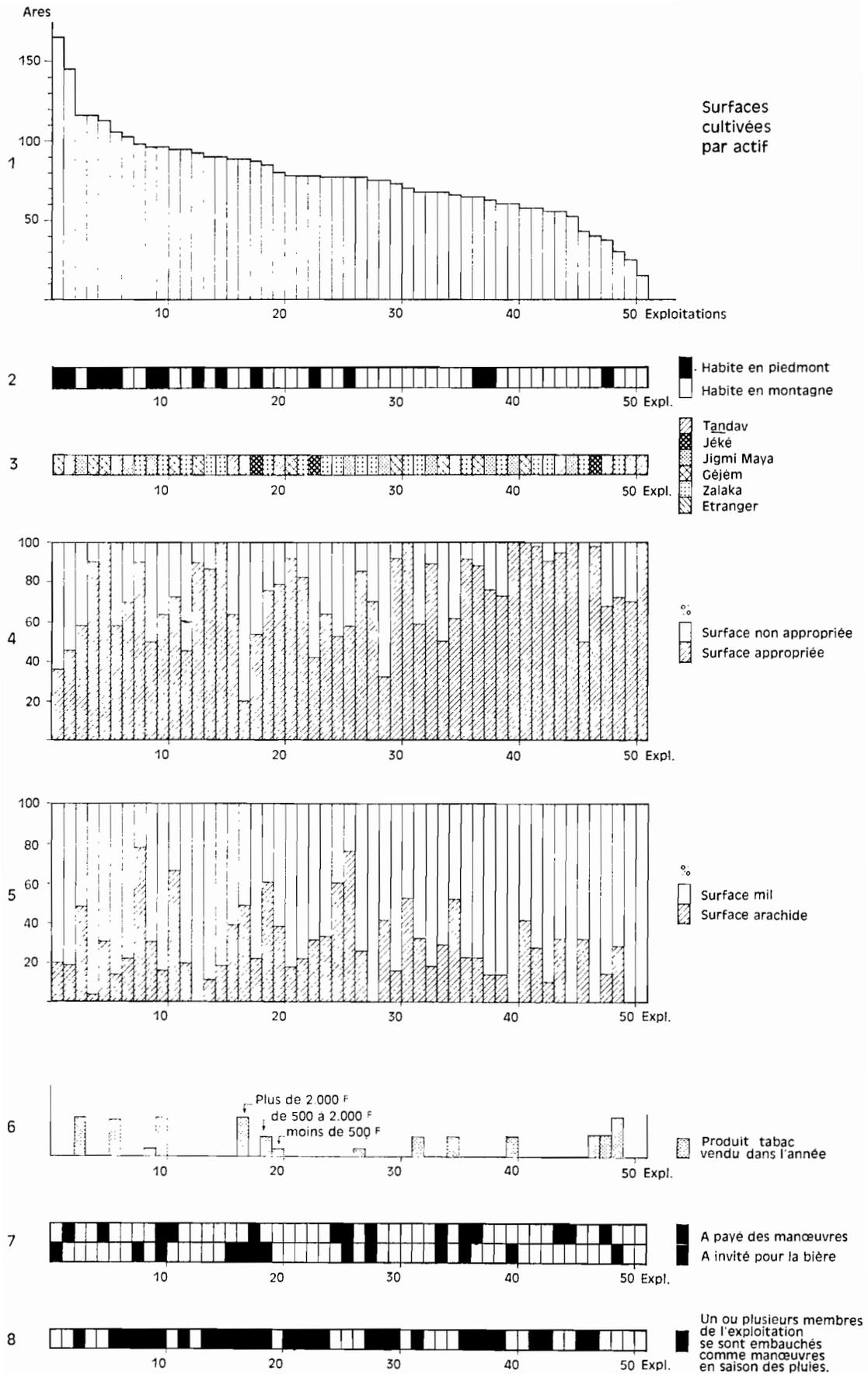


FIG. 11. — Les exploitations de Hodogway.

chiffre considérable eu égard au budget annuel de l'Ouldémé moyen. Les autres familles connaissent au contraire, à des degrés divers, la pauvreté. Mais ces inégalités sont uniquement déterminées par la force, la santé, le courage des membres actifs de l'exploitation, ainsi que par le caractère de son chef, plus ou moins intéressé (l'usure est une source de revenus importante pour certains), plus ou moins prévoyant, plus ou moins dépensier. Elles ne reposent ni sur l'appartenance à tel clan ou tel lignage, ni sur les prééminences sociales : les notables, qui sont les gens âgés, sont généralement pauvres, et Tatway, le vieux chef religieux le plus important de Hodogway, est l'homme le plus misérable du village (exploitation n° 51). D'autre part, elles n'ont qu'une faible incidence tant sur la répartition des cultures (graphiques 5 et 6) que sur les rapports de travail (graphiques 7 et 8).

La société ouldémé est encore très homogène. Son entrée, toute récente, dans les circuits commerciaux, pourrait bouleverser cet état de choses.

2. — BUDGETS D'EXPLOITANTS

L'étude de quelques cas concrets de familles se situant à des niveaux de vie différents, et notamment l'examen de leurs revenus monétaires, permet de mieux pénétrer la réalité économique du monde ouldémé.

I. EXPLOITATION DE DJÉMA (n° 9 de la fig. 11)

L'exploitation de Djéma peut être considérée comme typique, plutôt supérieure à la moyenne. Djéma et sa femme, tous deux travailleurs et en assez bonne santé, sont âgés d'une quarantaine d'années. Ils habitent en piedmont depuis 1963. Ils ont quatre enfants âgés de 9, 7, 4 et 1 an, et une nièce de 14 ans vivant provisoirement chez eux. En 1965, ils cultivent 288 ares (soit 96 ares par actif) dont 198 de mil et 90 d'arachide.

— Production et consommation de mil

— <i>Évaluation de la production de mil :</i>	1 300 kg
(en estimant à 600 kg/ha le rendement moyen des champs de mil et à 100 kg le mil récolté sur des champs d'arachide, soit $600 \times 2 + 100$)	
— <i>Quantité de mil disponible par jour pour la famille :</i>	3,5 kg
— <i>soit en calories</i> (à raison de 351 calories pour 100 g de grains consommés sous forme de boule)	12 285 calories
— <i>Besoins caloriques journaliers de la famille :</i>	
Djéma et sa nièce	5 000
la femme allaitant son enfant	3 100
les enfants de 9 et 7 ans	3 600
l'enfant de 4 ans	1 500
	13 200 calories

Le mil suffirait donc presque à assurer les besoins caloriques de la famille. Avec les haricots, l'arachide et le voandzou, ceux-ci devraient donc être couverts sans difficulté. Mais en fait, une bonne partie du mil est utilisée pour faire la bière à l'occasion des fêtes et des sacrifices¹. Cette ponction, alors que la marge excédentaire est faible, vient rompre l'équilibre, pour beaucoup d'exploitations, entre la production et la consommation.

1. Cette part du mil utilisée pour la bière est très variable suivant la « richesse » de la famille, et suivant que la récolte a été bonne ou mauvaise. Mais elle reste toujours, même dans les meilleurs cas, inférieure à la part consacrée à la fabrication de la boule quotidienne.

— *Le budget*

Le revenu monétaire de la famille de Djéma a pu être évalué avec une relative précision pour l'année 1964-1965 :

— *Les ventes de produits agricoles :*

Arachide	4 200 francs	
Haricots	120 —	
Sésame	240 —	
Tabac	170 —	4 730 francs

— *Les salaires comme manœuvres agricoles :*

Djéma, sa femme et sa nièce sont allés travailler à Warba à plusieurs reprises en saison des pluies, ils ont gagné au total :

1 440 francs

— *Le commerce de bière :*

Sa femme a fait une dizaine de fois en saison sèche de la bière (avec du mil acheté sur les marchés) pour la vendre ; le bénéfice, très variable, serait en moyenne de 300 francs, soit au total de :

3 000 francs

— *Les honoraires de Djéma, qui est gouber ngza (devin-guérisseur) et reçoit en contrepartie de ses services quelques cadeaux :*

?

Avec un revenu monétaire global d'une dizaine de milliers de francs, Djéma devait faire face à plusieurs types de dépenses :

— *L'impôt* (350 francs)— *Les frais d'exploitation* (600 francs) : il a pris deux champs en location pour 950 francs et a loué une de ses parcelles pour 350 francs.— *Les dépenses d'ordre religieux et social* : à plusieurs reprises, pour les fêtes ou lorsqu'un enfant est malade, il faut acheter de la viande ou des poulets pour les sacrifices rituels ; pour les enterrements il faut se cotiser avec d'autres pour offrir une chèvre. C'est là la source de dépenses la plus importante pour l'Ouldémé.— *Les frais d'habillement* sont devenus pour les adultes un poste qui grève leur budget. Ils achètent des vêtements d'occasion, vite usés, qu'il faut fréquemment remplacer.— Il reste donc peu d'argent pour acheter *les suppléments alimentaires*, tels le sel et le poisson séché, pourtant appréciés et bien utiles à l'équilibre nutritionnel, et pour s'offrir la bière, la viande grillée ou les beignets que l'on aime consommer les jours de marché.— Il n'en reste souvent plus pour acheter *le mil*, s'il vient à manquer à l'époque de la soudre. Djéma, comme beaucoup d'Ouldémé, a parfois recours à des prêts, en nature ou en argent, qu'il rembourse dès que sa récolte est faite, avec un lourd taux d'intérêt.

2. EXPLOITATION DE DAMATAL (n° 3)

Damatal, âgé de 35 ans, est le type du paysan travailleur et économe. Il a deux femmes et trois enfants. C'est l'aîné d'une famille nombreuse ; à son mariage, il y a une douzaine d'années, son père lui a donné sa part d'héritage, soit trois champs d'une superficie totale de 92 ares. Depuis,

il a acheté deux parcelles, il en a pris trois en gage, et en 1965, il en louait deux autres, l'une sur le terroir pour 100 francs, l'autre hors terroir pour 350 francs. Son exploitation couvre 346 ares dont 167 sont cultivés en arachide. Il habite sur la crête de Hodogway et a fait deux parcelles de tabac, autour de son habitation et à l'emplacement du rhay abandonné par un de ses parents descendu en piedmont, qu'il paye en tabac.

Ses revenus sont essentiellement agricoles :

— vente d'arachide	10 000 francs
— — de tabac	3 000 —
— — — souchet	100 —
— — — voandzou	200 —
— salaires comme manœuvre : une de ses femmes est allée quatre fois à Warba	350 —
	<hr/>
	13 650 francs

Damatal fait figure à Hodogway de paysan aisé. Il avait une vache qu'il a tuée récemment et possède deux moutons.

3. EXPLOITATION DE KOTCHÉLÉ (n° 37)

Kotchélé, lépreux, est handicapé par sa santé. Il a une femme et trois fils âgés de 13, 10 et 3 ans. Il habite en piedmont depuis 1963.

Il appartient au lignage des Gégèm et dispose de plus de terres qu'il n'en peut cultiver. Il n'a donc aucun frais de location mais au contraire prête ou loue neuf parcelles lui appartenant. Il cultive 193 ares, soit seulement 64 ares par actif, et encore parvient-il difficilement à les exploiter convenablement. Pour l'aider à achever son deuxième binage, son fils étant malade, il a dû payer trois journées de manœuvre. Il a fait 43 ares d'arachide en 1965 mais n'en avait pas cultivé en 1964, et il ne plante que quelques pieds de tabac pour sa propre consommation.

Ses revenus monétaires ne proviennent donc pour ainsi dire pas de la vente de produits agricoles, mais il s'efforce par divers moyens de gagner un peu d'argent en saison sèche :

— vente de haricots :	220 francs
— salaires :	
en saison des pluies, sa femme est allée tra- vailler chez les Mada :	330 —
en saison sèche, il a travaillé pour le poste agricole de Mayo-Ouldémé :	500 —
— commerce :	
bière : sa femme en a fait une fois :	250 —
tabac : il a acheté sur le massif pour 1 400 francs de tabac qu'il a revendu 2 000 francs au marché de Mayo-Plata :	600 —
chiens : à deux reprises il est allé acheter des chiens en plaine, qu'il a revendus à Mayo- Plata :	400 —
— revenus fonciers : location de cinq parcelles :	900 —
	<hr/>
	3 200 francs

Kotchélé, qui habite en piedmont et a deux jeunes garçons, peut facilement élever des chèvres : il en avait 11 en 1965.

4. EXPLOITATION DE TCHÉTCHÉFA (n° 40)

Tchéchéfa a 70 ans et vit seul. Il a conservé un seul champ de 60 ares, non loin de son habitation, en montagne, et a donné tous les autres à ses neveux. Il y cultive chaque année du mil (gégém) et des haricots, et le sarcle lui-même. Ses neveux font de la bière pour inviter ses voisins à l'aider à faire sa récolte. Il cultive du tabac près de son rhay et va le vendre au marché de Mayo-Plata, pour 500 à 1 000 francs suivant les années : c'est là son seul revenu monétaire. Il n'a aucun bétail car il serait incapable de s'en occuper en saison des pluies.

3. — LES PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT CHEZ LES OULDÉMÉ

I. UNE ÉCONOMIE DE PAUVRETÉ

Un système agricole intensif et bien adapté aux conditions naturelles, des structures foncières assurant une répartition équitable des terres entre les paysans, une organisation du travail laissant à beaucoup d'entre eux la possibilité de trouver, en se louant comme manœuvres, des ressources supplémentaires à l'extérieur, permettent aux Ouldémé de vivre à près de 200 hab./km² dans un milieu difficile.

Mais c'est au prix d'une pauvreté générale. Si quelques individus émergent et disposent d'une certaine marge de sécurité, beaucoup ne parviennent que difficilement à assurer leur subsistance et sont à la merci d'une maladie ou d'une mauvaise récolte. Et c'est le cercle vicieux de la misère : insuffisamment nourris, vivant dans une absence totale d'hygiène, ils contractent toutes sortes de maladies : parasitoses, filarioses, affections pulmonaires, paludisme, rachitisme ; malgré la présence d'un dispensaire depuis 1951, leur état sanitaire reste très bas et leur capacité productive s'en trouve fortement diminuée.

2. LES TRANSFORMATIONS ACTUELLES

D'une façon assez brutale, depuis une dizaine d'années, le monde ouldémé, longtemps replié sur lui-même, se transforme. La présence d'une Mission catholique, et surtout diverses mesures administratives, telles que l'obligation de s'habiller ou les invites pressantes à descendre habiter en piedmont, sont venues le bouleverser profondément. La culture de l'arachide a pris un brusque essor, l'argent pénètre la société, les contacts se multiplient avec les ethnies voisines.

En même temps, l'émigration en plaine se développe et change de caractère depuis que des structures d'accueil ont été mises en place sur les cantons peu peuplés du nord de la plaine de Mora (casier de Doulo-Gané). Elle était autrefois principalement le fait d'individus asociaux ou paresseux, elle concerne aujourd'hui des agriculteurs sérieux à la recherche de meilleures terres. En 1965, dix familles de Hodogway avaient émigré, laissant leurs champs à leurs parents.

Quels bénéfices l'Ouldémé retire-t-il de ces changements ? Les avantages les plus indiscutables sont apportés par l'émigration et par le développement des locations chez les Mandara et les Mada. L'Ouldémé n'est plus désormais enfermé dans son ghetto, la surcharge démographique s'est atténuée, les terres les plus médiocres ont pu être abandonnées. En revanche d'autres transformations doivent être jugées avec plus de réserve : la pénétration de l'argent dans l'économie villageoise est, certes, inéluctable et utile à bien des égards, mais l'affaiblissement des solidarités qui l'accompagne ne risque-t-il pas de rendre finalement la vie plus difficile à la masse de la popula-

tion ? L'arachide ne va-t-elle pas (comme on le voit déjà chez des ethnies voisines) prendre une place excessive au détriment du mil, alors que les besoins alimentaires sont loin d'être toujours assurés ? Les installations en piedmont, souhaitables sur le plan humain, n'entraîneront-elles pas, si elles se généralisent, une baisse de la fertilité de la montagne ?

C'est tout le problème des ruptures d'équilibre que risquent de déclencher, dans un système agraire très cohérent et parfaitement adapté aux données physiques et humaines, des changements provoqués de l'extérieur.

3. LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT CHEZ LES OULDÉMÉ

Une action pour le développement chez les Ouldémé est-elle possible, est-elle même souhaitable ? Certains observateurs pensent que les montagnards sont parvenus à créer un système trop bien adapté et équilibré, qu'ils sont en outre paralysés par trop d'archaïsmes pour qu'une aide efficace puisse leur être apportée. Ils jugent même qu'une paysannerie moderne ne pourra jamais se former en montagne et que la seule issue qui puisse être envisagée est l'émigration en plaine.

Cette conception manichéenne nous paraît peu réaliste, du moins pour cette partie des Monts du Mandara. La capacité d'accueil des plaines voisines est très limitée : les cantons limitrophes de la montagne sont déjà surpeuplés et les cantons plus éloignés ne peuvent recevoir qu'une faible part des populations vivant actuellement en montagne.

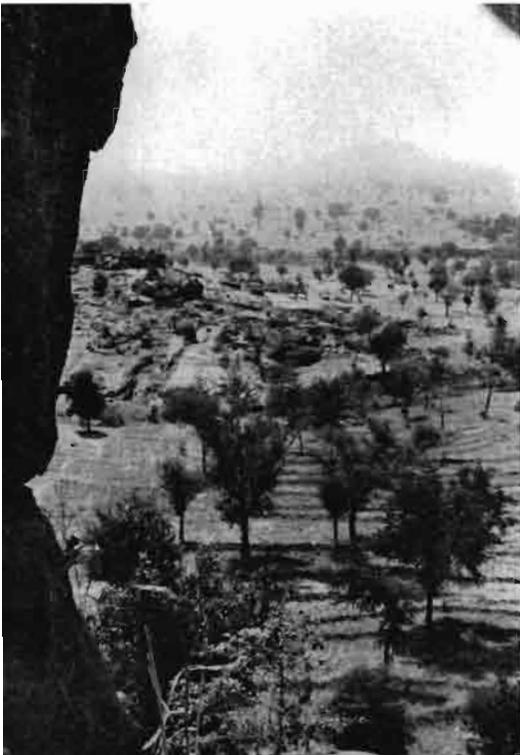
Dans un proche avenir, la solution du problème semble être le moyen terme entre les deux possibilités suivantes : favoriser l'émigration en plaine dans la mesure du possible afin d'alléger les densités, et maintenir en montagne (ou de préférence sur les piedmonts), en les aidant, ceux qui préfèrent y demeurer. Si la surcharge démographique était atténuée, toutes sortes d'innovations, qui permettraient de stimuler la production actuelle et de l'améliorer en la diversifiant, semblent possibles : multiplier les *Faidherbia albida*, introduire des cultures maraîchères irriguées de saison sèche sur les alluvions récentes (les Ouldémé seraient très doués pour ce travail de jardinage), introduire le manioc, la dolique, des variétés tardives de haricots, tenter la culture attelée sur les piedmonts, développer certains types d'artisanat qui occuperaient les paysans en saison sèche. Les montagnards ne sont nullement hostiles à certains changements, comme ils l'ont montré en adoptant l'arachide et en sachant l'intégrer parfaitement à leur système de culture. Nous en avons eu nous-même la preuve en leur offrant des semences d'un gros souchet (celui qu'ils cultivent semble dégénéré) acheté chez des habitants du sud des Monts du Mandara. Non seulement le cadeau fut accepté avec enthousiasme, mais les femmes chargées de les planter nous posèrent des questions pertinentes sur l'espacement à donner aux pieds de la plante, le type d'engrais à lui apporter. Il ne fait pas de doute que les conseils et les impulsions qui pourraient leur être donnés pour sortir de la routine, s'ils étaient adaptés à leurs problèmes et à leur situation, seraient bien accueillis.

Sur la voie du progrès, délivrés de l'obsession de la faim, les Ouldémé pourraient plus facilement se dégager de leurs archaïsmes et accepter la scolarisation, à laquelle ils ont été jusqu'à présent totalement réfractaires.

2. Un secteur de la vallée où les alluvions récentes s'élargissent. Au fond, la terrasse colluvio-alluviale ; le mayo Ouldémé longe la falaise.



4. Les dzala au pied des massifs.

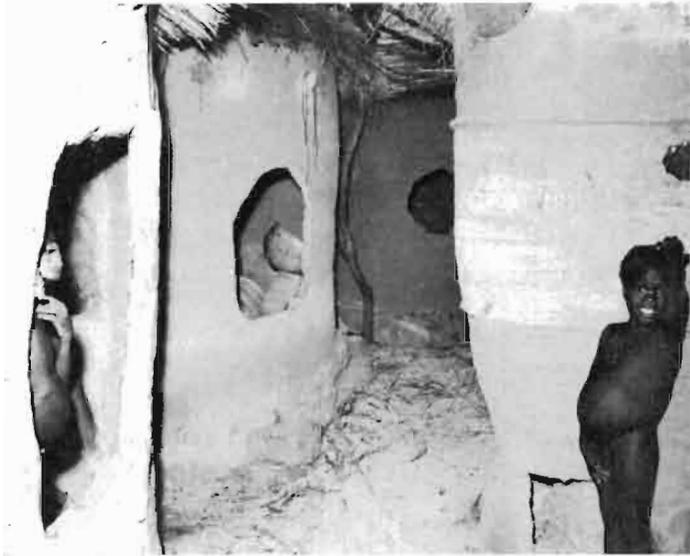


1. Bra Hodogway. A droite du sommet, le replat du quartier de Pladzalaka.



3. Terrasses en montagne.

6. Intérieur d'un rhay : le koubal. De gauche à droite : cuisine de femme, chambre de femme, poulailler, grenier.



5. Le quartier de Pladzalaka vu de la crête de Hodogway. A gauche la colline de Gaoura, à droite et au fond le mayo Ouldémé et la plaine à inselbergs.

8. Enclos où le mil est entassé pour sécher.



7. Un rocher sacré, sur la crête de Hodogway.



9. Champ de mil et haricots au milieu des rochers.



10. Un rhay en montagne et sa parcelle de tabac, enclos à mil sur le rocher.



11. Champ d'arachide en plaine ; le mil en association est plus dense sous le *Faidherbia*.

12. Champ de tabac sur la crête de Hodogway.



13. Parcelle en lanières dans la vallée.



CONCLUSION

De tous les habitants des Monts du Mandara, les Ouldémé sont sans doute les plus lents à s'ouvrir au monde extérieur. Ce retard nous a permis d'observer en son intégrité l'organisation agraire qu'ils ont su réaliser pour pouvoir survivre dans l'autarcie sur un espace trop restreint pour leur nombre, en inventant des pratiques agricoles et un régime foncier fort différents de ceux que l'on rencontre habituellement en Afrique. Ce système agraire, particulièrement bien typé chez les Ouldémé, ne diffère d'ailleurs que par des détails de ceux des groupes ethniques voisins, vivant dans un milieu physique analogue et affrontés au même problème de surpeuplement.

Or, comme le montre l'exemple ouldémé, un tel système a façonné des paysans de qualité exceptionnelle, sachant par leur esprit de prévoyance et d'économie se constituer des exploitations viables, soucieux de la conservation de leurs sols, et capables, grâce à leur connaissance intime de leur milieu, aux soins minutieux qu'ils prodiguent à leurs cultures, au travail acharné qu'ils n'hésitent pas à fournir à certaines époques de l'année, de tirer parti intensivement d'une terre souvent ingrate. Le laisser-aller est incompatible avec leur genre de vie, et les individus négligents ou paresseux finissent par être éliminés et doivent aller tenter leur chance en plaine. Mais par contre, le sens de la solidarité et de l'entraide est très développé, et les vieillards, les malades, ceux qui se trouvent en difficulté momentanée, sont soutenus et au besoin pris en charge par leur communauté.

Aujourd'hui, l'entrée dans une économie monétaire, les descentes en piedmont, l'émigration en plaine, et, de façon encore très réduite, l'islamisation, la christianisation et la scolarisation, commencent à bouleverser ces sociétés montagnardes. Ce que nous avons observé, c'est déjà en partie le passé. Vers quel avenir l'évolution qui s'amorce les conduira-t-elle ? Souhaitons en tout cas que ne s'effrite pas cet héritage d'authentiques valeurs paysannes, capital plus précieux encore que l'aménagement des pentes en terrasses, et qui pourrait très bien trouver son emploi dans une économie rurale moderne.

OUVRAGES CONSULTÉS

- BOULET (J.), 1966 : *Magoumaz, étude d'un terroir de montagne en pays mafa (rapport préliminaire)*. ORSTOM, Yaoundé. Ronéo.
- FROELICH (J. C.), 1968 : *Les montagnards paléonigritiques*. ORSTOM, Berger-Levrault, Paris.
- KOUASSIGAN (G. A.), 1966 : *L'homme et la terre*. ORSTOM, Berger-Levrault, Paris.
- MARTIN (D.), 1966 : *Étude pédologique du village de Hodogway*. ORSTOM, Yaoundé. Dactylogr.
- PELÉ (J.) et LE BERRE (S.), 1966 : *Les aliments d'origine végétale au Cameroun*. ORSTOM, Yaoundé. Ronéo.
- SAUTTER (G.) et PÉLISSIER (P.), 1964 : « Pour un atlas des terroirs africains », *in* : *L'Homme*, t. IV, n° 1.
- SAUTTER (G.), 1968 : *Les structures agraires en Afrique Tropicale*. (C.D.U.).
- VERDIER (R.), 1959 : « Essai de socio-économie juridique de la Terre dans les sociétés négro-africaines traditionnelles », *in* : *Cahiers de l'Institut de Science économique appliquée* (série Humanités).

TABLE DES FIGURES

1. Les Monts du Mandara et le Pays ouldémé	10
2. Le Canton ouldémé et le terroir de Hodogway	11
3. L'humanisation du terroir	17
4. Relief et sol	18
5. Profil sud-nord de <i>bra</i> Hodogway	19
6. Pluviométrie	22
7. Un rhay ouldémé	25
8. Deux jardins de case et culture de tabac	34
9. Calendrier agricole de 1965	38
10. Statut foncier des exploitations	53
11. Les exploitations de Hodogway	73

CARTES HORS TEXTE

1. Cultures.
2. Modes de faire-valoir.
3. Parcellaire de propriété.
4. Parcellaire d'exploitation.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	7
<i>Introduction</i>	9

I. — PRÉSENTATION DU MILIEU HUMAIN ET DU CADRE NATUREL

1. Le milieu humain	14
A. <i>Les Ouldémé</i>	14
B. <i>La communauté rurale de Hodogway</i>	15
2. Le cadre naturel	19
A. <i>Relief et sol</i>	19
B. <i>Climat</i>	21
3. L'Ouldémé et la montagne	23
A. <i>Un terroir construit par l'homme</i>	23
B. <i>Une civilisation de montagnards</i>	21

II. — EXPLOITATION DU SOL ET SYSTÈME AGRICOLE

1. Les plantes cultivées	29
A. <i>Les champs de mil</i>	29
B. <i>Les champs d'arachide</i>	32
C. <i>Les champs de voandzou et les champs de souchet</i>	33
D. <i>Cultures de case et champs de tabac</i>	35
2. Les techniques culturales	35
A. <i>L'absence de jachères</i>	35
B. <i>Les rotations de cultures</i>	35
C. <i>Les engrais</i>	36
D. <i>La maîtrise de l'eau : terrasses et dzala</i>	37
E. <i>Les façons culturales et le calendrier agricole</i>	39

3. Le système agricole	40
A. <i>Un système agricole intensif et centré sur le mil</i>	42
B. <i>Un système agricole fragile mais efficace</i>	43

III. — LES STRUCTURES FONCIÈRES

1. L'implantation des droits sur le sol	45
2. Les règles foncières	47
3. Le système foncier ouldémé	51
A. <i>La dynamique du système foncier</i>	51
B. <i>Système foncier et société ouldémé</i>	55

IV. — L'ARBRE 59

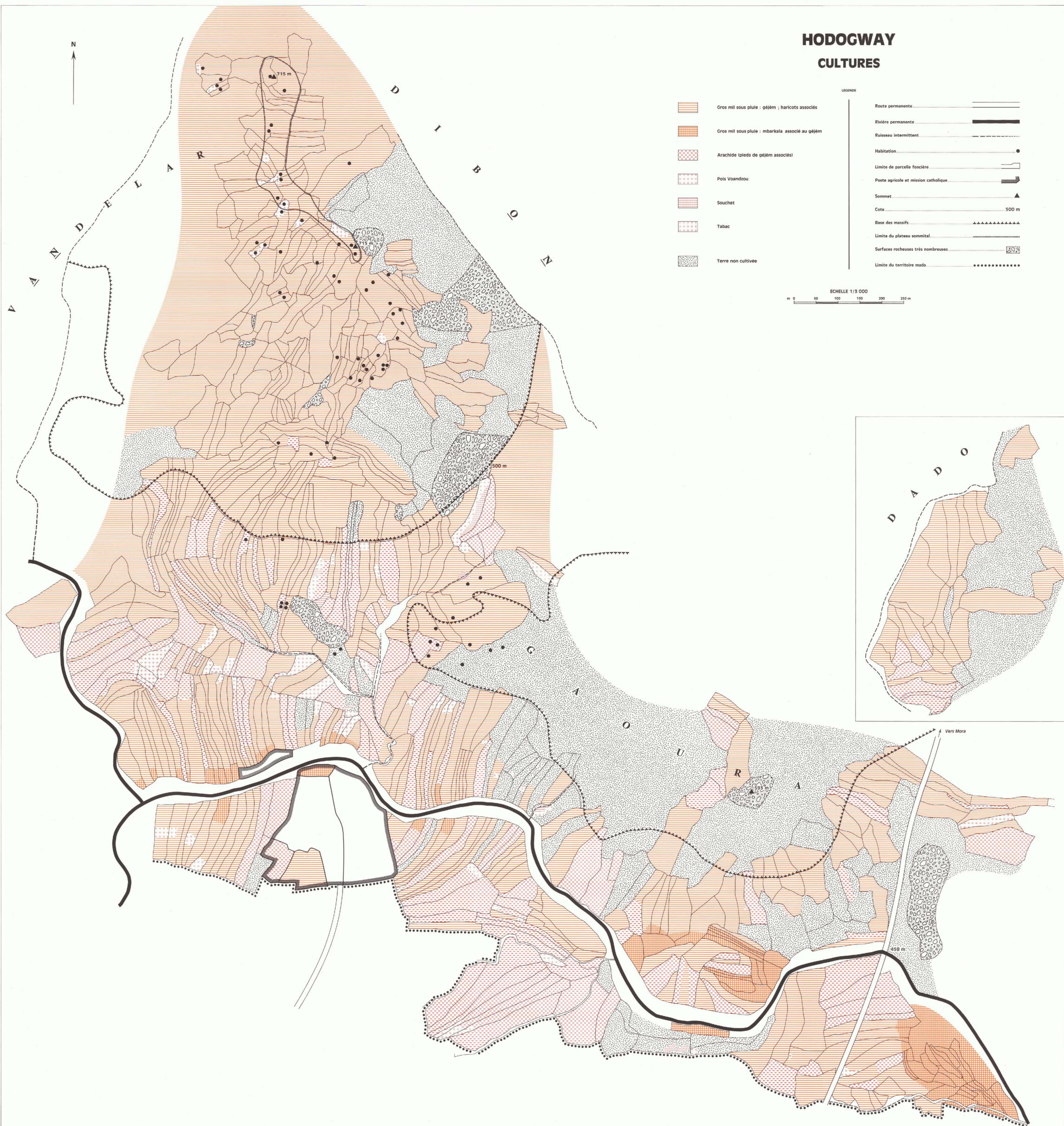
V. — LES RITES ET LES TRAVAUX AGRICOLES LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

1. Les rites agraires	63
2. Le travail agricole	67
3. Les activités complémentaires	68

VI. — BILAN ET PERSPECTIVES

1. Les exploitations de Hodogway	71
2. Budgets d'exploitants	74
3. Les problèmes du développement chez les Ouldémé	77
<i>Conclusion</i>	79
<i>Ouvrages consultés</i>	80
<i>Table des figures</i>	81

ORSTOM ÉDITEUR
Dépôt légal : 3^e trim. 1971
Imprimerie Darantiere Dijon
N° d'imp. : 690-248



HODOGWAY

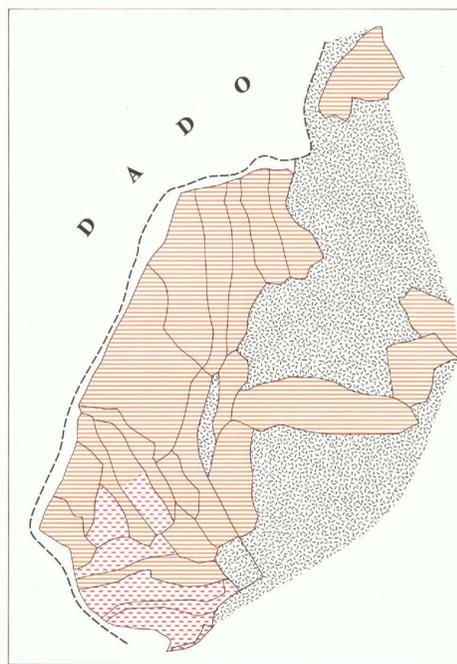
CULTURES

LEGENDE

-  Gros mil sous pluie : géjém ; haricots associés
-  Gros mil sous pluie : mbarkala associé au géjém
-  Arachide (piéds de géjém associés)
-  Pois Voandzou
-  Souchet
-  Tabac
-  Terre non cultivée

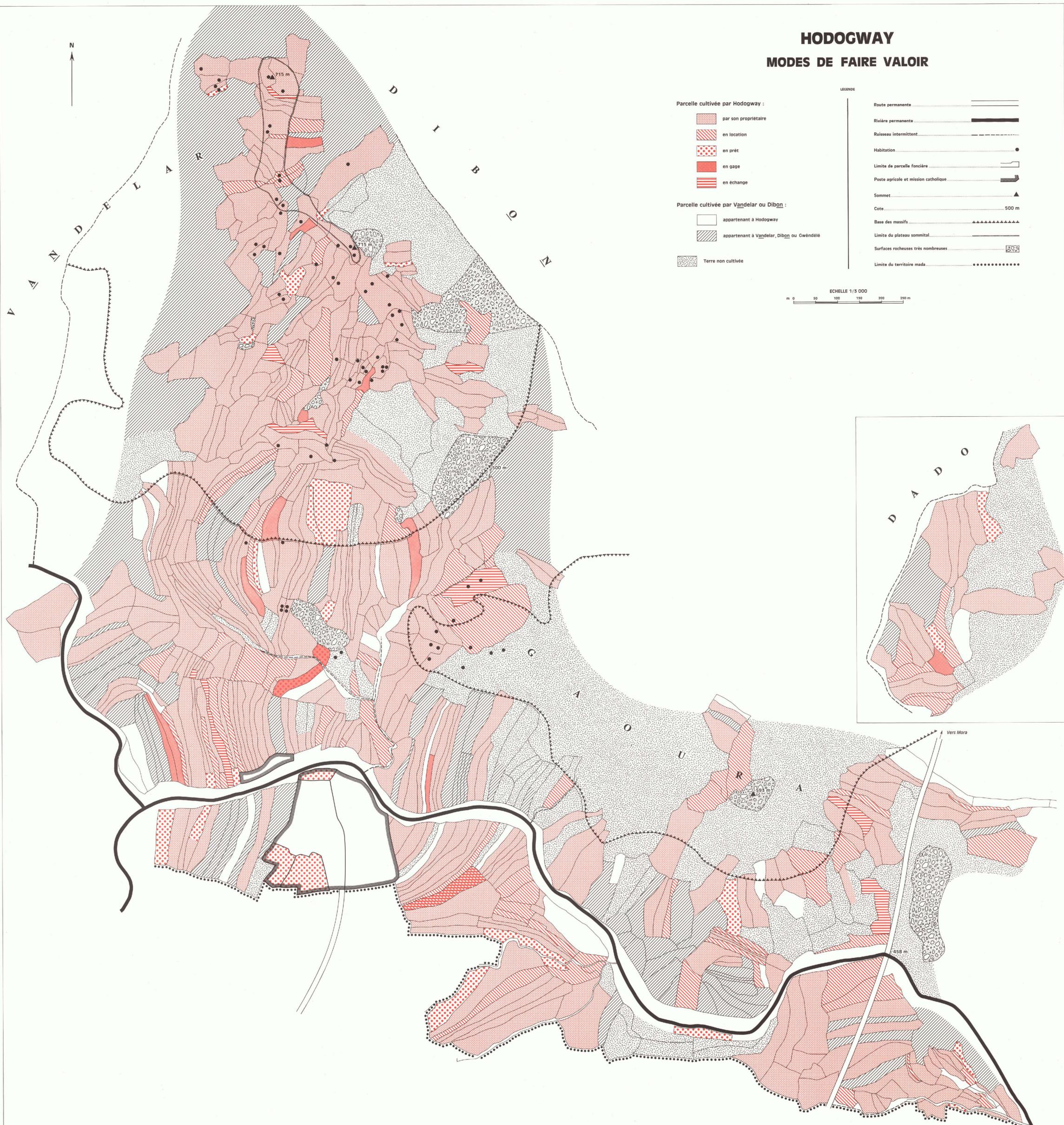
-  Route permanente
-  Rivière permanente
-  Ruisseau intermittent
-  Habitation
-  Limite de parcelle foncière
-  Poste agricole et mission catholique
-  Sommet
-  Cote 500 m
-  Base des massifs
-  Surfaces rocheuses très nombreuses
-  Limite du territoire mada

ECHELLE 1/3 000
m 0 50 100 150 200 250



HODOGWAY

MODES DE FAIRE VALOIR



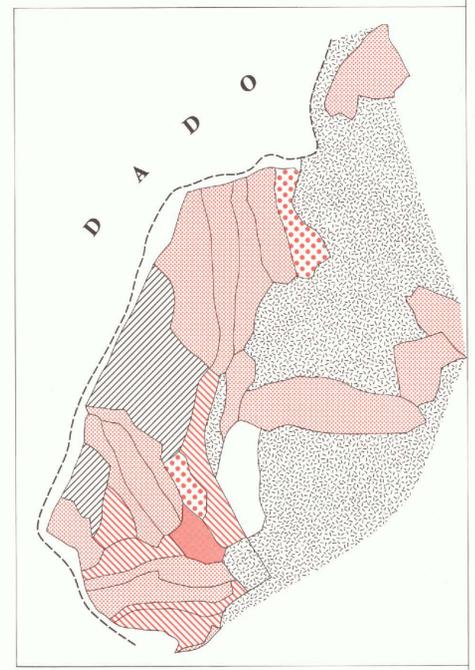
- Parcelle cultivée par Hodogway :**
- par son propriétaire
 - en location
 - en prêt
 - en gage
 - en échange

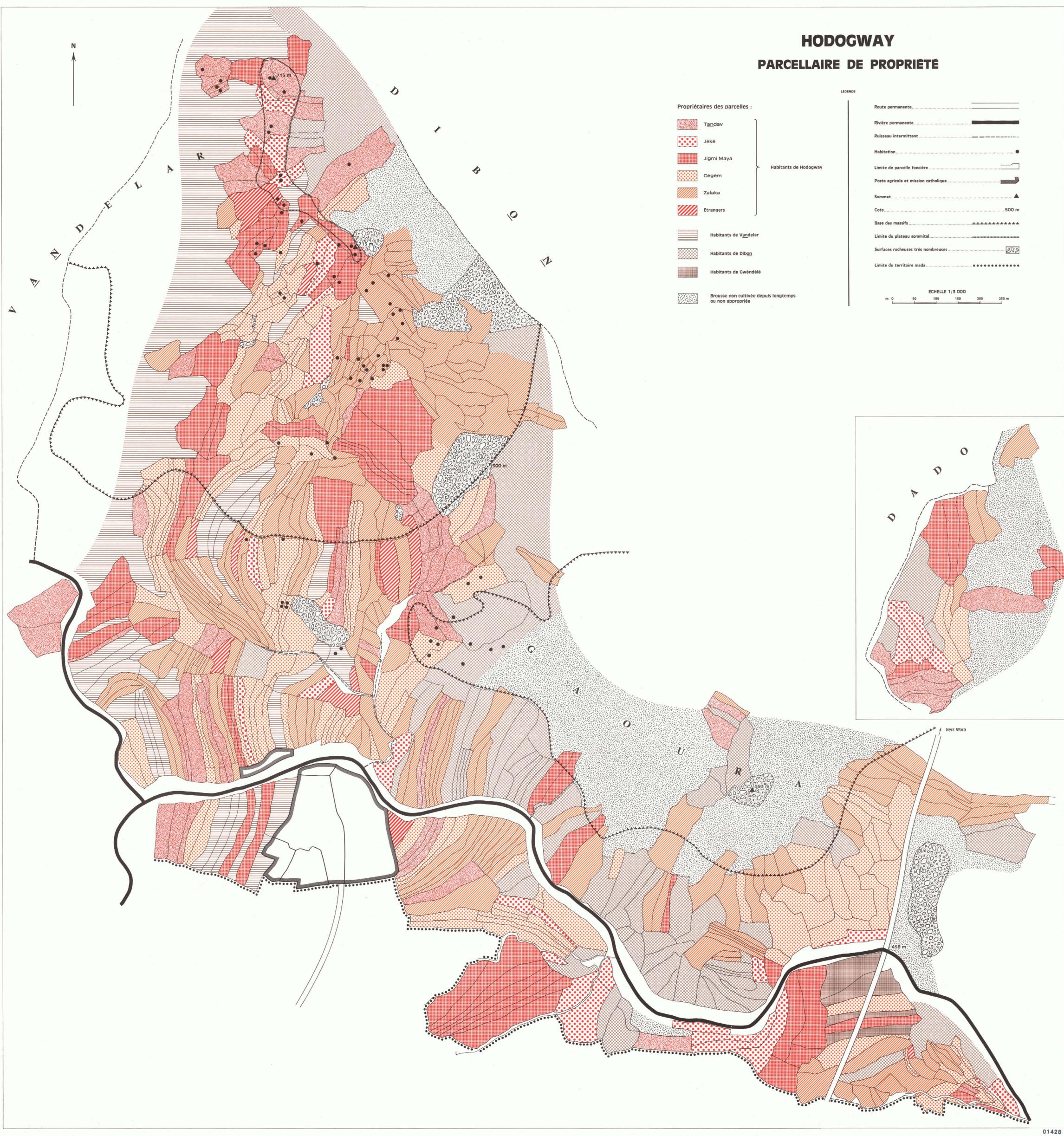
- Parcelle cultivée par Vandelar ou Dibon :**
- appartenant à Hodogway
 - appartenant à Vandelar, Dibon ou Gwéndélé

Terre non cultivée

- LEGENDE**
- Route permanente
 - Rivière permanente
 - Ruisseau intermittent
 - Habitation
 - Limite de parcelle foncière
 - Poste agricole et mission catholique
 - Sommet
 - Cote 500 m
 - Base des massifs
 - Limite du plateau sommital
 - Surfaces rocheuses très nombreuses
 - Limite du territoire mada

ECHELLE 1/3 000
m 0 50 100 150 200 250



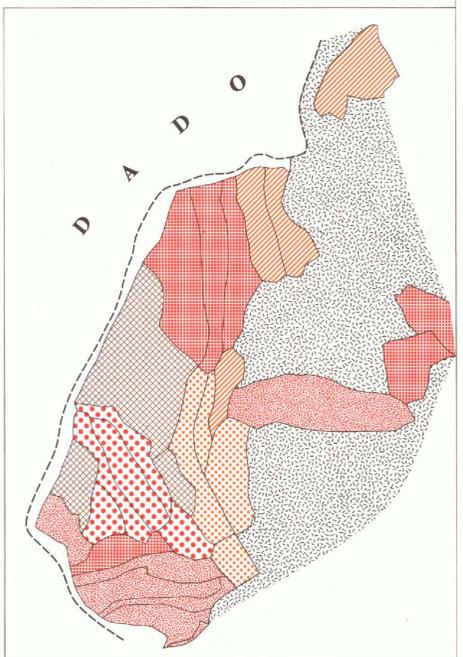


HODOGWAY

PARCELLAIRE DE PROPRIÉTÉ

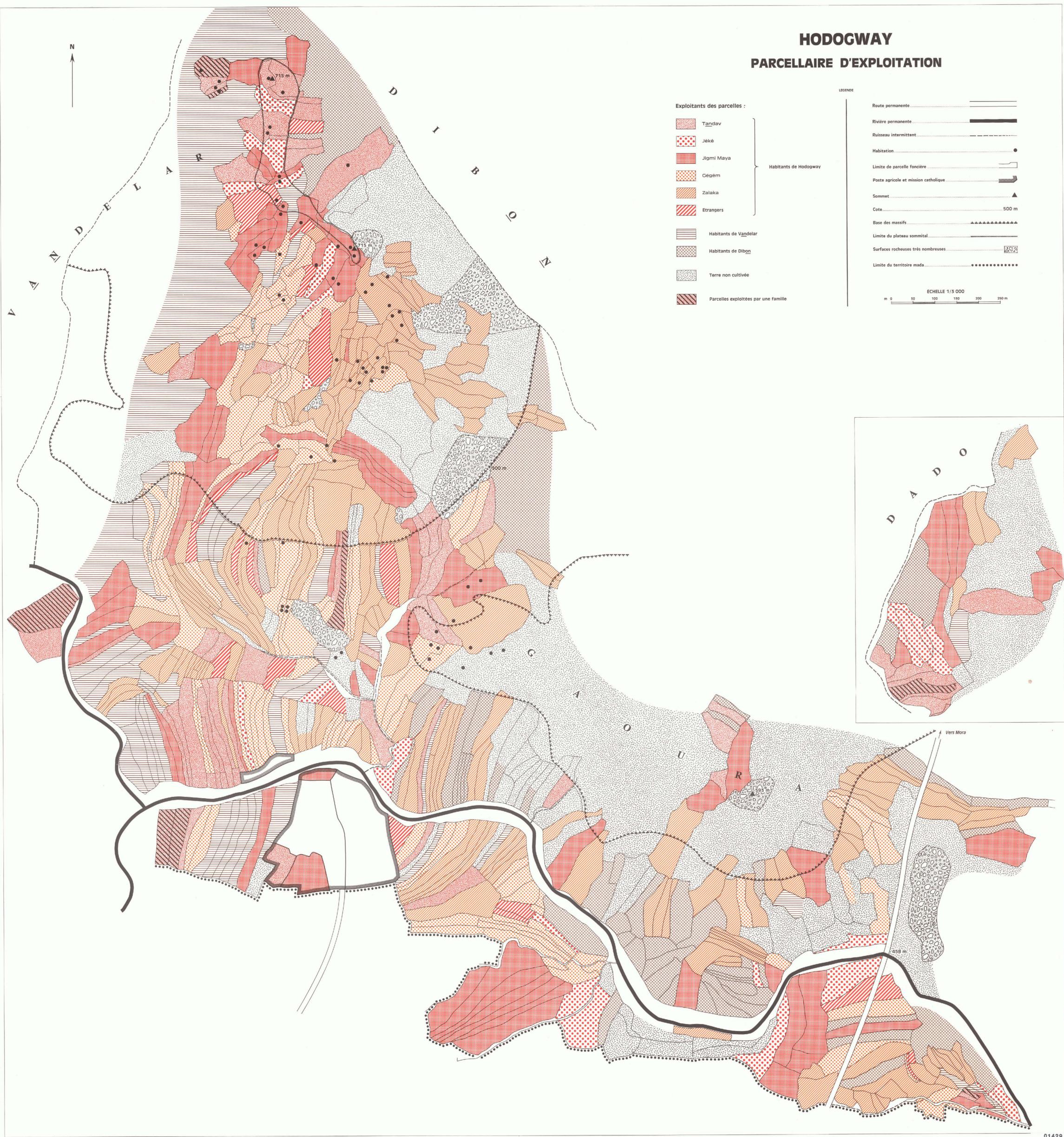
- Propriétaires des parcelles :**
- Tandav
 - Jeké
 - Jigmi Maya
 - Gégém
 - Zalaka
 - Etrangers
- Habitants de Hodogway**
- Habitants de Vandelar
 - Habitants de Dibgn
 - Habitants de Owéndélé
- Brousse non cultivée depuis longtemps ou non appropriée

- LEGENDE**
- Route permanente
 - Rivière permanente
 - Ruisseau intermittent
 - Habitation
 - Limite de parcelle foncière
 - Poste agricole et mission catholique
 - Sommet
 - Cote 500 m
 - Base des massifs
 - Limite du plateau sommital
 - Surfaces rocheuses très nombreuses
 - Limite du territoire mada
- ECHELLE 1/3 000**
- 0 50 100 150 200 250 m



HODOGWAY

PARCELLAIRE D'EXPLOITATION



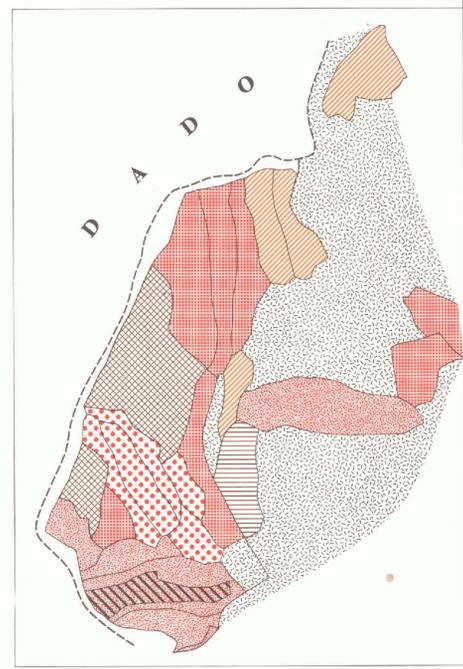
- Exploitants des parcelles :**
- Tandav
 - Jéke
 - Jigmi Maya
 - Gégém
 - Zalaka
 - Etrangers
- Habitants de Hodogway**
- Habitants de Vandelar
 - Habitants de Dibon
 - Terre non cultivée
 - Parcelles exploitées par une famille

LEGENDE

- Route permanente
- Rivière permanente
- Ruisseau intermittent
- Habitation
- Limite de parcelle foncière
- Poste agricole et mission catholique
- Sommet
- Cote 500 m
- Base des massifs
- Limite du plateau sommital
- Surfaces rocheuses très nombreuses
- Limite du territoire mada

ECHELLE 1/5 000

m 0 50 100 150 200 250 m



Déjà parus dans la même collection :

1. REMY (G.) - 1967 - Yobri (Haute-Volta),
EPHE, Paris; 99 p., 3 cart. H.T.
2. BARRAL (H.) - 1968 - Tiogo (Haute-Volta),
ORSTOM, Paris; 72 p., 8 cart. et pl. H.T.
3. TISSANDIER (J.) - 1969 - Zengoaga (Cameroun),
ORSTOM, Paris; 88 p., 5 pl. H.T.
4. SAVONNET (G.) - 1970 - Pina (Haute-Volta),
ORSTOM, Paris; 65 p., 7 cart. H.T.
5. WURTZ (J.) - Adiamprifikro-Douakankro.
Étude d'un terroir baoulé (Côte d'Ivoire),
EPHE, *sous presse*.